



LJB



Shakindungu après son arrestation

Mémoire présenté à la séance de
la Classe des Sciences morales et politiques
tenue le 16 mai 2000

Texte définitif déposé le 31 juillet 2000

La répression de la révolte des Pende du Kwango en 1931

par

Louis-François VANDERSTRAETEN
Docteur en Philosophie et Lettres (Histoire) U.L.B.



ACADEMIE ROYALE
DES
SCIENCES D'OUTRE-MER

Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer

Promouvoir la connaissance scientifique des régions d'outre-mer

KONINKLIJKE ACADEMIE
VOOR
OVERZEESE WETENSCHAPPEN

Mot d'introduction



C'est dans une région à palmistes, à cheval sur deux territoires (Kikwit et Kandale) et à la limite de deux districts, le Kwango et le Kasai, qu'a éclaté la révolte des Pende. Elle sévira de fin mai à la mi-septembre 1931, à la faveur de la crise économique. Plusieurs facteurs expliquent cette révolte: l'administration particulièrement brutale du territoire de Kandale durant les dernières années; les prestations accrues exigées de la population par les compagnies H.C.B. et C.K. avec l'appui de l'Administration; les rivalités de clans dans deux chefferies voisines et l'hostilité de chefs coutumiers influents évincés par l'Administration; l'émergence d'une secte magico-religieuse qui fournit des cadres à la révolte et derrière laquelle se cachent les chefs coutumiers. Les facteurs influant sur la prise des mesures de répression sont: primo, la zone révoltée dépendait d'autorités différentes. secundo, l'état médiocre des moyens de liaison et de communication ralentissait exagérément la transmission des renseignements et des ordres, empêchant ainsi la coordination des actions de l'autorité aux différents échelons, de même que le mouvement des troupes. La répression doit son caractère particulier à une succession de circonstances. Tout d'abord, le meurtre de l'agent territorial Balot suivi du découpage de son corps dont les morceaux furent distribués comme trophées à différents chefs. Mais le meurtre, commis le 8 juin, ne sera connu des autorités que le 19 juin et le dépeçage que le 3 juillet. La sévérité de la répression s'accroîtra au fur et à mesure que ces renseignements parviendront. Il y eut ensuite le combat de Kilamba (3 juillet) où une forte colonne de la Force publique faillit succomber sous l'attaque de milliers de Pende. Enfin, le refus de l'autorité provinciale d'accepter une soumission sans remise préalable des dépouilles de Balot prolongera la répression et la misère des populations, obligeant les autorités sur le terrain à utiliser de manière illégale la chicote pour faire avouer les coupables.

Ce résumé de Mr. Vanderstraeten ressemble fort à celui de beaucoup d'autres épisodes de répression coloniale. Mais ils ressemblent aussi à des événements plus récents. D'abord, il

y a le lieu. Le territoire¹ du Kwango touche d'un côté à ce qui fut le théâtre des opérations contre Pierre Mulele, autour d'Idiofa et de Kikwit, et jouxte de l'autre celui de Tshikapa, où se sont déroulés les événements connus comme « l'affaire Kamwina Nsapu »², dont l'on n'a sans doute pas fini de parler.

Au-delà de ces faits géographiques, il y a entre cette dernière affaire et la « révolte des Bapende » d'autres points communs. Au départ, il y a toujours des abus, à propos desquels on a beau se lamenter : « en haut », on fait la sourde oreille. La contestation est alimentée par des pratiques magico-religieuses que les chefs coutumiers mettent de la bonne volonté à ne pas voir, quand ils ne les organisent pas eux-mêmes.

Une étincelle met le feu aux poudres, la violence se déchaîne. La répression est violente, brutale, disproportionnée. Particulièrement visés par les forces de l'ordre, les chefs sont tués ou arrêtés. Par après, on tend à négliger les revendications légitimes, répétées et insatisfaites, et à condamner les villageois comme seuls responsables, même si, pour la période coloniale tout au moins, des mesures règlementaires visant à éviter et à réprimer les « ripostes disproportionnées » ont été prises au sein de la Force Publique.

Par contre, la colonie n'a pas pris la peine de modifier sa législation en ce qui concerne le véritable fond du problème : la surexploitation du prolétariat agricole par les propriétaires des huileries. Et pourtant, ce n'aurait pas été du luxe !

Un boulot qui ne nourrit pas son homme

Le Congo belge avait un fonctionnement lourd et centralisé. La politique coloniale se décidait au Ministère des Colonies à Bruxelles pour toute la colonie, aussi bien pour le secteur AIMO que pour le reste. La hiérarchie, au Congo, n'était guère qu'une courroie de transmission. C'est un facteur d'unité. Mais en même temps, une autre caractéristique du Congo était ce que l'on peut appeler au choix sa grande compréhension des impératifs de la production industrielle, ou sa basse servilité devant les intérêts d'argent. Or, les différentes compagnies sont fixées en divers points du territoire et n'ont ni le même contexte, ni les mêmes exigences. C'est là, au contraire, un facteur de diversification.

Quand on parle de surexploitation, de travail épuisant ; malsain, mal payé, de recrutement forcé, l'on a tendance à diriger ses soupçons vers les mines et l'industrie lourde et le regard se tourne tout naturellement vers le Katanga, vers Kilo-Moto ou vers les cassitérites de la Symétain, à Kamituga. L'on a beaucoup moins tendance à viser les entreprises agro-industrielles. Or, là aussi, la situation était grave.

Un chercheur congolais, Sunkeyi-Da Yekama-Yeyu³, tirant parti de recherches entreprises dans le Bandundu sur le colonat européen, les a confrontées avec la situation rencontrée dans l'entreprise Symétain de Kalima. D'après lui : « *Les similitudes sont telles que les deux cas peuvent être traités ensemble* ». De cette ressemblance, il conclut que le recrutement des travailleurs indigènes dans de mauvaises conditions humaines, répondait à une politique tolérée si pas voulue par le colonisateur. Or, comme on va s'en rendre compte à la

¹ Le mémoire a été déposé en 2000, et le vocabulaire est bien sûr celui de la période coloniale où tout ce qui allait devenir le Bandundu faisait partie, avec le Congo central et la ville-province actuelle de Kinshasa, de la province de Léopoldville.

² Voir notre dossier à ce sujet.

³ SUNKEYI- DA Yekama-Yeyu « La Main d'œuvre indigène au Congo Belge. Le cas du Kwilu et de Kalima (Maniema) », 'Institut Supérieur Pédagogique de Kindu ,2005.

lecture, d'une part la situation à la Symétain rappelle fort celle que l'on rencontrait à Kilo-Moto et dans les mines de cuivre, ce qui mène à l'idée d'une politique de la main d'œuvre minière s'étendant du Nord-Est (Kilo-Moto), en passant par le Centre-Est (Symétain), jusqu'au Sud-Est (Katanga), donc sur toute la partie orientale du Congo et pour ainsi dire sur l'ensemble des sites miniers ; d'autre part, il n'est pas excessif de dire que les ressemblances entre ces situations, quant au recrutement de la main d'œuvre, offrent de fortes ressemblances avec celles qui ont prévalu aux HCB, entreprise du secteur agro-industriel opérant, elle, dans le Kwilu. On ne peut donc nier qu'il y a, en faveur de la généralisation, des arguments nombreux et forts !



Sunkeyi- Da Yekama-Yeyu⁴ conclut ainsi : *« Cette étude nous a permis d'affirmer que la main-d'œuvre indigène était indispensable au fonctionnement comme au développement des entreprises H.C.B. et Symétain qui ont du reste présenté des similitudes dans leurs méthodes de recrutement. Les congolais ont, ipso facto contribué à l'œuvre de bâtir le Congo colonial. « En dépit de l'existence d'une législation en matière de recrutement, les deux entreprises en ont abusé car elles ont recouru à la brutalité, à la contrainte, à l'emprisonnement, au bénévolat et voir même à la location de la main-d'œuvre. « Cependant, le travail salarié imposé aux noirs a eu plusieurs conséquences dont les régions du Kwilu et de Kalima ont souffert. L'absence de législation en matière des salaires a été à la base de la misère du travailleur. Elle est même la cause essentielle de certains mouvements de révolte des autochtones. « Néanmoins, de tous ces inconvénients, ce système de recrutement ne manque pas de mérites : il a favorisé la détribalisation par la naissance de l'amitié entre travailleurs et permis les mariages exogamiques⁵. C'est lui aussi qui a favorisé la naissance et/ou l'usage d'une langue*

⁴ Il se base sur les sources suivantes :

CHABANGUA, B., 1979, Le recrutement de la main-d'œuvre Symétain (1932-1960), mémoire inédit, UNAZA/ Lubumbashi.

DOUCY, A., et al., 1958, Travailleurs indigènes, U.L.B.

HEYSE, T. et al., 1924, Le régime de travail au Congo belge

LÉONARD, Henri, (1934), Le contrat de travail au Congo-Belge et au Ruanda-Urundi, entre indigènes et civilisés.

NGAMAYAMU, D., 1982, Mission et Sociétés Autochtones Africaines interprétations historiques et théologiques du changement des structures sociales Mbala, Thèse, Hambourg.

SIKITELE, 1976, Les causes principales de la révolte Pende en 1931, in Zaïre-Afrique, n° 109, Kinshasa.

SIKUMBILI, B., 1994, La Symétain, un exemple probant de la trilogie coloniale au Maniema-Nord (1932-1960), TFE inédit, ISP/Kindu, p. 56-59.

SMITH, R.E., et al., 1982, Perception and Perspective, International Ministress, Valley Forge (USA)

SUNKEYI Da Y.Y., 1983, La perception de l'impôt indigène et ses conséquences dans le Kwilu (1910-1945), TFE, inédit, IPN/Kinshasa.

SUNKEYI-Da Y.Y., 1985 Le colonat européen au Kwilu, Études des quelques aspects de l'économie coloniale (1910-1945), Mémoire, inédit, IPN/ Kinshasa,

⁵ L'exogamie est une règle de la société traditionnelle qui impose de prendre femme hors de son clan (mais dans sa tribu). Il est ici employé improprement, pour désigner les mariages entre gens d'ethnies DIFFÉRENTES. Ceux-

commune de communication, en l'occurrence le " Kikongo ya Leta " dans le Kwilu et le " Swahili " à Kalima. »

On peut résumer ainsi ce qu'il a pu établir, à propos des trois questions ci-après :

1. Comment et pourquoi recrutait-on la main-d'œuvre indigène pendant l'époque coloniale ?
2. Quelle était l'attitude des autochtones face au recrutement ?
3. Quelles en étaient les conséquences en ce qui concerne le problème de recrutement et des salaires dans notre pays ?

Le recrutement de la main-d'œuvre indigène est l'ensemble de moyens mis en œuvre pour contraindre tout homme adulte supposé valide à un travail permanent. En l'absence d'une offre locale ou d'immigration spontanée suffisante, la demande se répand par intermédiaires jusque sur des lieux où se trouve l'offre virtuelle ou potentielle de travail et la transforme en offre actuelle sur les marchés parcellaires. Mais pour mener à bien cette opération, certaines formalités devaient être remplies. (En pratique, lorsque la situation du marché l'exige, les formalités administratives s'appliquaient avec une considérable souplesse).

D'après le mode de recrutement des firmes internationales, le recrutement de main-d'œuvre indigène peut être défini comme l'ensemble des moyens mis en œuvre pour amener les autochtones de gré ou de force à quitter leurs résidences en vue d'obtenir un emploi et sans conclure simultanément un contrat de travail quelle que soit la distance qui sépare la résidence de l'engagé du lieu de travail.

En raison de son importance démographique, le Kwilu était considéré par les colonisateurs comme un « réservoir de la main-d'œuvre ». Le « Kwilois type », ou du moins l'idée que s'en faisait le colonisateur était aussi renommé pour sa vigueur physique. Enfin, le travail pour lequel ils ont été le plus sollicités, c'est-à-dire la récolte et le traitement des noix d'elaeis pour les Huileries du Congo Belge, était une de leurs activités traditionnelles. C'est pourquoi ses habitants ont été très durement touchés par le recrutement. La démographie a donc eu une influence palpable dans l'implantation des établissements européens dans la contrée. L'on peut aisément se rendre compte de cela à partir du tableau 1

Tableau 1 : Établissements commerciaux, industriels et agricoles européens du Kwilu

Année	Nombre ETS	Augmentation	Diminution
1928	212	-	-
1929	208	-	- 4
1930	213	+ 5	-
1931	179	-	-34

ci ont toujours existé, mais les grands rassemblement de population dans les villes les ont rendus plus fréquents et ont amené des mariages entre des tribus dont les terroirs traditionnels étaient très distants.

La diminution (-4) de 1929 serait due au fait qu'avec la crise économique mondiale du monde capitaliste, les entreprises n'ont pas assez recruté et les établissements se sont de moins en moins implantés, étant donné aussi que l'indigène commençait à résister à la vague de recrutement. Celle de 1931 était causée par la révolte pende, peuple le plus recruté par les HCB en raison de sa forte densité.

A cause du fait évoqué ci-dessus, les Huileries du Congo Belge (HCB) implantées au Kwilu ont procédé par un recrutement intensif jusqu'à en abuser quelquefois. Cette dure réalité est contraire à la déclaration de CAYEN cité par CHABANGUA (1979), qui dans son *« Problème de la main-d'œuvre au Congo »* ... dit : " dans cette colonie, nous nous trouvons devant une population de densité très faible avec une natalité insuffisante. La solution, quant à lui, consiste à recruter dans des régions où il y a surabondance d'homme en l'occurrence au seul Ruanda-Urundi " (LEONARD, 1934).

La déclaration de CAYEN paraît valable pour la Symétain. En effet, cette contrée accusait de faibles densités de population, si bien que le colonisateur a dû recruter les travailleurs non seulement au Ruanda-Urundi, mais aussi dans certaines régions du Congo, notamment dans le Kwango-Kwilu (Bapende, Bambunda, Bambala, Bayaka, ...) et dans le Kasai (Bashilele). Mais la généralisation que CAYEN fait de ce problème ne se justifie pas étant donné que son observation n'a concerné que la partie Est de la colonie. Dans l'ensemble, le problème de la main-d'œuvre était complexe dans les contrées minières de la colonie, car celles-ci étaient les moins peuplées. Il s'est compliqué plus tard pour s'aggraver suite à l'exode massif des noirs vers les villes, exode qui désagrégea la société indigène et eut des conséquences déplorable sur la natalité. Le recrutement des éléments forts privait les milieux ruraux des gens les mieux capables de procréer. En effet, lorsque des limitations furent mises au recrutement, elles ne visaient pas à améliorer le sort des recrutés, ni des villageois. Il s'agissait d'éviter une chute trop dramatique de la natalité, ce qui aurait compromis l'avenir, et à éviter de détruire totalement les villages et les cultures traditionnelles, dont la cause était en général défendue par les Missionnaires, plus sûrs de leur emprise sur le milieu rural que sur les centres urbains.

En effet, au Maniema, sur toute la période considérée, le mouvement général de la morbidité et de la mortalité de la population était très élevé et cela même dans les rayons d'action des médecins et agents sanitaires (notamment Kalima et Kasongo). Ici, on mourait soit de la maladie du sommeil, soit encore des effets toxiques du travail de coton. Les rapports annuels du Congo Belge de 1917, 1918, 1919, 1921 ... qui livrent l'information consignent de maigres statistiques des recrutés noirs, cela à cause des faibles densités dans le district. Ci-dessous les chiffres des rapports précités (RA, 1918)

Tableau 2 : Statistiques des recrutés noirs au District du Maniema

Employés	Domestiques	Ouvriers	Agriculteurs	Etat	Total
361	251	1.182	138	333	2.265

Les HCB comme la Symétain ont recruté par force entre autres pour les raisons ci-après :

- l'hostilité de la population autochtone aux nouvelles méthodes de travail importées par le colonisateur, car personne ne voulait offrir ses services pour gagner de l'argent de cette façon-là. En effet, les autochtones ne voulaient pas s'engager dans des activités européennes. Au Kwilu par exemple, les villageois préféraient aller à leurs champs

plutôt que d'aller travailler dans les H.C.B., qui ne leur rapportaient presque rien. Voici, d'ailleurs, à ce sujet, la déclaration d'un kapita du camp Mukulu à l'administrateur de Kikwit en 1923 : " *Pour 30 centimes par jour, nous préférons rester chez nous. Les vivres coûtent chers à la compagnie Mbila (noix) qui nous est indifférente* ". Ou encore : « *Chez nous, nous vivons avec 10 centimes par jour, nous préférons faire du portage ainsi nous sommes bien payés et nous restons dans notre pays* " NICOLAI, H., (1963).

- La rareté de la main-d'œuvre indigène due au décalage trop prononcé entre le taux de croissance économique et celui de croissance de la population au départ d'une structure de sous-peuplement (LUX, cité par CHABANGUA, 1979). C'est le cas de la Symétain, analogue d'ailleurs à celui du Katanga.
- La réglementation du recrutement de la main-d'œuvre empêchait l'exode rural ainsi que la destruction des cultures ancestrales (Cas des H.C.B.). Le besoin de conserver les sociétés coutumières et d'ainsi éviter la désagrégation totale de la société du milieu avait mené à fixer certains contingents au-delà desquels on ne pouvait pas recruter. Certes, les Administrateurs territoriaux ont pu avoir tendance (ou intérêt) à fermer les yeux devant certains dépassements. Malgré tout, cela rendit nécessaire d'étendre le recrutement sur des zones géographiques de plus en plus larges.
- Les qualités supposées des travailleurs et leur savoir-faire traditionnel : dans le Kwilu par exemple, les H.C.B. recrutaient les Pende pour leur endurance et leur spécialisation dans le travail de la coupe des noix de palme.
- Les salaires insignifiants octroyés aux travailleurs et les mauvaises conditions de travail de ces derniers ne pouvaient inciter les autochtones à se faire embaucher librement. Il en résultait un manque de main d'œuvre qui aurait dû pousser les salaires à la hausse. Pour une fois on aurait « incité le nègre à travailler pour un salaire » en lui offrant un qui soit décent. Mais, comme on sait, il n'est pas question de laisser l'offre et la demande jouer librement quand ce serait dans l'intérêt du travailleur ! Donc, il fallait garder des salaires bas, et recruter de force, dans les limites de la législation qui resta en vigueur jusqu'à 1945.

Bien que la nécessité d'une main-d'œuvre indigène ait été constante pendant les 80 ans de la colonisation, les modalités de recrutement ont cependant varié au cours des années. En effet, avant 1910, la mise au travail était caractérisée par l'arbitraire, la brutalité souvent sanglante et à courte vue. Elle était similaire à la rafle du caoutchouc et de l'ivoire.

La période allant de 1910 à 1945 est marquée par une prolifération massive, quasi sans frein. C'est par centaines, voire par milliers, que les noirs étaient entraînés dans le mécanisme de la production capitaliste (RYCKMANS, P., 1948). On remarquera d'une part que nous sommes là après la reprise, d'autre part que le début semble presque correspondre, pour le Kwilu, avec l'arrivée (1911), dans la région, des HCB, ce « *bienfait pour les indigènes* » d'après Vandervelde !

Chaque société privée devait préalablement obtenir de l'État l'autorisation de recruter, moyennant une somme d'argent variant selon les régions (SMITH, R.E. 1982). Les décrets du 15 juin 1921 et 21 janvier 1922 réglementaient les conditions de transport, de ravitaillement et d'hygiène des travailleurs.

En 1922, conformément au décret du 16 mars sur le régime du travail au Congo Belge, il était stipulé que tout recruteur devait se munir d'un permis de recrutement délivré par l'autorité compétente du territoire où la demande de recrutement était adressée (YOUNG,C., 1965). Mais

le coût était presque dérisoire pour éviter d'entraver le développement des entreprises et industries. En 1923, le coût de cette autorisation variait, aux H.C.B. par exemple, entre 2 et 5 francs par recruté. Il est évident qu'une somme aussi ridicule ne signifie rien pour une société de quelque importance et que, par conséquent, le prix du permis de recrutement ne constituait en rien un frein. En conséquence, les travailleurs étaient maltraités par les concessionnaires.

En 1925, selon JOYE et LEWIN, 1961, la commission gouvernementale de la main-d'œuvre indigène avait adopté quelques principes en matière de recrutement. On voulait éviter si possible la catastrophe démographique de l'EIC, dont l'une des causes avait été que l'éloignement des travailleurs avait porté un coup à la natalité. La commission avait recommandé qu'on n'éloigne pas de leur village plus de 10 % des hommes adultes valides et que la moitié d'entre eux au moins ne soit pas éloignée à plus de deux jours de marche de leur habitat. En outre, cette commission estimait qu'environ 15 % d'hommes valides pourraient être occupés par le service d'entreprises européennes à condition de pouvoir poursuivre leurs activités au sein de la communauté indigène. Ce « coup de frein » (relatif) résulta d'un de ces affrontements auxquels il a déjà été fait allusion, entre les Missions, soucieuses de garder leur contrôle sur la population en les gardant au village, et les Compagnies qui avaient des exigences diamétralement opposées. En l'occurrence, il semble bien que l'Administration ait penché plutôt du côté des missionnaires.

A partir de 1928, ce taux (de 25 %) fut considéré comme réglementaire étant donné que la commission de la main-d'œuvre de 1928 n'avait modifié aucun des vœux émis par celle de 1925. Mais une redoutable précision fut apportée en 1928 au sujet de la distance de deux jours de marche. La commission l'évalua à 100 km environ, en ajoutant que *l'administration apprécierait dans chaque cas considéré comme cas d'espèce si la limite peut être portée au-delà on doit rester en deça* (LÉONARD, 1934). Ce prescrit pouvait concerner le secteur Symétain de Kalima qui importait de fort loin.

Une fois de plus, nous voyons reparaître un schéma « léopoldien », celui de l'impôt « représentant 40 heures de travail », mais laissant l'administrateur (rémunéré au kilo de caoutchouc) apprécier combien de caoutchouc on peut produire sur ce temps. Considérer que deux jours permettent d'abattre 100 km à pied montre déjà une fort haute opinion de ce que peut mollet congolais ! Ajouter ensuite que ces kilomètres pourraient être considérés comme élastiques d'après des appréciations « *pour chaque cas d'espèce* » par l'administration, cela revient à vider purement et simplement la « limitation » de tout contenu.

Deux ans plus tard, quand une autre commission gouvernementale de la main-d'œuvre se réunit, un nouveau critère fut introduit : celui de l'équilibre nécessaire entre le nombre d'hommes adultes valides en pourcentage du nombre total d'hommes adultes, vieillards et invalides compris. Mais la grande crise de 1929-1933 allait se charger de bousculer dramatiquement les données du problème (JOYE, P.s.d. : 143-145).

Le besoin en hommes allait sans cesse croissant parce que le travail était manuel et que la production en dépendait. De 1939 à 1945, la production de la cassitérite à la Symétain était passée de 2.500 à 6.163 tonnes tandis que sa main-d'œuvre indigène passait de 5.305 à 14.480 (SIKUMBILI, 1994: 56-59) Quant aux méthodes de recrutement, la Symétain recourait pour ses recrutements entre 1910 et 1945, à la propagande mensongère, à la pression et à la brutalité aussi bien à l'égard des parents des recrutés qu'à celui des notables tandis qu'au Kwilu, les recruteurs des HCB, officiers de la Force Publique et autres, bénéficiaient des primes, lesquelles étaient de l'ordre de :

- 15 fr. pour un enfant male⁶ de 1,20 m
- 65 fr. pour un jeune homme de 1,30 m
- 95 fr. pour un homme adulte apte au travail ...

Encore une fois, on constate la persistance d'un système de primes, presque directement proportionnelle à la pression exercée sur l'indigène, dont on avait déjà dénoncé le caractère dangereux du temps de l'EIC, et l'implication dans le système de personnes qui, investies de l'autorité d'état, devaient en principe le surveiller et le modérer.

Recruteurs, recrutés et lieux de recrutement

L'on a appelé recruteur *toute personne, indigène ou non, qui pousse des indigènes à quitter leurs résidences en vue d'obtenir un engagement* (HEYSE, T., 1924). Ces agents se recrutaient non seulement parmi les agents de l'État (commandants d'expédition, chefs de postes d'État, des chefs médaillés ou capitais) mais aussi parmi les missionnaires et les employeurs. En effet, pour occuper totalement le pays, des postes d'État et des détachements de la Force Publique étaient disséminés un peu partout et des capitais placés dans les villages. L'agent recruteur était soumis aux conditions ci-après telles que stipulées dans le décret du 16 mars 1922 (RA, 1922) :

1. Le recruteur ne conclut pas de contrat de travail : il le promet seulement.
2. Les indigènes doivent être destinés à travailler à une distance de ± 25 km du lieu où ils seront embauchés.
3. Les opérations de recrutement ont lieu sur le territoire de la colonie.
4. Le recruteur doit opérer avec loyauté et sincérité, c'est-à-dire s'abstenir de violence, de menaces et de promesses mensongères
5. La non observance de ces dispositions entraînerait l'annulation du contrat.

Par recrues, nous entendons, les hommes, les femmes et les enfants recrutés pour travailler dans les entreprises ou les industries coloniales. Les hommes adultes constituaient la principale cible des colonisateurs. Ils étaient recrutés, soit pour être enrôlés dans la Force Publique, soit pour travailler dans les entreprises européennes.

Les femmes, quant à elles, étaient soumises à des corvées jusqu'à l'arrivée de leurs maris : deux jours de travail par semaine au poste et trois semaines consécutives de travail au poste pour le désherbage des cultures (VERMEERSCH, 1906).

Concernant les enfants, l'État, par son décret du 4 mars 1892 avait donné autorisation aux représentants des Associations philanthropiques et religieuses de recevoir dans les colonies agricoles et professionnelles qu'elles dirigeaient des enfants indigènes dont la loi défère la tutelle à l'Etat. Il s'agissait des orphelins et des enfants abandonnés. Comme l'a établi la Commission d'Enquête de 1904, de nombreux conflits opposaient les missionnaires aux villageois, parce que les uns définissaient « orphelin » ou « abandonné » d'après des critères européens, les autres suivant la tradition. Bien entendu, les Missionnaires, qui pouvaient recourir à l'Etat et donc à la force, l'emportaient pratiquement toujours !

Au Kwilu, les villages constituaient les points par excellence de recrutement de la main-d'œuvre. A cause de différents rôles qu'ils avaient à jouer, les postes d'État ainsi que les gîtes d'État en formaient un second. Ces derniers servaient :

⁶ Dans ce cas particulier, le travail des enfants est un donné traditionnel. La récolte des noix de palme exige en effet l'escalade du palmier et un certain nombre d'acrobaties en hauteur pour lesquels une petite taille et un poids « plume » sont des atouts. C'était donc depuis toujours le travail des très jeunes garçons. Mais évidemment, la tradition n'avait pas les exigences de HCB quant aux horaires de travail.

- de résidences aux agents de poste et de camp pour la force publique.
- de lieux de rassemblement des recrues en vue de l'enrôlement des uns dans l'armée et de l'affectation des autres dans les chantiers.
- de centres pour le recensement des populations en vue du dénombrement des hommes valides capables de payer les impôts.
- de lieux d'exécution de diverses corvées.
- de dépôts des produits provenant de la cueillette avant leur acheminement vers les pertes ou les grands centres.
- de cadre approprié dont profitaient les agents pour transmettre aux villageois de nouvelles instructions qui émanaient des autorités supérieures.

Quant au secteur de la Symétain, il comptait six sites de recrutement dont :

1. La région du Haut Plateau (Kigali, Astrida, Ngozi, et Usumbura)
2. Le Kivu (Bukavu, Butembo, Beni, Lubero et Masisi)
3. Région de Basse altitude (Kwango, Kikwit, Lohafa, Kasongo-Lunda)
4. Le Kasai (Lusambo, Lubefu, Lwebo, Lomela et Katako-Kombe)
5. Kisangani (Irumu, Opala, Kisundu, Basoko et Bunia)
6. Le Maniema (Kibombo, Pangi, Lubutu, Punia, Kalima et Shabunda) (SIKUMBILI, B., 1994 : 54).

Ce survol nous amène à constater que les H.C.B. n'ont recruté que les Kwilois (pour le cas de ses usines du Kwilu), la Symétain par contre, est allée jusqu'à recruter à de très grandes distances.

Conditions de vie

Les recrutés menaient une vie difficile. Ces difficultés étaient essentiellement liées à la nourriture, au logement, au surcroît et au système de travail salarié auxquels ils n'étaient pas habitués. Dans le Kwilu, par exemple, les travailleurs étaient contraints de consommer du riz et du poisson salé en lieu et place du fufu⁷, des légumes et du poisson frais préparés à leur goût. Les recrutés devaient travailler jusqu'à des heures tardives et à Leverville (Lusanga), ils étaient exploités jusqu'à leur épuisement. Quand un travailleur manifestait des signes de fatigue et qu'il n'était plus utile à l'entreprise, on le renvoyait au village. Par les nouvelles qu'il leur rapportait, ce rescapé effrayait les villageois au point que ceux-ci refusaient de se faire recruter. Alors, l'administration coloniale procédait au recrutement forcé. Des salaires très bas étaient octroyés aux travailleurs, ils étaient irréguliers et quelquefois payés en pacotille ou impayés. Dans le Kwilu, le coupeur recevait pour salaire, quelques bouteilles vides, des boîtes de conserves également vides, ou un morceau d'étoffe et un peu d'argent qui du reste servait au paiement de l'impôt. L'absence de syndicats, la complicité du gouvernement colonial ainsi que l'indifférence des puissances de l'époque à l'endroit des travailleurs noirs ont encouragé les entreprises à payer ces salaires de misère. Cette insuffisance des salaires a été à la base des désertions observées dans beaucoup de chantiers.

Les témoignages des administrateurs territoriaux sur les conditions de vie des indigènes et sur les atrocités commises sur eux rapportés dans les tableaux en annexe (CHABANGUA, B., 1979) sont éloquentes (PIRET et VAN YEMBERGHE, cité par NGAMAYANU, D.M., 1982 : 92-94). Plusieurs textes officiels ont reconnu que les rémunérations des Africains étaient insuffisantes (RA1921 : 145; 1922 : 106; RYCKMANS, P. 1948).

⁷ Bouillie de manioc

Un administrateur de la Lukula adressant son rapport au Commissaire District à Kikwit en 1923 admet : « *En novembre, j'ai cependant constaté qu'à Tango les enfants travaillent de 7 heures du matin à 10 heures du soir sans interruption faute du personnel nécessaire pour deux équipes; je le savais parce que j'avais résidé à Tango en septembre parce que cela eût constitué de ma part une infraction aux lois de la bonne hospitalité qui avait été forte à Tango* »... Parlant toujours de la dure vie que menaient les enfants recrutés Van Wing fit en 1928 la remarque suivante : « *Malheureusement dans certaines régions, le recrutement de la main-d'œuvre infantile pour le travail des cochonnets entrave fortement la marche des écoles rurales* ". Quant aux difficultés que rencontraient les travailleurs, voici l'extrait du rapport d'un administrateur de territoire :

" A cause de la nourriture, à cause du logement, du surcroît de travail auquel nos indigènes ne sont pas habitués ... Mon adjoint Monsieur STERVENs me dit qu'il entendit dire par le chef KASAMADUWA de Kasandji à Monsieur VAN PELT recruteur des H.C.B. qu'il ne devait plus compter sur des hommes de la région que pour :

40 hommes de Kasandji

20 hommes de Lumbi

10 hommes de Kulungu-Malingumba qu'il avait recrutés.

Aucun n'est revenu au village qu'il (chef Kasamaduwa) est allé voir lui-même les tombes de ses hommes partout où on lui a signalé les décès. Ces dires ont été confirmés par les chefs de Lumbi et de Kulungu, les nommés Ngomandeke et Mudikongo ... "

Kikwit, le 28 juin 1923

L'Administrateur Territorial Sé / VAN WAYEMBERGHE

Un autre administrateur parle des décès parmi les noirs recrutés, tout en précisant des endroits où les faits se passèrent :

« Trois morts pour trois mois par 40 hommes.

« Douze morts pour 12 mois pour 40 hommes soit 30 % On choisit la fleur de la jeunesse pour aller travailler. Tous ces morts aux usines de Kwenge ...

« A Tango peu de morts.

« A Leville mort un peu au-dessus de la normale

« A Kwenge : grande mortalité ...

« Kingungi, le 31 mai 1923

« L'Administrateur Territorial,

« Signé / L. PIRET

Conséquences du recrutement de la main d'œuvre

Du point de vue démographique, le système, par l'impôt, les cultures obligatoires, les heures tardives de présence dans l'entreprise, a exposé les autochtones à toutes sortes de maladies et à divers dangers de la vie : dépeuplement de milieux coutumiers, faible natalité de ces milieux, assimilation et mutations culturelles de recrutés; une diminution de résistance aux fatigues et une réceptivité plus grande aux agents morbides. (Nous retrouvons donc la situation décrite par le Rapport Casement en 1903).

La population restée (au village) dans les milieux coutumiers comportait un nombre anormalement élevé de femmes et de vieux, ce qui contribuait à la diminution de la natalité. Le dépeuplement de milieux coutumiers, causé par cet exode rural forcé (recrutement) s'était vu aggraver par des nouvelles affectations : les maladies vénériennes (gonocoque, syphilis ...) exerçant de grands ravages que les noirs n'avaient jamais connus.

Le recrutement de la main-d'œuvre a eu aussi pour conséquence le déséquilibre politique, économique et social : perte de l'autorité et de l'honneur du Chef traditionnel, abandon des cultures vivrières au profit des cultures industrielles, injustice sociale et

discrimination raciale. Partout le blanc est chef et le noir est victime des faits vexatoires. La soumission des chefs noirs à l'envahisseur a donc compromis leur prestige alors qu'ils avaient l'autorité de la tradition, tout le poids de la légitimité. C'est justement dans ce cadre que certains mouvements de révolte comme celui des Pende en 1931 seront une des origines du réveil politique (SIKITELE, 1976 : 451-555).

Malgré leur séjour dans les camps, les travailleurs noirs ont continué à subir ce que DOUCY, A., et al. (1958) appelle " la pression coutumière ". Ils ne deviennent pas des hommes nouveaux mais plutôt une espèce d'hybrides culturels. Il va de soi que les liens que les travailleurs noirs de la nouvelle cité européenne conservaient avec leur village étaient variables selon les peuples et leur structure sociale, leur histoire et leur situation géographique, le moment où s'est terminée la conquête belge et où a commencé le recrutement de la main-d'œuvre, la proximité plus au moins grande d'une entreprise ou d'une ville.



TABLE DES MATIERES

Avant-propos	7
Abréviations	9
Résumé	11
1. Les causes	13
1.1. L'administration du territoire de Kandale	13
1.2. Rivalités de clans dans les deux chefferies voisines de Gombambulu et de Yongo	14
1.3. Le mouvement «Satana»	15
2. Les forces de l'ordre	19
2.1. La réforme de 1930	19
2.2. Les possibilités d'intervention	19
2.3. Les transmissions	20
2.4. Les prescriptions légales et réglementaires	21
3. Les événements précédant immédiatement la révolte	23
3.1. Développement de la secte Satana	23
3.2. Les incidents de Kilamba (territoire de Kandale) (13-16 mai 1931)	23
4. Premières manifestations de révolte et premières réactions des autorités locales	27
4.1. Dans le territoire de Kikwit – Fusillade de Kisenzele (29 mai 1931)	27
4.2. Dans le territoire de Kandale. Incident de Kasandji (27 mai 1931)	28
5. Le meurtre de l'agent territorial Balot	29
5.1. Les faits	29
5.2. La révélation des faits et la transmission de l'information	30
6. Réactions des autorités supérieures aux échelons district et province	33
6.1. Au district du Kwango – Passage au régime de l'Occupation (3 juin 1931)	33
6.2. A la province du Congo-Kasaï – Passage à l'Opération de police (6 juin 1931)	33

7. Les interventions militaires à l'initiative des autorités locales (8 - 27 juin 1931)	35
7.1. Dans le secteur nord	35
7.1.1. Opérations sous le régime de l'Occupation – Incident de Kisenzele (12 juin 1931)	35
7.1.2. Entrevue le 16 juin 1931 à Pukusu des administrateurs territoriaux Weekx et Van Inthout	36
7.1.3. Passage à l'Opération de police (21 juin 1931) puis à l'Opération militaire (23 juin 1931)	37
7.1.4. Combat de Bangi-Itengo (26 juin 1931)	37
7.2. Dans le secteur sud	38
7.2.1. L'administrateur territorial Van Inthout	38
7.2.2. La colonne Robin – Passage au stade de l'Opération de police (26 juin 1931)	39
8. L'Opération militaire décidée et organisée par le gouverneur de province	43
8.1. Les décisions et les ordres (19 - 20 juin 1931)	43
8.2. Les opérations sous commandement de Vissers (27 juin - 4 juillet 1931)	44
8.2.1. Marche vers le sud et jonction avec les troupes de Luebo et de Charlesville	44
8.2.2. Combat de Kilamba (3 juillet 1931)	45
8.3. La prise du commandement par le major Lebrun (5 juillet 1931)	47
8.3.1. Mission	48
8.3.2. Appréciation de la situation	48
9. Les opérations à partir de Pukusu (6 - 28 juillet 1931)	51
9.1. Opération contre Kashita – Mulua – Kalunga (8 - 11 juillet) ..	51
9.2. Opération vers le plateau de Bangi (14 - 18 juillet) et vers Kilamba (19 - 21 juillet)	52
9.3. Opération vers Indele (22 - 27 juillet)	53
9.4. Opération vers Pay Kongila (27 juillet – 5 août)	53
10. Situation générale fin juillet 1931	55
10.1. Territoire de Kikwit	55
10.2. Territoire de Kandale	55
11. L'intervention de Léopoldville	57
11.1. L'envoi en mission du commissaire général Wauters (22 juin – 27 juillet)	57

11.2. Les décisions prises à Léopoldville	59
11.3. Les réactions du major Lebrun	60
12. Les opérations à partir de Kakobolo (1^{er} août - 8 septembre 1931)	63
12.1. Déplacement vers le sud et transfert de la base à Kakobolo (29 - 31 juillet)	63
12.1.1. Le déplacement	63
12.1.2. Les moyens disponibles à Kakobolo	63
12.2. Colonne de liaison vers Kandale (De Rijcke) (1 ^{er} -17 août) ...	64
12.3. Reconnaissances diverses autour de Kakobolo du 1 ^{er} au 13 août	65
12.3.1. Opérations de la compagnie Cycliste (Robin)	65
12.3.2. Opérations de la compagnie de marche Kwango (Vissers)	65
12.4. Opérations dans le sud de la chefferie Yongo et la partie attenante de la chefferie Tshiboba	66
12.4.1. Opérations de la compagnie de marche du Kwango (15 - 21 août 1931)	66
12.4.2. Opérations de la compagnie de Léopoldville (De Rijcke) (à partir du 21 août 1931)	67
12.5. Autres opérations	68
12.5.1. Opérations de la compagnie Cycliste (Robin) vers Indele (29 août - 8 septembre 1931)	68
12.5.2. Suite de l'opération du peloton Mesure dans l'ouest du territoire de Kikwit	69
12.6. Opération militaire dans les territoires du Haut-Kwilu (Kahemba) et du Moyen-Kwenge (Feshi)	69
13. Situation générale le 4 septembre 1931	71
13.1. Résultats obtenus à la suite des opérations	71
13.2. Le refus d'accepter les soumissions offertes	72
14. La fin de la révolte	75
14.1. L'interrogatoire et les aveux de Shakindungu le 5 septembre 1931	75
14.2. Récupération des autres parties du corps de Balot	76
14.3. L'arrestation des derniers meneurs recherchés	76
14.4. Les dernières opérations	76
14.5. La fin des Opérations militaires et leur remplacement par l'Occupation	77
14.6. Pertes subies par la population indigène du fait des Opérations militaires	77
15. La répression judiciaire	79
15.1. Les arrestations et les emprisonnements	79
15.2. Les condamnations en Conseil de guerre	79

15.3. Les relégations et révocations	80
15.4. Cruautés commises sur les prisonniers	80
15.4.1. Les témoignages recueillis par Sikitele	80
15.4.1.1. L'œil crevé du chef Yongo	80
15.4.1.2. La mort du chef Musanga	81
15.4.1.3. La mort de Shakindungu qui décapita Balot et cacha sa tête	81
15.4.1.4. La mort du chef Moata Muega de Kasandji et du chef du village de Kulungu	81
15.4.2. Les faits dénoncés par Jungers	82
15.4.3. Ce qui est établi	82
16. L'enquête du juge Jungers	85
16.1. L'enquête sur place	85
16.2. Le rapport du juge Jungers	86
16.3. La commission administrative chargée d'examiner le rapport Jungers	86
17. Mesures, poursuites judiciaires et sanctions	89
17.1. Mesures	89
17.2. Poursuites judiciaires	89
17.3. Sanctions disciplinaires	90
18. Réorganisation de la Force publique	91
19. Conclusions	93
Bibliographie	99
Cartes	100
1. Province du Congo-Kasaï	100
2. Révolte pende en 1931 – Zone des opérations – Divisions administra- tives	101
3. Révolte pende en 1931 – Zone des opérations	102
Annexe 1 – Le rapport Jungers	103
1. Schéma du rapport	103
2. Rapport Jungers – Extraits	105
Annexe 2 – Commission administrative pour examiner le rapport de M. le Président Jungers	129
1. PV de la réunion du 8 février 1932 – Audition du major Lebrun ..	129
2. PV de la réunion du 16 février 1932 – Audition de l'adjudant Sarboer	137
3. PV de la réunion du 7 mars 1932 – Examen des sanctions à appliquer	138
Annexe 3 – PV d'audition du nommé Shakindungu le 26 septembre 1931	141
Annexe 4 – Province du Congo-Kasaï 1931 – Organigramme partiel ...	144
Annexe 5 – Renseignements biographiques sommaires	145

AVANT-PROPOS

La révolte du Kwango de 1931 est l'une des plus importantes auxquelles le gouvernement du Congo belge a été confronté. Elle est le fait d'une fraction de l'ethnie pende, et fut dès lors appelée aussi révolte pende ou des Bapende [1]*.

Les enquêtes et études qui lui furent jusqu'à présent consacrées, qui vont de l'enquête menée en 1931 par le juge JUNGERS [2] à la monumentale thèse de doctorat en histoire de Sikitele défendue en 1986 [3], en passant par l'interpellation d'Emile VANDERVELDE de juin 1932 [4] et la contribution de MULAMBU-MVULUYA en 1971 [5], se consacrent essentiellement aux causes de la révolte, d'une part, à ses conséquences, d'autre part, en l'occurrence au nombre élevé de victimes de la répression. Mais rien, à ma connaissance, n'a été écrit qui permette de voir avec un minimum de précision et d'exactitude ce qui s'est passé chronologiquement durant les trois mois, de juin au début de septembre, où la Territoriale et la Force publique ont agi sur le terrain pour rétablir l'ordre. L'objectif de la présente étude est de tenter d'établir comment les événements se sont effectivement déroulés en indiquant les circonstances qui ont motivé les décisions prises et les actions entreprises.

Le territoire habité par les Pende s'étend sur deux districts de la province du Congo-Kasaï: celui du Kwango (chef-lieu Bandundu, futur Banningville) et celui du Kasaï (chef-lieu Luebo). Ils sont répartis dans deux des douze territoires du Kwango (Kikwit et Kandale) et dans trois des territoires du Kasaï (Kilembe, Idiofa et Tshikapa).

Seuls les Pende du Kwango, donc ceux des territoires de Kikwit et de Kandale, seront vraiment impliqués dans la révolte, même si la révolte connaît une légère extension dans deux autres territoires du Kwango, ceux du Moyen-Kwenge (à l'ouest du territoire de Kikwit – chef-lieu Feshi) et du Haut-Kwilu (au sud du territoire de Kandale, chef-lieu Kahemba) et dans un territoire du Kasaï, celui d'Idiofa (à l'est du territoire de Kikwit).

Géographiquement, les événements se passent essentiellement dans le sud du territoire de Kikwit et le nord du territoire de Kandale, entre les rivières Lutshima et Kwilu, soit en gros dans une région de 70 km sur 70. Le nœud de la révolte se situe dans les deux chefferies connexes de Gombambulu (territoire de Kikwit) et de Yongo (territoire de Kandale).

* Les chiffres entre crochets [] renvoient aux notes en fin de chaque chapitre.

NOTES

- [1] Bapende: pluriel de mupende. Seul le terme «pende» (invariable) sera utilisé dans cette étude.
- [2] JUNGERS Eugène, Rapport d'enquête sur la révolte du Kwango, Léopoldville, le 29 novembre 1931, Ministère des Affaires étrangères, Archives africaines (Cité: AA), AE/11 3268, 1726-1728 (Cité: Jungers, Rapport).
- [3] SIKITELE Gize a Sumbula, Histoire de la révolte pende de 1931, thèse présentée pour l'obtention du grade de docteur en Histoire, Université de Lubumbashi, 1986, 3 tomes, 1320 pp. (Cité: Sikitele). Sa bibliographie cite pratiquement tout ce qui a été publié sur le sujet.
- [4] Interpellation d'Emile Vandervelde au ministre des Colonies, Chambre des Représentants - Annales parlementaires, 14 et 21 juin 1932.
- [5] MULAMBU-MVULUYA, Faustin, Contribution à l'étude de la révolte Pende, Mai-septembre 1931, in Les Cahiers du CEDAF, 1/71. (Cité: Mulambu.)

ABREVIATIONS

A.T.	Administrateur territorial
Ag.T.	Agent territorial
Bn	Bataillon
C.D.	Commissaire de district
C.D.A.	Commissaire de district assistant
C.K.	Compagnie du Kasai
Cie Cy	Compagnie cycliste
Cie en ST	Compagnie en service territorial
Cie Fus	Compagnie de fusiliers
Cie Inf	Compagnie d'infanterie
Cie M	Compagnie de marche
Cie Mi	Compagnie de mitrailleuses
Cy	Cycliste
DST	Détachement en service territorial
F.P.	Force Publique
Gpt	Groupement de la Force publique, coiffant les troupes d'une province
H.C.B.	Huileries du Congo Belge
Mi	Mitrailleuse
ST	Service territorial
TSF	Télégraphie sans fil
TST	Troupes en service territorial
Unatra	Union nationale des transports

1. Les causes

Les causes de la révolte ont été énumérées, classées, pondérées, contestées par les différentes autorités intéressées. Toutes les causes possibles ont pratiquement été citées et analysées par Eugène JUNGERS et SIKITELE Gize a Sumbula.

JUNGERS, à l'époque président de la Cour d'Appel de Léopoldville et chargé par le ministre des Colonies d'une mission d'enquête, y consacre quelque 80 pages sur les 120 que compte son rapport. Il distingue les causes réelles et celles à écarter, notamment celles avancées par les autorités territoriales et provinciales.

SIKITELE consacre un tome entier (quelque 400 pages) de sa thèse de doctorat en Histoire à en détailler les causes lointaines, directes et immédiates. Dans les causes lointaines, il reprend tout ce que la colonisation a pu apporter de négatif.

La révolte des Pende se situe dans le contexte général de la situation créée au Congo belge par la crise économique des années 30. Les restrictions budgétaires et les difficultés financières des sociétés amènent les agents de l'Administration et des sociétés commerciales à augmenter la pression exercée sur les populations, tant dans le domaine de l'impôt que dans celui des prestations et des fournitures exigées, provoquant un mécontentement latent. Dans la région du Kwango considérée, région à palmistes, les sociétés en cause sont les Huileries du Congo belge (H.C.B.) et la Compagnie du Kasai (C.K.). Les pressions, exercées avec l'appui de l'Administration, concernent la fourniture de fruits, le recrutement de coupeurs, la durée des prestations et les rémunérations.

Trois facteurs particuliers vont cependant jouer, d'abord pour provoquer et déclencher la révolte dans une région bien délimitée et pas ailleurs, ensuite pour influencer sur la répression.

1.1. L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE DE KANDALE

Dans la décennie précédant la révolte, Kandale a connu successivement les administrateurs territoriaux (A.T.) Petit, Dewilliamort et Verbist. Les témoignages concordent pour décrire leur administration caractérisée par la violence et l'arbitraire, surtout dans le chef de Dewilliamort, qui avait pour adjoint l'agent territorial Gaspard. Ils avaient à leur service plus d'une centaine de «messagers» non officiellement rémunérés, véritables hommes de main, qu'ils envoyaient souvent seuls dans les villages pour recruter des soldats pour la Force publique, mais surtout des coupeurs et des travailleurs pour les H.C.B. et la C.K.... Au moindre incident, ils ordonnaient à leurs messagers de razzier le village (*sukula m'bwala*). De plus, ils se compromettaient par des beuveries

entre agents de l'Etat et agents des H.C.B. et S.K. Pendant quatre ans, par exemple, un recruteur H.C.B. n'a pas quitté le poste, tous les recrutements à son profit étant faits par Dewilliamort et Gaspard [1]. Ils s'étaient constitué des troupeaux personnels de bétail (chèvres, poules, cochons) achetés aux villageois à des «prix-Etat», prix imposés largement inférieurs aux prix normaux.

Cette politique de violence, amorcée avec l'administrateur Petit, développée sous Dewilliamort, fut poursuivie sous Verbist qui passait pour n'avoir aucune autorité sur son adjoint Gaspard. Après la mort de Gaspard, le 5 novembre 1930, les mêmes procédés restèrent de pratique courante, notamment dans le chef de l'agent territorial Burnotte.

L'administrateur suivant était Van Inthout, un jeune lieutenant de l'Armée belge, qui avait repris le territoire le 21 avril 1931, soit deux mois avant la révolte [2].

1.2. RIVALITES DE CLANS DANS LES DEUX CHEFFERIES VOISINES DE GOMBAMBULU ET DE YONGO

Dans ces deux grandes chefferies, voisines mais dépendant l'une (Gombambulu) du territoire de Kikwit, l'autre (Yongo) du territoire de Kandale, et qui constitueront le noyau dur de la révolte, règnent des rivalités entre clans.

Dans la chefferie Gombambulu, lors de sa création en mai 1928, certains clans, notamment ceux établis à Pukusu et Kisenzele, refusent de reconnaître l'autorité de Gombana, le chef médaillé investi par l'Administration. A Gombana, très âgé, l'A.T. Weekx imposa en qualité d'adjoint, avec droit de succession, un nommé Koie (ou Koy ou Khoy) qui, sévère et exigeant, devint «l'homme du Blanc» détesté par la population qui commença à saboter les travaux, les réquisitions de main-d'œuvre et le paiement de l'impôt et dont certains clans, notamment ceux établis à Pukusu et Kisenzele, ne toléraient même plus la simple présence [3].

Dans la chefferie Yongo, l'Administration avait refusé en 1919 d'investir le nommé Njila a Gamoni, du clan Yongo et désigné par la coutume *pende*, en raison de sa participation à la révolte de 1916-1917, qui fut caractérisée par une opposition violente et collective à la collecte de l'impôt [4]. L'Administration avait dès lors investi officiellement le nommé Mbundu a Gamoni du même clan, apprécié pour son autorité et sa collaboration, mais considéré par la population comme «l'homme du Blanc» et un usurpateur. Njila, par contre, seul chef légitime aux yeux de la population, continua à exercer le pouvoir coutumier.

A la mort de Njila, survenue en 1929, il y eut, suivant la coutume *pende*, plusieurs candidats à l'investiture coutumière. Celle de Mbundu fut rejetée par la population mais celui-ci porta l'affaire devant les autorités territoriales de Kandale qui obligèrent le conseil des notables à l'investir. Des quatre clans mandas (ayant droit de fournir le chef suprême), deux (Kihandji et Ngiemba) reconnurent Mbundu tandis que les deux autres (Katshinga et Kasandji) refusèrent de le

reconnaître et de lui payer tribut. Mbundu est communément cité dans les rapports comme «chef Yongo». Les gens du clan Katshinga proclamèrent comme chef Mbumba a Mbedi (communément cité sous le nom de chef Katshinga), et ceux de Kasandji le nommé Mwata Muega [5].

Mbundu, souvent humilié par les villageois à l'occasion de la perception de l'impôt indigène, les humilia à son tour, fort de l'appui de l'Administration et particulièrement des agents territoriaux Gaspard et Burnotte. Dès 1930, les villageois décident de se défendre contre Mbundu et de ne plus tolérer chez eux la présence d'un quelconque agent territorial percepteur d'impôt. Le mécontentement s'amplifiant déterminera en grande partie les habitants de Kilamba (occupé par des membres des clans Katshinga et Kasandji) à s'opposer violemment au chef Mbundu en mai 1931. Les gens de Kilamba considèrent également que Mbundu est le vassal du chef Katshinga. Selon Mulambu, le refus de payer l'impôt visait à contraindre l'Administration à remettre le pouvoir à Katshinga [6].

1.3. LE MOUVEMENT «SATANA»

Les avis divergent quant au lieu d'origine, au nom, aux tendances, aux meneurs réels et au poids dans la révolte du mouvement «Satana» [7].

Ce mouvement semble avoir été lancé fin 1930, début 1931 par le nommé Muluba alias Sangu, du village Mapungu (ou Mapunza) [8]. Au cours d'une vision, les mânes des ancêtres lui seraient apparus, annonçant que le diable, Satan, viendrait leur apporter tout ce dont ils avaient besoin et abolirait toutes les souffrances causées par les Blancs. A cet effet, les villageois devaient construire un grand hangar (sombolo), où le diable viendrait déposer ses richesses. Le sombolo devrait être construit près d'une rivière, d'où le nom de «beach» utilisé souvent, le beach pouvant également n'être qu'un lieu de chargement quelconque. En échange, il fallait déposer dans le sombolo quelques offrandes et respecter certaines prescriptions, comme se débarrasser de tout ce qui est blanc (étoffes, poules, chèvres,...) et de tout ce qui provient des Blancs (étoffes, documents d'identité ou de travail...).

Dans les documents d'époque, les termes de Satana, Diabolo ou du diable sont généralement utilisés pour désigner le mouvement.

SIKITELE, par contre, parle exclusivement de la «secte des Tupelepele». Il explique que *satana* est la traduction malheureuse de *diabulu* (pluriel *madiabulu*), mot kikongo usité dans la région, ayant une signification analogue à *mvumbi* (mânes des ancêtres, revenant), œuvre des interprètes, catéchistes ou autres qui parlaient kikongo. Selon lui, il aurait fallu dire «secte des Bamvumbi» [9].

L'origine du nom vient de la femme visionnaire Khumbi alias Kavundji, du village de Bangi-Itengo, qui y fut initiée par la femme visionnaire Kage de Kisenzele et qui prit alors le surnom de Gapelepele (pluriel Tupelepele), nom

qui par extension fut pris ou accordé à tous ceux qui eurent des visions ou furent possédés par l'esprit des ancêtres [10].

SIKITELE estime que les vrais chefs d'orchestre du mouvement étaient les lembas (anciens), les meneurs apparents, tels Sangu au départ et Matemu (Mundele Fundji) ultérieurement, n'étant que de simples exécutants. C'était aussi l'opinion des administrateurs de Kikwit et de Kandale [11].

Les avis divergent quant au rôle joué par la secte.

Pour l'Administration, aux niveaux province, district et territoire, elle est une cause déterminante de la révolte.

Pour le président JUNGERS, le mouvement «n'a été nullement la cause de la révolte. Il en a été la manifestation, le moyen de propagation. En d'autres termes, il en a été le résultat». Il n'a été «que la manifestation suprême du profond mécontentement qui animait les populations», ajoutant que ceux qui le «représentent comme la cause principale de l'insurrection sont pour la plupart uniquement inspirés par le désir coupable de cacher la vérité» [12].

SIKITELE s'exprime comme suit: «Tout en constituant l'une des principales causes immédiates, la secte des Tupelepele servit de grand support à la révolte et lui procura ses leaders (...) Ces leaders étaient généralement des élites de la société Pende ayant un grand ascendant sur les masses populaires. Ils se mirent à annoncer partout et à l'insu de l'administration coloniale, du moins au début, le départ imminent des Européens et à demander aux villageois de ne plus obéir au Blanc, de ne plus travailler pour lui et, surtout de ne plus lui payer l'impôt et de le chasser du pays Pende. C'est dans cette atmosphère que la perception de l'impôt et les premières opérations de recrutement des coupeurs pour les H.C.B. vinrent trouver en mai 1931 les Pende de l'entre Lutshima-Kwilu pratiquement au bord de la révolte» [13].

MULAMBU explique que le mouvement s'exprima au départ sous une forme magico-religieuse qui assura la cohésion et l'extension de la révolte en même temps qu'elle lui donna un leader: le rôle de Matemo s'apparentait à celui d'un général. Il en résulta que la résistance diminua après la disparition de Matemo [14].

NOTES

- [1] JUNGERS, Rapport, PV d'interrogatoire de Gustave Weekx le 5 octobre 1931.
- [2] VAN INTHOUT, Léonard. Sous-lieutenant de la Force publique en mai 1927. Il passe au service territorial de la province du Congo-Kasaï le 25 avril 1929. Attaché au district du Sankuru le 10 mai 1929. Nommé administrateur territorial de 2^e classe le 19 mai 1929 et de 1^{re} classe le 1^{er} janvier 1930. Mis à la disposition du district du Kwango le 10 mars 1931. Terminera sa carrière comme général-major de la Force publique et conseiller militaire du ministre des Colonies.
- [3] Voir SIKITELE (pp. 901-909) se référant aux Rapports d'enquête - chefferie de Gombambulu des 1^{er} avril 1928, 21 novembre 1930, 22 décembre 1931, conservés aux Archives du Zaïre (AZ) de Gungu. Voir aussi JUNGERS, Rapport p. 86, et PV

d'audition du Dr Sulsenti du 25 septembre 1931 et du nommé Kambembo, Pukusu le 13 octobre 1931.

- [4] Rapport d'enquête-Chefferie des Bakwa Lozo, du 4 juin 1922 AZ Gungu, cité par Sikitele, p. 910.
- [5] Voir: SIKITELE, pp. 909-915, interview du 24 septembre 1970 de Giandong François, chef du Groupement Yongo en 1970; Mulambu, III; JUNGERS, Rapport, p. 86; Commission administrative instituée pour examiner le Rapport de M. le Président Jungers, sur les récents événements du Kwango, 1932, AA, Dossier AE/II 3268, 1728,14 (Cité Commission), PV des réunions, interrogatoire de Burnotte, 16 février 1932.
- [6] MULAMBU, XIII.
- [7] Voir notamment: JUNGERS, Rapport, pp. 98-104, et les procès-verbaux (PV) d'auditions annexés (notamment de Weekx, Vandewalle, Verbist, Van Inthout, Dr Zanetti); Commission, auditions de Dewilliamort 16.2.32, Weekx et Verbist 15.3.32; Dewilliamort, Rapport du 23.6.31 (AA, AI 4739, 1^{re} partie (cité dorénavant AI 4739), II); Vanderhallen, Rapport du 31.12.31, (AI 4739, 21 AO).
- [8] Dans la chefferie Tianza, sur un petit affluent de droite de la Bwele Kisasi, non loin de Kazanza.
- [9] SIKITELE, pp. 927 sq.
- [10] SIKITELE, p. 936.
- [11] SIKITELE, p. 923. JUNGERS, PV Weekx 5 octobre 1931. Lettre de l'A.T. Van Inthout du 18 décembre 1931, reproduite dans Mulambu, p. 34.
- [12] JUNGERS, Rapport, pp. 98 sq.
- [13] SIKITELE, p. 1182.
- [14] MULAMBU, XIII.

2. Les forces de l'ordre

2.1. LA REFORME DE 1930

La Force publique (F.P.) subit les effets de la réforme de 1930. Son budget annuel (80 millions) a été alors brutalement réduit de 12 millions, soit une coupure de 15 %. Cela a entraîné une réduction des effectifs de 16 300 à 14 300, opérée en grande partie (-1600) sur les Troupes en Service territorial (TST). Ces troupes étaient réparties à raison d'une compagnie (Cie en ST) par district, chaque Cie en ST étant composée de détachements (DST) à raison d'un DST par territoire et d'une réserve au chef-lieu, ainsi que d'une compagnie de marche (Cie M) stationnée également au chef-lieu du district. La réforme de 1930 a réduit les DST à six hommes et un caporal et réduit à l'extrême les réserves aux chefs-lieux de district, constituées dès lors essentiellement par la compagnie de marche, elle-même amputée d'un de ses trois pelotons.

L'effectif européen a été réduit dans une proportion encore plus grande, soit de 16 %, essentiellement chez les sous-officiers. L'encadrement de certaines unités est particulièrement pauvre.

Depuis le début de l'année, l'instruction a été complètement négligée, en vertu d'une instruction du 26 janvier 1931 précisant que «pendant un an, la partie des troupes coloniales dont l'instruction est complète (notamment les TST) se consacrera aux travaux sauf une séance d'instruction d'une heure le samedi matin». Le nombre de bataillons campés est passé de 9 à 6. Les unités dites «campées» sont celles qui ne sont pas à la disposition immédiate des autorités territoriales mais qui peuvent éventuellement être réquisitionnées par celles-ci.

2.2. LES POSSIBILITES D'INTERVENTION

Les éléments immédiatement disponibles sur place sont une demi-douzaine de soldats, aux ordres d'un caporal, détachés dans chacun des territoires de Kikwit et de Kandale par la compagnie en service territorial du district du Kwango.

Les unités susceptibles d'intervenir le plus rapidement dans la zone troublée sont dans l'ordre:

- La Cie M du Kwango à deux pelotons, stationnée à Bandundu, à près de 320 km, et dont un des six groupes de combat de 15 hommes est à la disposition de la Mission cartographique du Kasai. La section de mitrailleuses (Mi), attribuée à chaque compagnie en ST par la nouvelle organisation, est

toujours à l'instruction au 3^e Bataillon de Léopoldville. Son cadre européen est réduit à 2 unités (le commandant Vissers et l'adjudant Faucon) par suite du départ du lieutenant Lambert, désigné pour commander la compagnie en ST du Kasai à Luebo.

- Les deux pelotons de la Cie M du Kasai, stationnée à Luebo, à près de 300 km, dont l'un est en promenade militaire dans le territoire d'Idiofa.
- La 2^e Cie Cycliste (deux pelotons à vélo et un peloton à pied) de Charlesville, stationnée à plus de 200 km, mais dont les deux pelotons à vélo sont en mission (cordon sanitaire) dans le territoire d'Idiofa.
- Le 2^e Bataillon (2 Bn), à deux compagnies d'infanterie (Cie Inf) et une compagnie de mitrailleuses (Cie Mi) dont seuls l'état-major et la Cie Mi sont stationnés à Charlesville, soit à plus de 200 km. Une Cie d'Inf est stationnée à Luluagare (à plus de 400 km) et la seconde est toujours stationnée à Ngule (Katanga) à plus de 1 000 km.
- Le 3^e Bn de Léopoldville stationné à plus de 400 km.

Toutes ces distances sont mesurées à vol d'oiseau mais ne correspondent en rien aux distances réelles à parcourir ni surtout au temps nécessaire pour les couvrir. Les déplacements se font par voie fluviale là où c'est possible ou là où la voie fluviale est la seule possible, exceptionnellement en camion là où existent des routes carrossables et des camions civils utilisables. Pour le reste, tout doit se faire à pied avec des colonnes de porteurs.

C'est ce qui explique, et la lenteur relative des déplacements, et le temps mis dans la transmission des nouvelles qui, en dehors des centres, ne se fait que par messagers à pied.

A titre d'exemple, par voie fluviale et à la montée, il faut compter 7 jours pour aller de Bandundu à Kikwit, et 13 jours pour remonter de Léopoldville à Kikwit.

2.3. LES TRANSMISSIONS

Le télégraphe ne fonctionne en général que jusqu'aux chefs-lieux de district. Au-delà, le message doit être acheminé à pied, avec tous les aléas que cela comporte en région troublée, où les messagers furent régulièrement agressés ou empêchés de passer. Pendant toute la durée des opérations, un télégramme mettait en moyenne un jour depuis le dépôt du message au bureau du télégraphe par l'expéditeur jusqu'à la remise du message à son destinataire. Pour atteindre l'autorité sur le terrain en dehors des chefs-lieux, il faut ajouter à ce délai un nombre indéterminé de jours.

Il faudra attendre plus d'un mois, exactement jusqu'au 5 juillet, pour que, grâce à l'envoi d'une section TSE, l'autorité sur le terrain soit en liaison avec la station de télégraphe la plus proche.

2.4. LES PRESCRIPTIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Des prescriptions légales et réglementaires règlent les différents types d'intervention de la Force publique dans le cadre du maintien de l'ordre. Le principe est que l'autorité civile est responsable du maintien et du rétablissement de l'ordre. Elle utilise à cette fin les unités de la FP mises à sa disposition ou qu'elle réquisitionne.

Promenade militaire (Circulaire du 22 octobre 1924). Il s'agit d'un déplacement à caractère essentiellement pacifique destiné simplement à impressionner les indigènes.

Régime de l'occupation (Décret du 31 juillet 1920). L'occupation consiste dans la présence sur les lieux de l'administrateur territorial ou de son délégué, accompagné d'un détachement de la Force publique. Elle est ordonnée par le commissaire de district.

Opération de police et opération militaire (Décret du 3 juin 1906 et Arrêté Ministériel du 25 octobre 1920).

L'opération de police est un mouvement de la Force publique ayant pour objet d'assurer par mesure préventive le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. L'usage des armes est interdit sauf en cas de légitime défense. L'opération militaire est un mouvement offensif de la Force publique en vue de briser, au besoin par l'emploi des armes, la rébellion ou l'émeute. Dans les deux cas, l'autorité territoriale requiert l'autorité militaire compétente de l'effectuer, fixe la mission mais l'autorité militaire assume seule la direction des opérations et le commandement de la troupe. L'opération de police peut être ordonnée par l'administrateur de territoire, l'opération militaire par le commissaire de district.

3. Les événements précédant immédiatement la révolte

3.1. DEVELOPPEMENT DE LA SECTE SATANA

Il n'existe pratiquement pas d'indications chronologiques précises concernant la naissance et les premiers développements de la secte Satana.

Elle existait fin octobre - début novembre 1930 [1]. Née dans la chefferie Tianza, dans le nord du territoire de Kandale, elle s'est répandue rapidement dans la chefferie Gombambulu du territoire de Kikwit puis dans la chefferie Yongo, voisine mais située dans le territoire de Kandale. Elle s'est implantée notamment dans les villages de Kisenzele, Bangi, Itengo, Kilamba et Indele, dans la région précisément où règnent les rivalités de clans qui ont été évoquées. Suivant le seul témoignage relativement précis d'époque [2] permettant d'établir une certaine chronologie, le développement de la secte dans la région se serait produit comme suit: implantée d'abord à Kisenzele, où la femme Kage initia la femme Kavundji de Bangi-Itengo qui, elle-même, initia le nommé Matemo du village Kilamba. Ce Matemo, qui prit le nom de Mundele-Fundji, devint le leader apparent de la secte durant la première phase de la révolte.

Ce développement de la secte s'est fait pratiquement à l'insu des autorités territoriales. En mars 1931, l'A.T. Weekx de Kikwit constate seulement que dans la chefferie Gombambulu, aucun villageois ne veut aller relever ses frères qui ont terminé leurs six mois de prestations aux H.C.B. [3].

3.2. LES INCIDENTS DE KILAMBA (TERRITOIRE DE KANDALE) (13-16 MAI 1931)

Le 1^{er} janvier 1931, l'agent territorial Burnotte se rend au village de Kilamba, situé à l'extrême nord du territoire de Kandale à la limite du territoire de Kikwit. Il y vient, accompagné du chef Yongo (Mbundi a Gamoni), en vue d'y recruter des hommes pour la construction du chemin de fer de Gungu (Thysville) dans le Bas-Congo, et pour y percevoir l'impôt. Le chef du village, Mafuta, et ses hommes prennent la fuite. Burnotte donne alors l'ordre à ses messagers de razzier le village, de «sukula m'buala» suivant l'expression consacrée [4].

Le 13 mai 1931, Burnotte revient à Kilamba. Il y accompagne Van Hombeek, agent recruteur des H.C.B., dont il devait appuyer la mission de recrutement. Ils sont encore accompagnés du chef Yongo (Mbundi a Gamoni) et de plusieurs messagers. Burnotte demande au sous-chef Mafuta de fournir des coupeurs. Les hommes du village refusent et prennent la fuite. Burnotte fait arrêter la plupart des femmes et les fait enfermer dans le lupangu (enclos) du chef, afin de forcer les

hommes à revenir, les femmes ne pouvant pas leur apporter de nourriture. Il donne ordre aux messagers de razzier le village, c'est-à-dire de prendre le petit bétail (poules, chèvres, cochons) et tous les vivres que les indigènes n'ont pu emmener.

Burnotte et Van Hombeek séjournent à Kilamba pendant 4 jours, du 13 au 16 mai. Collignon, le gérant de la C.K. à Bangi, en territoire de Kikwit à une heure de marche, viendra les y rejoindre chaque jour. Deux autres agents de la C.K., Koudiakoff et Pollet, viendront également les rejoindre le 14 et passeront à Kilamba la nuit du 14 au 15. Le soir, après boire, Burnotte et Collignon font venir chacun une des femmes du village et couchent avec elles. Si Burnotte le fait trois jours de suite avec la même femme, nommée Pela, Collignon le fait successivement avec les nommées Kizela et Kafutshi. La coutume pende veut que l'homme qui a des relations avec la femme d'un autre paie une indemnité au mari. «Alors, il n'y a pas de palabre» [5]. Mais Collignon, ivre, omet, contrairement aux usages admis, de payer Kafutshi, qui se trouve être une des deux femmes du nommé Matemo, le futur leader de la révolte [6].

Collignon s'étant plaint à Burnotte de ce que les hommes de certains villages ne fournissent plus de fruits à la factorerie, Burnotte les fait convoquer et fait administrer à ceux qui se présentent de six à douze coups de fouet.

Le 16 mai, Burnotte et Van Hombeek quittent Kilamba, après avoir libéré les femmes toujours enfermées dans l'enclos du chef. Ils emmènent dix coupeurs recrutés sur l'ordre du chef médaillé Yongo.

Lorsque Matemo apprend par d'autres femmes que Collignon a couché avec sa deuxième femme et n'a rien payé, il décide d'aller réclamer son dû à la factorerie de Bangi. Il y va le 2 juin. Une discussion éclate. Matemo mord Collignon mais est rossé par les gens de Collignon et chassé, «revêtu de son seul petit pagne». Collignon adresse le même jour une plainte à l'administrateur de Kandale. Celui-ci lui répond le 3 juin que l'agent territorial Balot, qui doit se rendre dans la région à d'autres fins, examinera sa plainte [7].

Ces incidents resteront longtemps ignorés des autorités et aucun rapprochement ne sera fait par elles lorsque des manifestations de révolte se produiront en d'autres endroits, en l'occurrence dans le sud-est du territoire de Kikwit, proche cependant de Kilamba, et l'extrême nord-ouest du territoire de Kandale.

NOTES

- [1] L'agent territorial Mons en fait mention dans un entretien avec le docteur Zanetti (Jungers, Rapport, PV du 23 octobre 1931).
- [2] Shakindungu, interrogé le 26 septembre 1931 (AI 4729, XXI).
- [3] JUNGERS, Rapport, PV d'interrogatoire Weekx, 5 octobre 1931.
- [4] JUNGERS, Rapport, PV d'interrogatoire Kianza et Mafuta, 9 et 22 octobre 1931.
- [5] JUNGERS, Rapport, PV d'interrogatoire de Kianza, un ancien de Kilamba, du 9 octobre 1931. JUNGERS acte dans ce même PV que, ce même jour, quatre femmes du village sont venues lui demander «à être autorisées à coucher avec les soldats de son escorte, parce qu'il n'y a plus assez d'hommes dans leur village!».

- [6] Sur base du Rapport JUNGERS, SIKITELE écrit que Collignon a également couché à Kilamba avec Kapombo, la sœur de Matemo. Au cours d'un premier interrogatoire par Jungers, le 9 octobre 1931, Kapombo a déclaré en effet être la 2^e femme de Matemo, avoir couché avec Collignon à Kilamba et n'avoir pas été payée. Mais le 7 novembre 1931, elle sera contrainte d'avouer à Jungers qu'elle avait menti, qu'elle était la sœur et non la femme de Matemo, qu'elle avait couché à deux reprises avec Collignon, mais pas à Kilamba, et qu'elle avait refusé de continuer parce qu'elle était enceinte (voir PV Jungers des 7 octobre et 7 novembre 1931).
- [7] JUNGERS, Rapport, lettres originales annexées au PV Clees du 8 octobre 1931.

4. Premières manifestations de révolte et premières réactions des autorités locales

4.1. DANS LE TERRITOIRE DE KIKWIT – FUSILLADE DE KISEZELE (29 MAI 1931)

Le 25 mai 1934, l'agent territorial Michiels, en tournée à Pukusu (au passage de la Lutshima, à 60 km au sud-est de Kikwit et à environ 12 km à vol d'oiseau au nord-ouest de Kilamba), adresse à son administrateur de territoire (A.T.) une lettre signalant l'attitude hostile des indigènes (travaux arrêtés et repli des hommes en armes dans la forêt), ainsi que l'existence d'une secte «Satana» hostile aux Européens. Cette lettre parvient à Kikwit le 28 à 20 h, apportée par Michiels lui-même.

Le 29, l'A.T. Weekx transmet copie de la lettre Michiels au commissaire de district (C.D.) et lui signale que le pire est à craindre s'il n'y a pas d'intervention énergique pour arrêter à son début le mouvement nettement dirigé contre l'occupation européenne. Il annonce qu'il se rend lui-même sur place avec 4 soldats, réduisant ainsi la garnison du chef-lieu à 2 soldats.

Weekx, accompagné de Michiels et de leurs épouses, part dans un camion conduit par Quadrio, un agent de la firme Madail à Banza. Laissant Michiels et les deux épouses à Pukusu, Weekx accompagné de quatre soldats continue dans le camion de Quadrio vers Kisenzele, village proche de Pukusu. A son arrivée, il voit toute la population se diriger vers l'extrémité du village. Il s'y rend accompagné de ses quatre soldats et de Quadrio. En approchant, il voit une troupe de quelque 200 hommes armés d'arcs et de fusils à piston entonnant un chant. Arrivé à quelque 75 mètres, il est accueilli à coups de flèches. Il donne ordre à son escorte d'ouvrir le feu, tire lui-même sur un homme qui le menace directement. Quadrio tire également avec son fusil de chasse. Le tir fait 1 tué et 5 blessés parmi les villageois et provoque la fuite des autres vers la vallée de la Lufuku.

Weekx en avise le lendemain 30 mai le commissaire du district, lui signalant l'extrême gravité de la situation et lui demandant de placer quatre chefferies sous le régime de l'Occupation. Il se déclare incapable de maîtriser la situation avec les moyens actuels, c'est-à-dire avec les quelques soldats de son DST. En attendant l'arrivée de troupes, le service territorial se borne à occuper le centre de la région, constitué par le village de Pukusu. Le soir même, Weekx quittera Pukusu pour se retirer à Banza, à quelques kilomètres de là sur la rive gauche de la Lutshima [1].

Par une lettre datée du 1^{er} juin, Weekx informe son collègue, l'A.T. de Kandale, qui en accusera réception par une lettre datée du 5 juin [2].

4.2. DANS LE TERRITOIRE DE KANDALE. INCIDENT DE KASANDJI (27 MAI 1931)

Le 22 mai, l'agent territorial Burnotte, fin de terme, quitte Kandale pour aller s'embarquer à Kikwit, en route vers l'Europe. A sa demande, il reçoit mission d'accompagner le recruteur H.C.B. Van Hombeek dans la région de Kazanza pour rappeler aux chefs indigènes leur devoir de faciliter la tâche du recruteur. Le 24 à Kazanza-Etat, il convoque les chefs dont une vingtaine seulement se présentent et disent que les hommes ont fui en armes. Le 26, au village du chef médaillé Mulikalonga, il apprend que les hommes des clans Bakwese et Bambala sont rassemblés en armes sur la rive gauche du Nsari. Le 27, au village de Kasandji, les hommes viennent à sa rencontre et lui lancent des flèches, sans toutefois blesser personne. Le lendemain, il en avise son A.T., signalant également l'existence d'une secte «Satana». Il poursuivra alors son chemin de retour vers l'Europe, arrivant à Kikwit le 29 et à Bandundu le 16 juin, où il fera rapport au C.D. Vanderhallen [3].

Le 5 juin, Van Inthout, l'A.T. de Kandale, en tournée dans l'est de son territoire, reçoit le message du 28 mai de Burnotte et la lettre du 2 juin de l'A.T. Weekx. Il est informé également de manifestations d'insoumission à Lukalama, dans le nord du territoire, notamment l'arrestation par les indigènes de deux courriers de la Baptist Mission en chefferie Yongo.

Il décide de se rendre lui-même dans la région de Kazanza, dans l'ouest du Territoire, et envoie d'autre part son Ag.T., Balot, enquêter à Lukalama, prendre contact avec l'A.T. de Kikwit et, aussi, percevoir l'impôt dans la région. Il informe son C.D. par lettre [4], mais son rapport ne parviendra à Bandundu que le 25 juin et n'influera dès lors pas sur les premières décisions prises par les autorités supérieures. Il fait également part de ses intentions à l'A.T. de Kikwit [5].

Balot reçoit aussi mission d'enquêter sur la plainte Collignon, à l'occasion de son passage à Kilamba, quoique Van Inthout ne juge pas utile de le mentionner dans ses lettres à l'A.T. de Kikwit et au C.D., considérant manifestement cette affaire comme secondaire [6].

NOTES

- [1] JUNGERS, Rapport 6, p. 21. Commission, PV des séances, 15 mars 1932. Rapport de Weekx du 30 mai 1931 (AI 4739, I). Siketele, pp. 1029-1037.
- [2] Lettre 192/Pol.B.2 du 5 juin 1931 de l'A.T. Van Inthout à l'A.T. Weekx (Papiers du Général Van Inthout, déposés aux archives du Cercle royal des anciens officiers des campagnes d'Afrique -CRAOCA.(Cité: Papiers Van Inthout.)
- [3] Note 194 du 5 juin 1931 de Van Inthout au C.D. du Kwango (AI 4739, I). Rapports de Burnotte au C.D. du Kwango le 16 juin 1931, et au gouverneur de province le 25 juin 1931 (AI 4739, I et AA, FP 2450, 170-53).
- [4] Lettre du 5 juin 1931 de l'A.T. de Kikwit au C.D. du Kwango (AI 4739, I).
- [5] Voir supra.
- [6] Voir supra, les incidents de Kilamba.

5. Le meurtre de l'agent territorial Balot

5.1. LES FAITS

Maximilien Balot, un agent territorial arrivé récemment dans le territoire [1], quitte Kandale le 6 juin en exécution des ordres reçus la veille de son A.T. Sa caravane comprend quatre messagers, un soldat, son boy et des porteurs. Par la route auto, il fait avec un véhicule de la Mission le trajet jusqu'aux environs de Kakobolo, au départ de la piste vers Lukalama et Kilamba. Il perçoit l'impôt dans le village proche de Sangu.

Balot arrive le 7 juin à Lukalama et trouve le village vide. Ses messagers arrêtent cependant huit hommes qui tentaient de fuir. Il convoque le chef Yongo et passe la nuit à Lukalama. Le lendemain, 8 juin, il envoie le chef Yongo prévenir les gens de Kilamba qu'il viendra percevoir l'impôt. Yongo revient annonçant que tous les villageois lui ont dit: «Va prévenir le Blanc que nous ne voulons pas le voir ici». Balot se rend néanmoins à Kilamba et s'installe au gîte de l'Etat, sur la route menant au hangar du Diable. Devant ce dernier hangar, et barant la route, des hommes armés sont placés en demi-cercle.

Plusieurs témoins ont été entendus successivement sur les événements dramatiques de ce jour à Kilamba [2]. Les témoignages concordent dans les grandes lignes mais diffèrent sur certains aspects, notamment sur la manière dont les événements se sont déroulés dans le temps.

Balot a donné ordre au soldat d'appeler le chef Mafuta pour le paiement de l'impôt. Mais c'est Matemo qui s'est avancé sur la route. Il a crié qu'il n'y a plus d'argent et a dit au soldat: «Retourne ou je te tue, et dis au Blanc de retourner également ou nous le tuons». Balot a tiré alors un coup de feu en l'air, pour intimider Matemo. Le chef Yongo, trois messagers et les porteurs ont pris la fuite devant les indigènes qui s'approchaient, laissant seuls Balot, armé de son fusil de chasse, le soldat Ilunga et le messenger Lufuki, armés respectivement d'un fusil Gras et d'un Albini.

Sur ceci, tout concorde. Suit alors une phase confuse où il n'est plus possible de décrire avec certitude et précision le déroulement des faits. Voici le déroulement probable de cette phase.

Balot a donné ordre au soldat et au messenger de tirer et lui-même a tiré un second coup de feu. Un indigène a été blessé. Matemo aurait crié: «Voilà que le Blanc veut nous tuer» et provoqué Balot en disant: «Tue-moi», en lui tournant le dos. Balot a tiré mais sans toucher Matemo qui est tombé. Se relevant, Matemo a frappé Balot au visage avec son grand couteau. Balot a donné un coup de crosse à Matemo et a fui. Balot a été touché au cou par une flèche. Matemo s'est relevé, a poursuivi Balot et lui a porté un coup de machette dans

le dos, lui enlevant presque le bras droit. Trois indigènes, dont Shakindungu, chef de Muenga, Mwata Muega, chef de Kasandji, ont tiré successivement une flèche sur Balot. Lorsque Balot s'est écroulé, Shakindungu a constaté qu'il vivait toujours et lui a coupé la tête qu'il a emportée en vue de la remettre à Mbumba a Mbedi alias le chef Katshinga [3]. Le lendemain, le cadavre de Balot a été dépecé et les morceaux répartis parmi les notables de quelque huit villages. Les bagages de Balot furent pillés et répartis.

Le meurtre et le dépeçage de Balot vont transformer radicalement aux yeux des autorités le caractère de ce qui n'apparaissait à l'origine que comme une insoumission collective, dangereuse certes mais relativement banale. La volonté des autorités de retrouver les différentes parties du corps, d'enlever aux révoltés ce que leur possession représentait, le refus persistant des indigènes de révéler les caches vont durcir et prolonger la répression et retarder la soumission. Selon la tradition pende, en effet, le dépeçage et la conservation d'une partie du corps d'un puissant ennemi assurent aux vainqueurs puissance et solidarité [4].

5.2. LA REVELATION DES FAITS ET LA TRANSMISSION DE L'INFORMATION

Des rumeurs concernant une attaque dont Balot aurait été victime commencent à se répandre immédiatement. Elles atteignent l'A.T. de Kikwit (à Banza) dès le 8 juin et l'A.T. de Kandale (à Kazanza-Etat) dès le 12, mais elles semblent indiquer que Balot n'aurait été que blessé et se serait retiré vers Yongo, en compagnie du chef du même nom, puis vers Kandale.

Le meurtre ne sera connu avec certitude que le 10 juin, à Kandale. Ce jour sont revenus à Kandale le soldat Ilunga et le messager Lufuki ayant accompagné Balot. Ils font à l'aspirant Rousseaux un récit détaillé du drame.

L'aspirant Rousseaux adresse le soir même, de Kandale, un rapport à son A.T. parti depuis le 5 vers l'ouest du territoire [5]. Le 12 juin, il envoie copie de son rapport aux A.T. de Kikwit, de Kilembe et de Kahemba. Ce rapport atteindra l'A.T. de Kilembe le 17 mais ne parviendra à Kikwit que le 21 et à Bandundu que le 25, où il n'atteindra pas ses destinataires, l'A.T. et le C.D., partis entre-temps à Pukusu.

Vallaëys, le C.D. du Kasai, est informé le 18 juin par Severeys, l'A.T. de Kilembe. Il en informe le jour même par télégramme le gouverneur de la province et le C.D. du Kwango. Léopoldville ne recevra ce télégramme que le 19. Le C.D. du Kwango ne sera informé que le 23, à son arrivée à Pukusu [6].

Quant à Van Inthout, A.T. de Kandale et supérieur direct de Balot, il n'apprendra la nouvelle que le 24 juin, à Kazanza-village, de la bouche du lieutenant Robin qui, lui-même, l'a appris incidemment par une lettre du missionnaire Griffin.

De son côté, en effet, Griffin, missionnaire de la Canadian Baptist Mission de Kandale mais replié depuis le 12 à la Mission protestante de Kilembe, a donné

l'information dans une lettre du 14 juin adressée à l'administrateur du territoire d'Idiofa ou au «premier officier d'Etat rencontré» [7]. Cette lettre est interceptée le 17 à Bienge par le lieutenant Robin, commandant la Cie Cy de Charlesville, en mission dans la région.

L'information sur le meurtre de Balot atteint donc en premier lieu le gouverneur de la province, le C.D. du Kasai et, incidemment, un officier de la garnison de Charlesville qui, tous, vont prendre des mesures, alors que les autorités directement concernées, c'est-à-dire les A.T. de Kikwit et de Kandale et le C.D. du Kwango, restent dans l'ignorance et du meurtre et des mesures prises, mais qui, sur le terrain, vont agir de leur côté.

Le dépeçage du corps et la remise de certains morceaux comme fétiches à divers chefs ne seront connus qu'un mois après les faits lorsque, après le combat de Kilamba du 3 juillet, on pourra interroger des indigènes faits prisonniers. L'information atteindra Léopoldville par un télégramme adressé le 8 juillet par le major Lebrun au commandant du 2^e Groupement [8].

NOTES

- [1] Balot, Maximilien, Norbert, 29 mai 1890 - 8 juin 1931. Sous-officier de la FP le 8 mars 1913, il démissionne le 23 novembre 1913. En 1914, il effectue un nouveau terme comme sous-officier FP et quitte le service colonial en novembre 1918. En 1930, il revient en Afrique comme agent territorial et est affecté au district du Kwango. (Biographie coloniale belge, notice du 11 mai 1951 de M. Coosemans.)
- [2] Déclarations du soldat Ilunga et du messenger Lufuki qui accompagnaient Balot (Lettre du 10 juin 1931 de l'aspirant Rousseaux (AI 4739, I); PV établi à Kilamba le 19 juillet 1931 par Van Inthout en qualité d'O.P.J. (AI 4739, XI); PV d'audition de Kianza, ancien de Kilamba, de Mafuta, chef de Kilamba, et du chef Yongo (Jungers, Rapport, PV des 9, 22 et 23 octobre 31); PV d'audition de Shakindungu (AI 4739, XXI, reproduit en annexe).
- [3] Voir supra, Rivalités de clans dans la chefferie Yongo.
- [4] Voir SIKETELE, pp. 1058 sq.
- [5] AI 4739, I.
- [6] AA, FP 2450, 170-53.
- [7] AI 4739, I.
- [8] Télégramme 102 du 8 juillet 1931 de Lebrun (AI 4739, III) - Note du 8 juillet 1931 de Vanderhallen (AI 4739, VIII).

6. Réactions des autorités supérieures aux échelons district et province

6.1. AU DISTRICT DU KWANGO – PASSAGE AU RÉGIME DE L'OCCUPATION (3 JUIN 1931)

Le 2 juin, Vanderhallen, C.D. du Kwango, reçoit à Bandundu le rapport du 29 mai de l'A.T. de Kikwit. Il répond en lui annonçant l'envoi à Kikwit d'un renfort de 6 soldats et en lui prescrivant une enquête. Il lui annonce aussi qu'il informe le gouverneur de province, tout en estimant qu'à première vue il ne faut pas conclure à un mouvement religieux du type kimbanguiste mais à une excitation due à des sorciers.

Mais le 3 juin, le C.D. reçoit le rapport du 30, relatant notamment l'incident de Kisenzele. Il décide, comme le demande l'A.T. de Kikwit, de placer la région troublée sous le régime de l'Occupation. Il le fait pour quatre chefferies du territoire de Kikwit: Gombambulu (chef-lieu Mulua), Kisungu, Gongo-Kangafu (chef-lieu Kikandji) et Bangi. Cette décision ne parviendra cependant à l'A.T., à Pukusu, que le 10 juin à minuit.

Le C.D. prescrit au commandant Vissers, commandant la Cie ST de Bandundu, d'envoyer deux pelotons sous les ordres de l'adjudant Faucon, estimant «qu'un Européen (F.P.) suffira pour accompagner les agents de l'Etat chargés de l'Occupation» [1]. Ces deux pelotons, en réalité un petit détachement de 46 hommes, quitteront Bandundu le 4 juin et n'arriveront à Pukusu que le 11 après 7 jours de navigation sur le Kwilu à la montée.

Par télégramme, le C.D. annonce au gouverneur de la province du Congo-Kasaï l'existence des troubles dans la région, les mesures qu'il prend, et demande que l'on renforce la garnison de Bandundu [2].

6.2. A LA PROVINCE DU CONGO-KASAI – PASSAGE A L'OPERATION DE POLICE (6 JUIN 1931)

Ce télégramme, reçu apparemment à la province du Congo-Kasaï à Léopoldville le 4 juin en fin de journée, ne provoque de réactions que le 5. Le commissaire général Wauters y assume provisoirement les fonctions de gouverneur de province, dont le titulaire, Beernaert, remplace provisoirement le gouverneur général Tilkens, en voyage d'inspection.

Wauters commence par demander du renfort auprès du gouverneur général qui répondra, le 8, qu'un sous-officier rentrant de congé sera envoyé à Bandundu par premier courrier, de même qu'un détachement de 15 hommes destinés à remplacer le groupe de combat toujours placé à la disposition d'une mission cartographique.

Wauters décide ensuite de faire transformer l'Occupation en Opération de police et de l'étendre aux territoires de Kikwit et de Kandale et éventuellement

aux régions avoisinantes. Un télégramme chiffré du 6 juin en transmet l'ordre au C.D. du Kwango:

«Prière transformer immédiatement l'occupation en opération de police affectant les territoires de Kikwit et de Kandale et éventuellement les régions voisines (.) Le commandant du bataillon informe le commandant de la compagnie lui devoir prendre la direction des opérations (.) Immédiatement vous vous rendez sur place pour première enquête (.) Indispensable que vous ou votre adjoint accompagne le commandant de l'opération (.) Désire action menée sans hésitation ni faiblesse (.) Pratiquez désarmement des indigènes dans régions troublées suivant décret 16 juillet 1921 (.) Recherchez activement instigateurs mouvement xenophobe (.) Télégraphiez besoins troupes en renfort si nécessaire» [3].

Le 8 juin, le C.D. du Kwango ordonne en conséquence l'Opération de police dans les quatre chefferies déjà placées sous régime de l'Occupation depuis le 3, ainsi que dans les chefferies d'Indele (du territoire de Kikwit sur la rive droite du Kwilu) et de Yongo (du territoire de Kandale). Le commissaire de district assistant (C.D.A.) Dewilliamort, porteur de cette décision, est envoyé à Pukusu où il n'arrivera que le 21.

Le commandant Vissers, commandant la Cie en ST du Kwango, qui doit commander l'opération, ne dispose plus à Bandundu que de l'équivalent d'un petit peloton. Par suite de malentendus mal éclaircis, entraînant l'intervention par télégramme du commandant du Bn en ST de Léopoldville (ordre donné à Vissers le 10 suivi d'une réquisition le 13), Vissers et ses hommes ne quitteront Bandundu que le 17. Le C.D. en personne, qui le 16 a reçu le rapport verbal de Burnotte, de passage à Bandundu [4], décide de les accompagner. Ils n'arriveront à Pukusu que le 23.

Au C.D. du Kasai, par télégramme du même jour, Wauters annonce l'existence des troubles et lui prescrit de prendre les dispositions pour éviter l'extension du mouvement.

Nous avons déjà souligné la lenteur des communications. Elle va perturber l'exécution des décisions prises. Le C.D. du Kwango ayant quitté son chef-lieu ne peut plus user du télégraphe. L'A.T. de Kandale est en route à l'intérieur de son territoire. Il en résultera que durant tout le mois de juin, les autorités sur place, en l'occurrence le C.D. du Kwango et l'A.T. de Kikwit pour le secteur nord, l'A.T. de Kandale et les unités F.P. venant du Kasai pour le secteur sud, agiront d'initiative et de manière autonome, sans liaison entre elles et généralement dans l'ignorance des décisions prises aux échelons voisins ou supérieurs.

NOTES

[1] Note 1956 / Pol du 3 juin 1931 (AI 4739, D).

[2] Télégramme chiffré n° 77 du 3 juin 16 h (AI 4739, I).

[3] Télégramme chiffré n° 1218 (AI 4739, 1).

[4] Voir supra, Premières manifestations de révolte en territoire de Kandale.

7. Les interventions militaires à l'initiative des autorités locales (8 - 27 juin 1931)

7.1. DANS LE SECTEUR NORD

L'A.T. Weekx, avec son escorte de quatre soldats, occupe depuis le 30 mai le village de Banza, attendant la décision de son C.D. et les renforts demandés. Son adjoint Michiels occupe le village proche de Kikandji.

Le 8 juin, Weekx reçoit une lettre de l'Ag.T. Balot lui disant qu'il opérait la veille en chefferie Shimuna, et un billet de l'agent C.K. Collignon annonçant que Balot aurait été attaqué à Kilamba et demandant du secours, sans autre précision ni indication sur la situation dans la chefferie de Bangi. Weekx répond par une lettre conseillant le calme [1].

Le 9, Michiels reçoit un billet de Pollet (C.K. Lutshima) signalant que Balot aurait été tué par les indigènes de Kilamba, tandis que Weekx apprend par un notable, venu du territoire de Kandale, que celui-ci a vu en chemin, entre Mindule et Kilamba, des étoffes dont il dit qu'elles auraient appartenu à Balot. Sachant l'A.T. de Kandale dans la région de Kazanza, à trois étapes de Kilamba-Mindule, Weekx lui envoie un message pour le mettre au courant [2].

7.1.1. Opérations sous le régime de l'Occupation – Incident de Kisenzele (12 juin 1931)

Le 10 juin à minuit parvient à Weekx la décision prise le 3 par son C.D. plaçant les quatre chefferies sous le régime de l'Occupation.

Le 11 à 13 h, Weekx voit arriver à Banga le détachement Faucon. Celui-ci, parti le 4 de Bandundu, était arrivé le 10 vers 16 h 30 à Kikwit d'où il était reparti le soir même, en camions, vers Banza. Disposant dorénavant de troupes, Weekx décide de réoccuper Pukusu. Le détachement y arrive vers 17 h. Toute la population fuit à son approche. Il apprend qu'une attaque se prépare aux environs du village de Kisenzele.

Weekx ordonne à Faucon de mettre à sa disposition 24 soldats aux ordres d'un gradé indigène en vue d'une reconnaissance à effectuer le 12 vers Kisenzele, là où il avait été attaqué le 29 mai, précisant que le but est pacifique et que le feu ne peut être ouvert que s'il y a agression et que, si les assaillants étaient trop nombreux, un caporal et trois soldats devaient revenir à Pukusu pour avertir les Européens.

Une patrouille de 2 groupes de combat (28 hommes) aux ordres du sergent Milongo, accompagnée de deux messagers-guides, part à l'aube du 12 vers Kisenzele, distante de quelque 6 km. A peine entré dans le village, la patrouille

voit une masse d'hommes groupés sur la route, conduite par un homme marchant à reculons et battant le tam-tam. Ils approchent jusqu'à 70 m de la troupe et lancent des flèches. Les soldats ouvrent le feu. Les Pende tentent un encerclement. La troupe se dégage en tirant. A 50 m du village, les assaillants abandonnent.

A 9 h, Weekx voit revenir un caporal et un messenger, blessés par des flèches, l'un à la jambe et l'autre au dos. Il donne ordre à Faucon et à Michiels d'aller à Kisenzele voir ce qui s'y passe. Ceux-ci trouvent la patrouille à 600 m du village et, avec elle, vont au village qu'ils trouvent abandonné. Ils y découvrent 7 hommes tués. Comme 117 cartouches ont été tirées par la patrouille, il y a sûrement des blessés dont on ignore le nombre et le sort. Une enquête ultérieure indiquera qu'il y eut 22 morts dont 5 femmes. Côté troupe: 1 soldat et 1 messenger ont été blessés par flèches [3].

SIKETELE, faisant état de témoignages recueillis en 1970, écrit: «Les guerriers Pende qui avaient remarqué la présence et le mouvement de ces soldats, leur tendirent une embuscade... Le détachement Milongo tomba dans cette embuscade et fut encerclé. Une lutte acharnée s'engagea... Certains soldats furent tués et d'autres désarmés» [4].

A la suite de la rencontre de Kisenzele, plusieurs villages viennent offrir leur soumission. 72 habitants de Kisenzele viennent ainsi, le 15, remettre leurs armes à l'A.T. [5].

7.1.2. Entrevue le 16 juin 1931 à Pukusu des administrateurs territoriaux Weekx et Van Inthout

Le 16, Weekx reçoit une lettre, datée du 12, de l'A.T. de Kandale, Van Inthout, signalant que Balot a été attaqué, qu'il serait blessé et aurait dû se replier à Kandale. Dans la même journée, Weekx voit arriver Van Inthout lui-même, venu prendre contact et porteur de nouvelles alarmantes. Toutes les chefferies au nord du parallèle de Kandale seraient atteintes. Les villages de la vallée du Nsari (territoire du Moyen-Kwenge) auraient adhéré à la secte Satana. Les deux A.T. estiment que, sans action de grande envergure, le mouvement Satana s'étendra dans la totalité des territoires de Kikwit et de Kandale. Ils s'accordent pour estimer indispensable le passage à l'Opération militaire dans les deux territoires. Ils rédigent une demande en ce sens adressée au C.D. [6].

Van Inthout n'ayant que 2 soldats, Weekx lui en cède 6.

Dans un rapport adressé ce même jour au C.D., Weekx, pour qui le régime en vigueur est toujours celui de l'Occupation, déclare que la situation est trop grave pour confier la conduite de cette Occupation à l'Ag.T. Michiels. La responsabilité, écrit-il, est trop grande aussi longtemps que le groupement de Kisenzele et la chefferie de Bangi ne seront pas soumis [7].

Le 19, Weekx et Faucon, accompagnés de 25 soldats, visitent plusieurs villages du plateau de Kibo. Le 20, on apprend que les indigènes ont détruit le bac sur la Lufuku.

7.1.3. *Passage à l'Opération de police (21 juin 1931) puis à l'Opération militaire (23 juin 1931)*

Le 21 juin arrive enfin à Pukusu le commissaire de district assistant Dewilliamort, porteur de la décision, prise le 8 par le C.D., de transformer l'Occupation en Opération de police.

Deux jours plus tard, le 23, arrivent à Pukusu, le C.D. Vanderhallen et le commandant Vissers. Les responsables sur place, le C.D.A. De Williamort, l'A.T. Weekx et l'adjudant-chef Faucon leur exposent la situation. Estimant qu'une Opération de police ne suffit pas pour faire face à la gravité de la situation, ils pressent le C.D. de passer au stade de l'Opération militaire [8].

C'est de sa propre autorité que le C.D. du Kwango, dans l'ignorance de la décision prise entre-temps par le gouverneur de province le 19 juin, décide le passage à l'Opération militaire. La décision, datée du 24 juin, est basée sur «la confirmation du meurtre de l'Ag.T. Balot», sur «l'état de rébellion ouverte caractérisée par des centres de résistance nettement établis et provoquant ouvertement la lutte». Elle vaut pour les chefferies de Gombambulu, Kangufu, Kisungu, Bangui, le groupement des Bapende de la rive droite du Kwilu, ainsi que pour onze chefferies du territoire de Kandale [9]. Il requiert le commandant Vissers de l'exécuter en lui fixant le but à atteindre: «Briser la révolte, ramener la tranquillité dans les régions troublées et la soumission à l'Etat» [10].

Dans l'ignorance également des mesures édictées entre-temps à Léopoldville par le commandant du 2^e Groupement, Vanderhallen envoie, le 24 juin, à Léopoldville (via Bandundu) un rapport où il expose la situation telle que vue de Pukusu. Il y dispose de 75 hommes, soit 5 groupes de combat. Le 6^e est attendu par le courrier Bandundu-Kikwit. Son premier objectif sera Bangui, réputé être le centre le plus important de la révolte, et où la factorerie C.K. a été pillée le 14. Son second sera Kilamba, considéré comme le deuxième centre de résistance important. Il demande d'urgence des renforts. D'abord la section Mi que la nouvelle organisation a attribuée à chaque compagnie en ST, mais qui est toujours à l'instruction au 3 Bn de Léopoldville. Ensuite, la constitution d'une 2^e colonne, forte d'une compagnie, destinée à opérer en territoire de Kandale [11].

Ce rapport croise les premières instructions venant de Léopoldville qui parviennent à Pukusu dans la nuit du 24 au 25 juin [12], au moment où la colonne Vissers se met en route vers Bangui.

7.1.4. *Combat de Bangi-Itengo (26 juin 1931)*

Conformément au plan arrêté par le C.D., une colonne part le 25 juin pour atteindre Bangi par le nord. Elle est constituée des 5 groupes de combat de la Cie M du Kwango (75 hommes), sous le commandement de Vissers et de Faucon. Elle est accompagnée du C.D. Vanderhallen, de l'A.T. Weekx et de l'Ag.T. Michiels.

Après avoir passé la nuit à Kingulu, la colonne se met en route, le 26 juin à 6 h, vers le plateau de Bangi. L'avance est pénible, dans le brouillard jusqu'à 9 h. Elle dépasse Nienkenene, où tous les villageois sont en fuite. A 10 h, elle est en vue du plateau et entame l'escalade du nid d'aigle que constitue le village d'Itengo. A 11 h 20, elle est au sommet du plateau, devant Itengo, apparemment vide. Une ligne est tracée en travers du village et une seconde un peu plus loin. Les éclaireurs signalent un groupe de 150 hommes accroupis près d'un énorme hangar. On entend chanter. L'avant-garde s'avance jusqu'à 40 m. Les Pende lancent du sable. Vissers ordonne un feu de salve. Les Pende s'élancent vers les soldats. Une partie du dispositif militaire cède mais est immédiatement rétablie. Les Pende prennent la fuite après quelques minutes. On dénombre 10 tués et 2 blessés chez les Pende et 1 blessé parmi les soldats [13]. Suivant les renseignements recueillis ultérieurement par Vanderhallen auprès des indigènes, l'engagement fit 18 victimes dans les rangs pende, tués lors de l'engagement ou morts des suites de leurs blessures [14].

La colonne passe la nuit à Nienkenene. Le 27, elle rejoint Pukusu, où les villageois, revenus après le départ de la colonne, reprennent la fuite à son arrivée. Les gens de Kiandu, sans doute impressionnés par l'issue du combat, avaient réparé le pont sur la Lufuku.

Dans une note datée du 27 juin, adressée à Robin, Vissers écrit:

«Je reviens de la chefferie Bangi où nous avons eu un contact avec les révoltés, fait qui me permet de vous renseigner sur leur façon de procéder, et vous mettre en garde contre toute surprise. Les révoltés à l'intérieur d'un lupango situé près du sombololo du diable se livraient aux rites de leur secte en cachant leurs armes et en se couchant à terre. Nous avons pu les approcher à 30 mètres environ lorsque l'attaque s'est prononcée avec une violence et un fanatisme surprenant, à tel point que des révoltés ont été tués à 5 m du carré des soldats. Ils essaient presque toujours l'encercllement (...) vous engage à vous méfier, dans les villages abandonnés, des gens rassemblés dans un lupangu près du hangar du diable, et qui semblent pacifiquement occupés à chanter à voix étouffée lançant du sable dans la direction de la troupe à son approche» [15].

Suivant SIKITELE, les guerriers Pende à Itengo étaient commandés par la femme visionnaire Kavundji, qui fut tuée lors de l'engagement [16].

Vu le fanatisme des indigènes, Vanderhallen et Vissers décident d'opérer la jonction avec les troupes venant du sud avant de s'attaquer à Kilamba, considéré comme le point principal de la révolte [17].

7.2. DANS LE SECTEUR SUD

7.2.1. *L'administrateur territorial Van Inthout*

Van Inthout, en route depuis le 5 juin en direction de Kazanza, envoie le 9 à son C.D. un rapport signalant les progrès de la secte Satana dans les régions

traversées par lui et que, à partir du village de Kobo, tous les indigènes fuient à son approche. Il propose en conséquence de placer sous le régime de l'Occupation la partie nord de son territoire, soit les cinq chefferies: Mwandu, Kashitu, Mulikalonga, Tshiboba et Yongo [18].

Le 12, arrivé à Kazanza-Etat, Van Inthout écrit à Weekx pour accuser réception de sa lettre du 9. Il lui signale qu'il a demandé l'Occupation de cinq chefferies, et qu'il vient de recevoir confirmation de l'attaque contre Balot qui serait blessé et aurait dû reculer jusqu'à Kandale. Sa petite caravane est parfois l'objet d'attaques. Elles sont toutefois peu poussées et visent surtout les retardataires ou les isolés [19]. Il écrit de même à son C.D., signalant l'insoumission dans les chefferies citées, se traduisant par le vide, le lancement de flèches contre les isolés, la destruction des moyens de passage, les messagers roués de coups et les menaces contre lui-même. L'effusion de sang a pu jusqu'à présent être évitée grâce à la formation serrée de sa caravane. La situation est grave et exige la mise des chefferies sous le régime de l'Occupation [20].

Le 14, Van Inthout se rend dans le nord et trouve le vide partout. Le 16, il décide d'aller prendre contact avec l'A.T. de Kikwit. Il fait pour cela trois heures de route (de Banza à Kikombo) puis 80 km (de Kibombo à Banza-Pukusu), en utilisant le camion des Pères Jésuites, et retour dans la nuit.

Le 18, il visite les limites nord-ouest de son territoire, là où Burnotte a été attaqué. Les indigènes de Kasandji, Kikoloko et d'autres villages fuient devant lui mais le suivent à 600 m. Le 20 juin, à Muenge, pendant la fabrication de radeaux destinés à remplacer ceux qui ont été détruits, ses travailleurs et lui sont attaqués. L'escorte riposte. Les indigènes remontent sur la berge mais continuent à lancer des insultes. Le 22 juin, vers 23 h, il y reçoit un message du lieutenant Robin [21].

7.2.2. La colonne Robin – Passage au stade de l'Opération de police (26 juin 1931)

Le 17 juin, le lieutenant Robin, commandant la 2^e Cie Cy de Charlesville, en mission dans le territoire d'Idiofa avec deux de ses pelotons, apprend à Bienge, par la lettre du missionnaire Griffin, les événements de Kandale. Il en rend compte par lettre à ses chefs et annonce qu'il prend l'initiative de s'y rendre [22]. De son côté, l'A.T. d'Idiofa (district du Kasai) décide d'envoyer également à Kandale le peloton de la Cie M du Kasai (adjudant-chef Van Raemdonck), qui se trouvait détaché dans son territoire en cordon sanitaire. Ces trois pelotons arrivent à Kandale le 19. Ils y trouvent Mme Balot, six Européens et deux soldats.

Robin y apprend qu'on est sans nouvelles de l'A.T. Van Inthout, parti depuis 15 jours vers Kazanza. Il adresse, le 20, un rapport sur la situation aux C.D. du Kwango et du Kasai ainsi qu'à son supérieur hiérarchique, le commandant du 2^e Bn de Charlesville, demandant des instructions d'urgence. Le 21, Robin

décide de partir au secours de Van Inthout. Il quitte Kandale avec ses trois pelotons. Tous les Européens quittent le poste à la suite de la colonne [23].

Le 22, à Kobo, une lettre de Van Inthout atteint la colonne. Il y annonce qu'il se trouve à Kazanza-Etat et que la situation y est critique [24]. La colonne arrive le 23 juin au soir à Kazanza-village, d'où elle envoie, le lendemain, une reconnaissance vers le poste de Kazanza-Etat qui contacte l'A.T. Van Inthout. Celui-ci rejoint le soir même le lieutenant Robin. Apprenant la situation dans le nord de son territoire et le meurtre de Balot, ignorant les décisions prises entre-temps, le 24 juin par le C.D. du Kwango et le 19 juin par le gouverneur de province, Van Inthout ordonne, le 26, l'Opération de police et réquisitionne à cet effet la troupe de Robin mais renvoie le peloton du Kasai vers Kandale [25].

Le 26 juin, Van Inthout et les deux pelotons cyclistes de Robin se mettent en marche vers le nord. Ils auront presque tous les jours un engagement avec les révoltés qui s'opposent à leur passage. Le 26, des éclaireurs sont attaqués à Vudi. Dans la nuit du 26 au 27, incident sérieux près de Banza où les hommes de quatre villages (Kitembo, Kingelema, Banza et Kamwania) de la chefferie Yongo attaquent le bivouac vers 23 h mais sont repoussés [26]. Le 28, durant la marche vers Mutobolo, les Pende suivent la colonne sur les deux flancs. Le 30 juin, la colonne est à Kakobolo et y apprend que le commandant Vissers est signalé dans les environs. Le 1^{er} juillet, la troupe venue du nord sous commandement de Vissers fait, à Kakobolo, sa jonction avec la colonne Robin.

NOTES

- [1] Journal de Route (cité JR) de Weekx, entrée du 8 juin 1931 (AI 4739, VIII).
- [2] *Ibid.*, entrée du 9 juin 1931.
- [3] *Ibid.*, entrée du 12 juin 1931. Rapport du sergent Milongo.
- [4] Siketele, pp. 1067 et 1068.
- [5] *Ibid.*, entrées du 12 au 16 juin 1931.
- [6] Note Pol / B3 / 744 / Route du 16 juin 1931 signée par Weekx et Van Inthout (AI 4739, II).
- [7] Note Pol / E2 / 731 du 16 juin 1931 de Weekx (AI 4739, II).
- [8] Rapport établi le 21 juin 1931 à Pukusu par l'adjudant-chef Faucon – Rapport établi le 23 juin 1931 à Pukusu par le C.D.A. Dewilliamort (AI 4739, II).
- [9] Décision du 24 juin 1931 (AI 4739, II).
- [10] Ordre de réquisition en date du 24 juin 1931 remis au commandant Vissers (AI 4739, II).
- [11] Note n° 11 / Route du 24 juin 1931 (AI 4739, II).
- [12] AI 4739, VIII. Cette décision envoyée et reçue à Bandundu est réexpédiée le 22 par le C.D.A. Lorrain par moto au C.D. à Pukusu (AI 4739, II).
- [13] JR de Weekx (AI 4739, VIII). Rapport du 15 septembre 1931 de Faucon (AA, FP 2450, 170-57).
- [14] JR Vanderhallen, 20 juillet 1931 (AI 4739, XI).
- [15] Lettre adressée, de Pukusu le 27 juin 1931, par le commandant Vissers au lieutenant Robin qu'il croit être à Kandale (original dans Papiers Van Inthout).

- [16] SIKITELE, p. 1079. Voir supra, Le mouvement Satana.
- [17] Rapport du 31 décembre 1931 de Vanderhallen (AI 4739, 21AO).
- [18] Note Route du 9 juin 1931 (AI 4739, VIII).
- [19] Note 209 / Pol du 12 juin 1931 (AI 4739 F VIII).
- [20] Note 208 / Pol du 12 juin 1931 (AI 4739, VIII).
- [21] Note 224 / Pol / B2 du 7 juillet 1931 de l'A.T. Van Inthout au C.D. du Kwango (AI 4739, VIII). Jungers, Rapport, PV d'audition de Van Inthout le 23 octobre 1931.
- [22] Lettre du 17 juin 1931 de Robin (à Bienge) au commandant du 2^e Groupement, sous couvert du commandant du 2^e Bn et pour information au C.D. du Kasai et au commandant de la Cie ST de Luebo (AI 4739, I).
- [23] Note de Robin à Kandale (AI 4739, XI).
- [24] Rapport du major Lebrun, 6 juillet 1931 (AI 4739, V et AA, FP 2450, 170-53).
- [25] *Ibid.*
- [26] Note 224 / Pol / B2 du 7 juillet 1931 de Van Inthout (AI 4739, VIII). SIKITELE p. 1080 et annexe X / B, cas 3, 8, 9 et 16.

8. L'Opération militaire décidée et organisée par le gouverneur de province

8.1. LES DECISIONS ET LES ORDRES (19 - 20 JUIN 1931)

Dans l'ignorance de ce que les autorités locales décident et font sur le terrain, le gouverneur de la province du Congo-Kasaï va décider et organiser à son échelon l'Opération militaire.

Le 17 juin, Severeys, l'A.T. du territoire des Bapende (Kilembe), apprend par Rousseaux la mort de Balot [1].

Le 18, Vallaëys, le C.D. du Kasaï, informé par Severeys, adresse au gouverneur de la province, et pour information au C.D. du Kwango, le télégramme chiffré suivant, daté du 18 à 16 h 30: «Appris révolte de Kandale (.) Deux Européens tués (.) A.T. Van Inthout disparu (.) prie urgence transmettre renseignements et mesures prises par vous». Il sera reçu à Léopoldville le 19 à 10 h 30 [2].

Le 19, le gouverneur du Congo-Kasaï soumet par ordonnance à l'Opération militaire «les territoires de Kikwit, de Kandale et éventuellement les régions voisines qui se joindraient à la révolte» [3]. Il requiert le colonel Servais, commandant du 2^e Groupement, de désigner les troupes nécessaires pour effectuer l'opération [4]. Celui-ci donne par télégramme ses instructions pour l'exécution des réquisitions et alerte les garnisons de Charlesville et de Luebo [5].

Le 20 juin, le commandant du 2^e Groupement envoie ses ordres. Il désigne le commandant Vissers pour commander les troupes chargées d'exécuter l'Opération militaire. Ces troupes comprendront, outre la Cie M du Kwango et le peloton Van Raemdonck de la Cie M du Kasaï déjà en opérations, le second peloton de la Cie M du Kasaï, la Cie Mi du 2^e Bn et un peloton Cy à pied. Ces trois dernières unités sont à rassembler à Charlesville et à acheminer, en partie en auto, via Kilembe vers Kandale [6].

Le 20, Vallaëys envoie au gouverneur successivement (15 h et 17 h) deux télégrammes signalant l'arrivée à Luebo de l'A.T. de Kilembe porteur de renseignements sur la mort des deux Européens: l'Ag.T. Balot et un agent de la C.K. (ce dernier renseignement étant faux). Il annonce avoir ordonné une Opération de police dans le territoire de Kilembe et avoir réquisitionné à cet effet la Cie Cy de Charlesville, de passage à Kilembe, étant donné l'insuffisance de la Cie M de Luebo, dont un peloton est détaché en cordon sanitaire [7].

Notons que cette réquisition sera sans effet, étant donné que la Cie Cy du lieutenant Robin sera entre-temps partie vers l'ouest au secours de Van Inthout.

Le 24 juin, à la demande du gouverneur général, le général De Koninck, commandant des Troupes coloniales, désigne le major Lebrun, commandant du Bataillon en ST de Léopoldville pour commander l'Opération militaire. Les

troupes mises à ses ordres restent celles désignées le 20, sauf que, à la demande du commissaire général Wauters qui s'est rendu le 22 par avion de Léo à Luebo, on en retire un peloton de la Cie M du Kasäi, qui restera sur place, et qu'on y ajoute une compagnie d'infanterie du 3^e Bataillon de Léopoldville. Cette compagnie, aux ordres du commandant De Rijcke, s'embarquera le 25 vers le théâtre d'opérations via Bandundu et Kikwit [8].

Si ces instructions de Léopoldville atteignent assez rapidement Luebo et Charlesville disposant du télégraphe, aucune d'elles n'atteindra les autorités et les troupes déjà en opération dans la région de Pukusu avant le 25 juin.

8.2. LES OPERATIONS SOUS COMMANDEMENT DE VISSERS (27 JUIN - 4 JUILLET 1931)

Le 27 juin, revenant de l'opération de Bangi-Itengo, Vissers accuse réception (par télégramme acheminé vers Bandundu, d'où il ne sera transmis à Léopoldville que le 5 juillet à 13 h 50!) des ordres du commandant du 2^e Groupement le nommant commandant des troupes en Opération militaire. Il y annonce qu'il prescrit aux troupes qui doivent se réunir à Kandale (c.-à-d. les deux pelotons de la Cie M de Luebo, la Cie Cy et la Cie Mi de Charlesville) de le rejoindre par la route de Kikwit au passage de la Lufuku, sauf un peloton qui doit rester à Kandale. Lui-même se portera à leur rencontre dès réception d'un complément de munitions attendu de Bandundu. Il demande également des renforts: une Cie d'infanterie et un chef de peloton pour sa propre Cie [9].

8.2.1. *Marche vers le sud et jonction avec les troupes de Luebo et de Charlesville*

Le 29 juin, Vissers, avec Faucon et 4 groupes de combat, et accompagné par l'A.T. Weekx, fait encore une reconnaissance offensive vers Kisenzele, Kibo et les villages avoisinants. Les Pende observent et se dérobent.

La décision est prise de partir le lendemain vers le sud pour opérer la jonction avec les troupes du Kasäi.

Partiront le C.D. Vanderhallen, Vissers, Faucon avec 4 groupes de combat. Resteront à Pukusu un groupe de combat, pour en assurer la protection, l'A.T. Weekx et l'Ag.T. Michiels pour y attendre les 15 hommes et les munitions qui doivent arriver de Bandundu [10].

La colonne Vissers quitte Pukusu le 30 juin à 8 h 30 et arrive dans l'après-midi à Bari. Elle y apprend par des indigènes que des troupes ont logé la veille à Yongo et campent actuellement à Kakobolo. Contact est pris: c'est la troupe de Robin avec l'A.T. Van Inthout qui signale que le bac sur la Lufuku est détruit.

La colonne arrive le lendemain, 1^{er} juillet, à 9 h à la Lufuku, construit un pont, et, à 12 h, fait sa jonction sur la rive droite avec la troupe Van Inthout-Robin [11].

Le soir parvient un mot du lieutenant Van Ceulebroeck signalant sa présence dans la région et qu'il arrivera le 2 juillet à Kakobolo, à la tête de sa compagnie de mitrailleuses (du 2^e Bataillon de Charlesville), du 3^e peloton cycliste — à pied — (de la Cie Cy de Charlesville) et du peloton Van Raemdonck (de la Cie M du Kasaï).

Cette compagnie Mi, alertée à Charlesville par les instructions données le 19 juin par le commandant du 2^e Groupement, s'était mise en route le 23 et avait atteint Makumbi le soir même, d'où elle avait été transportée le 24 en camions jusque Kilembe. Elle y avait fait sa jonction avec le 3^e peloton Cy (à pied) rentrant d'Idiofa vers Charlesville. Le 26, Cie Mi et peloton Cy sont transportés en camions jusqu'à Bienge, d'où ils poursuivent leur route à pied. Ils arrivent le 28 à Kandale qu'ils trouvent abandonné. Le 29 ils se remettent en marche vers Kikwit et rencontrent en chemin le peloton Van Raemdonck, renvoyé vers Kandale par l'A.T. Van Inthout mais auquel Van Ceulebroeck prescrit, sans en avoir le pouvoir, de l'accompagner [12].

Sont ainsi réunies à Kakobolo, le 2 juillet, les forces suivantes aux ordres du commandant Vissers:

- Quatre groupes de combat de la Cie M du Kwango (adjudant Faucon);
- Un peloton de la Cie M du Kasaï (adjudant-chef Van Raemdonck);
- La Cie Cy de Charlesville (soit deux pelotons à vélo et un peloton à pied) (Lt Robin, adjudant-chef Mesure et aspirant Vandeputte);
- La Cie Mi du 2^e Bn de Charlesville (à deux sections de trois mitrailleuses) (Lt Van Ceulebroeck, adjudant Blavier);
- 700 porteurs.

Soit au total 3 officiers, 5 sous-officiers, 260 gradés et soldats, accompagnés de 6 civils européens (dont le C.D. Vanderhallen, l'A.T. Van Inthout, l'agent sanitaire Demaret, Lafalize agent C.K. de Tshitoto) et 700 porteurs.

La décision est alors prise de se porter avec toutes les forces vers Kilamba, centre apparent de la révolte, où l'agent territorial Balot a été tué le 8 juin dernier. L'opération aura lieu le 3 juillet, après une journée de repos accordée le 2 aux soldats et aux porteurs [13].

Effectivement, attendant la réaction des autorités après le meurtre de Balot, alertés par les mouvements de troupes, près de deux milliers de Pende s'étaient rassemblés à Kilamba, venant de tous les villages proches des chefferies Gombambulu, Bangi, Shimuna, et se préparaient à l'affrontement sous la houlette de Matemo – Mundele Fundji [14].

8.2.2. *Combat de Kilamba (3 juillet 1931)*

Réveillée à 2 h, la colonne Vissers se met en route à 3 h. A 6 h, elle traverse le village de Kita, vide. Elle progresse en formation serrée. En tête, le peloton

cycliste du lieutenant Robin, avec l'aspirant Vandeputte et l'A.T. Van Inthout.

Vers 10 h, après sept heures de marche harassante, elle est en vue de Kilamba. De nombreux indigènes ont été décelés, notamment vers la gauche, sur la crête dominant la rivière Lukalama. Vers 11 h, la tête est à 300 m du village. Vissers forme alors sa colonne en rectangle fermé. Le dispositif est le suivant:

- A l'avant, un peloton Cy et une mitrailleuse (Lieutenant Robin, aspirant Vandeputte et A.T. Van Inthout);
- A droite, le peloton de la Cie M Kwango et deux mitrailleuses (Adjudant-chef Faucon);
- A gauche, le peloton de la Cie M Kasai et deux mitrailleuses (Adjudant-chef Van Raemdonck);
- Ensuite, les porteurs encadrés par un peloton Cy (1^{er} sergent-major Molatia);
- A l'arrière, un peloton Cy et une mitrailleuse (Adjudant-chef Mesure), le lieutenant Van Ceulebroeck s'occupant des mitrailleuses à l'avant, l'adjudant Blavier de celles de l'arrière.

La colonne progresse alors dans ce dispositif, couverte à distance de 40 à 50 m à l'avant et sur les flancs par des éclaireurs. L'avance est lente dans la plaine couverte d'herbes hautes de près de 2 m.

Vers 11 h 30, à quelque 50 m du village, les éclaireurs décèlent des mouvements dans les hautes herbes et se replient précipitamment. La colonne s'arrête et les mitrailleuses sont mises en batterie et armées.

Immédiatement, après un coup sourd de gong, suivi de sonneries de cloches, les Pende s'élancent, précédés d'une nuée de flèches tirées de l'arrière par-dessus les assaillants. L'attaque, frontale et sur les flancs, tente d'encercler la troupe. Robin fait ouvrir le feu par une mitrailleuse placée en 1^{re} ligne. Après un coup, l'arme s'enraye. En réalité, pour éviter un gaspillage de cartouches, la règle est d'enlever la deuxième cartouche de la bande, obligeant le tireur à réarmer après le premier coup, ce que, dans le feu de l'action, il a oublié de faire. Les soldats, trop jeunes et trop peu instruits, tirent trop haut ou même en l'air.

Le peloton Cy de 1^{re} ligne lâche pied suivi, à droite, par quelques éléments du peloton du Kasai, et, à gauche, par une partie du peloton du Kwango et l'adjudant-chef Faucon, entraînant les mitrailleurs. La panique s'empare des porteurs, entraînant le recul de tout le dispositif. Cinq des six mitrailleuses sont abandonnées sur le terrain.

Se marque alors parmi les assaillants un moment d'hésitation. Il est dû au fait que leur leader, Mundele Fundji, reconnu et signalé à Van Inthout, a été abattu par celui-ci qui en profite pour rallier une dizaine de soldats, se dégager et contre-attaquer. Cela provoque la fuite des Pende vers la vallée du Kwilu où Van Inthout les poursuivra pendant une heure.

De son côté, Robin avait tenu tête à droite avec le restant du peloton du Kwango. Van Raemdonck avait fait de même à gauche avec le reste du peloton

du Kasai. On put dès lors rétablir le dispositif initial et récupérer intactes les mitrailleuses, les Pende étant incapables de s'en servir. L'engagement a duré environ une heure.

On trouve sur le champ de bataille 66 Pende tués et 3 blessés. Ce bilan doit cependant être plus lourd. Vanderhallen notera que, suivant les déclarations des indigènes, le nombre de tués au combat ou morts de leurs blessures s'élève à quelque deux cents. De son côté, le chef Mafuta de Kilamba déclarera à Jungers qu'il a, à la suite du combat, enterré 89 personnes dont 20 femmes et 10 enfants [15].

A la troupe, on compte 28 blessés légers, dont un officier (Van Ceulebroeck), et 2 graves. Tous l'ont été par flèches. Ce bilan relativement léger est dû au fait que les flèches pende n'étaient pas empoisonnées et que, tirées de l'arrière, en tir indirect par-dessus les assaillants, elles avaient en fin de course perdu beaucoup de leur force de pénétration [16].

La colonne loge à Kilamba et rejoint Pukusu le lendemain, 4 juillet, en passant par les villages de Bangi et Itengo vides.

Ce premier affrontement où quelques milliers de guerriers pende ont fait plier une importante colonne militaire et capturé momentanément cinq mitrailleuses a eu un grand effet moral sur les Pende qui le considèrent comme une grande victoire [17]. Ce qui aurait pu être un désastre pour la Force publique aura également des conséquences sur la manière ultérieure de conduire les opérations. Les chefs sur place mettront en cause la mise en œuvre de soldats sans instruction suffisante, marquée par le fait que les soldats en panique vidaient parfois leurs chargeurs en tirant en l'air. Le commandant des Troupes coloniales contestera et mettra en cause la conduite de l'opération et la lourdeur du dispositif [18].

8.3. LA PRISE DU COMMANDEMENT PAR LE MAJOR LEBRUN (5 JUILLET 1931)

Le Major Lebrun, désigné le 24 juin par le général De Koninck pour commander l'Opération militaire, arrive à Pukusu le 5 juillet. Lebrun est le commandant du Bataillon en ST de la province du Congo-Kasai. C'est un ancien. Sous-lieutenant de 1914, il a participé à la campagne des Troupes coloniales en Afrique Orientale allemande [19]. Sa désignation pour commander l'Opération militaire l'a atteint le 25 à Kwamouth, à l'escale du bateau qui le ramenait d'une tournée d'inspection dans le Haut. Il y reçut l'ordre d'y attendre le bateau transportant les renforts de Léopoldville qui s'y sont embarqués ce même jour.

Il arrive à Pukusu au surlendemain de l'affaire de Kilamba. Il y arrive avec la compagnie du 3^e Bn de Léo (commandant De Rijcke et adjudant Sarboer) et une section TSF (lieutenant Aerts). Avec les troupes déjà placées sous les ordres du commandant Vissers, il disposera ainsi de l'équivalent d'un bataillon renforcé.

Pour ne pas priver plus longtemps le district du Kasai de la moitié de ses troupes, il décide de renvoyer à Luebo, le 7 juillet, le peloton Van Raemdonck de la Cie ST du Kasai [20].

La présence d'une section TSF permet, grâce à la collaboration d'Unatra, d'établir une liaison directe entre Pukusu et Unatra-Bandundu et, de là, avec Léopoldville. On tentera d'établir une liaison radio directe («sans entraves du service TSF de Bandundu») avec Léopoldville. La présence d'un médecin (Dr Zanetti) permet d'installer un service sanitaire [21].

8.3.1. *Mission*

La mission du commandant de l'Opération militaire résulte des instructions données par l'autorité territoriale.

L'ordonnance du 19 juin 1931 du gouverneur de province précise:

«But à atteindre: La pacification des régions troublées ainsi que le désarmement des indigènes.

(...) Aussi s'agit-il d'intervenir énergiquement pour prévenir l'extension du mouvement dans les territoires du Haut-Kwilu, du Haut-Kwango ainsi que des Bapende et des Batshok du Kasai» [22].

Le commissaire de district du Kwango a d'autre part précisé les conditions de soumission à exiger des indigènes, dont les premières et principales sont: 1° livraison de tous ceux qui ont participé au meurtre de Balot, 2° livraison du fondateur, des meneurs, des principaux adeptes de la secte Satana, ainsi que des chefs qui ne se sont pas opposés à l'édification de sombolo [23].

8.3.2. *Appréciation de la situation*

Sur base du rapport verbal que lui a fait Vissers du combat de Kilamba, Lebrun en a rendu compte le 6 à Léopoldville, émettant un jugement défavorable sur la valeur des troupes qu'il estime insuffisamment instruites et aguerries, et précisant que le cadre européen devra mettre toute son énergie à éviter la panique de la troupe.

Par des indigènes capturés et interrogés après le combat de Kilamba, on a appris comment le corps de Balot avait été dépecé et des morceaux avaient été remis comme fétiches à différents chefs de la région sud de Kikwit et nord de Kandale [24].

Le commissaire de district et le commandant de l'Opération militaire dressent des rapports sur la situation telle qu'ils la voient à ce moment.

Vanderhallen estime qu'en territoire de Kikwit, le mouvement semble circonscrit, sans aucune extension vers le nord. Les indigènes des villages où les troupes sont intervenues (Kisenzele, Bangi-Itengo et Kilamba) se sont enfuis vers les vallées de la Lufuku et du Kwilu et une grande partie est concentrée à

Indele, où la factorerie C.K. a été incendiée. A l'ouest, dans la région de Pay Kongila parcourue par l'Agent territorial Gauthier, le mouvement semble peu grave: les indigènes sont en fuite mais sans commettre d'actes d'hostilité. Sauf dans la région de Kilamba, les manifestations en territoire de Kandale se sont limitées à la fuite. Le passage de la troupe de Robin à Kandale a sans doute fait réfléchir les indigènes qui ont cependant les yeux fixés sur Kikwit et qui régleront leur attitude sur le résultat de notre action. Kilamba est le centre de résistance principal et sa réduction empêchera l'extension du mouvement vers le nord [25].

Lebrun, de son côté, dit que la résistance des révoltés est très forte et que la soumission sera longue à obtenir. Devant le fanatisme des indigènes qui se portent en masse jusqu'à quelques mètres de la troupe, la prudence sera de mise. Son intention est de maintenir sa base à Pukusu et de lancer à partir de là des raids vers quelques points rebelles. Dès que ces points seront réduits et que ses communications seront assurées vers l'arrière, il déplacera sa base vers le sud. Il indique en conséquence les opérations qu'il mènera à partir du 8 juillet [26].

NOTES

- [1] Note 257 / Pol, Gulungu 17 juin 1931, de l'A.T. Severeys au C.D. du Kasai (AI 4739, XI).
- [2] Télégramme chiffré n° 222 du C.D. du Kasai (AI 4739, I).
- [3] Ordonnance du 19 juin 1931 du gouverneur Beernaert (AI 4739, I).
- [4] Réquisition du 19 juin 1931 du gouverneur Beernaert (*ibid.*).
- [5] Télégramme 066 (AI 4739, I).
- [6] Ordre d'opération 1814 / MT adressé au commandant Vissers «en route vers Kikwit» et au commandant du 2 Bn Charlesville (AI 4739, I).
- [7] Télégrammes déposés à Luebo le 20 juin respectivement à 15 et 17 h, reçus à Léopoldville le 21 à 10 h 35 (AI 4739, I).
- [8] Note FP / 2607 du général De Koninck et note 1858 / MT du colonel Servais, du 24 juin 1931 (AI 4739, I).
- [9] Télégramme 001 de Vissers (AI 4739, III).
- [10] JR de Weekx, entrée du 29 juin 1931 (AI 4739, VIII).
- [11] JR de Vanderhallen, entrée du 30 juin 1931 (*Ibid.*).
- [12] JR de Van Inthout, 1^{er} juillet 1931 (AI 4739, IX) – Rapport 12 / R de Lebrun du 6 juillet 1931 (AI 4739, V).
- [13] JR de Vanderhallen, 1 juillet 1931 (AI 4739, VIII).
- [14] Voir SIKITELE, p. 1080 sq.
- [15] JUNGERS, PV du 22.10.31. JR Vanderhallen, 20.7.31 (AI 4739, XI).
- [16] Sur le combat de Kilamba, voir les témoignages suivants: JR Vanderhallen et Van Inthout, 3 juillet 1931 (AI 4739, VIII et XI); Van Inthout, La révolte des Pende, in Bulletin du CRAOCA, 2/93; N° 1108 / FP du 15 mars 1932 du général De Koninck (AA, FP 2458, Rapport annuel 1931, 2^e partie); Lettre du 9 juillet 1931 du Lt Robin in Bulletin du CRAOCA 1/79; Rapport du 13 octobre 1931 du commandant Vissers (Papiers Van Inthout).
- [17] SIKITELE, pp. 1080 à 1087.

- [18] «Le commandant Vissers a accumulé avant le combat toutes les causes d'insuccès...» N° 1108/FP du 15 mars 1932 du général De Koninck (AA, FP 2458).
- [19] Lebrun, Alfred, Emile, Ernest, Alexandre. 8 janvier 1894-30 novembre 1947. Terminera sa carrière comme lieutenant-colonel de la F.P le 5 décembre 1935. Notice du 29 novembre 1955 de Marthe Coosemans, Biographie coloniale belge, V, 531.
- [20] Télégramme 8 du 6 juillet 1931 de Lebrun (AI 4739, III).
- [21] Télégramme 18 du 8 juillet 1931 de Lebrun (AI 4739, III). Unatra = Union Nationale des Transports Fluviaux.
- [22] AI 4739, I.
- [23] Note datée du 28 juin 1931 à Pukusu (AA, AE/II/3268, 1728, 16).
- [24] Télégramme 21 du 8 juillet de Lebrun au commandant du 2^e Groupement. PV d'interrogatoire du 7 juillet 1931 de deux femmes trouvées à Kilamba (AI 4739, III et VIII).
- [25] Note du 8 juillet de Vanderhallen au gouverneur de province (AI 4739, VIII).
- [26] Rapport 12 / R du 6 juillet 1931 et note du 8 juillet 1931 de Lebrun (AI 4739, V et VIII).

9. Les opérations à partir de Pukusu (6 - 28 juillet 1931)

Lebrun veut s'assurer d'abord de ce qui se passe au sud dans les chefferies Gombambulu et Gongo-Kangufu du territoire de Kikwit. Il compte ensuite nettoyer le plateau de Bangi où les Pende, depuis le combat de Kilamba du 3 juillet, se sont réfugiés en forêt, ne maintenant que des sentinelles aux abords des villages. Il réoccupera alors Kilamba où, depuis le combat désastreux du 3 juillet, aucun agent de l'Etat n'a remis le pied, pour opérer ensuite dans la région d'Indele (sur la rive droite du Kwilu, à 20 km à l'est de Pukusu) signalé comme un refuge de ceux qui ont combattu à Kilamba.

9.1. OPERATION CONTRE KASHITA - MULUA - KALUNGA (8 - 11 JUILLET)

Une première opération est ordonnée entre la Bwele et la Lufuku, dans les chefferies Gombambulu et Gongo-Kangufu, contre les groupements de Kashita, Mulua et Kalunga (respectivement à 15 km sud, 20 km sud et 11 km SSE de Pukusu). Elle sera menée par une colonne aux ordres du commandant Vissers, comprenant cinq pelotons (de la Cie M du Kwango et de la Cie de Léopoldille), de deux sections de Mi et de 130 porteurs. Elle sera accompagnée par les deux A.T., Weekx et Van Inthout.

La colonne quitte Pukusu le 8 à 6 h 30 et atteint Kashita. Un catéchiste vient déclarer que le chef veut se soumettre, mais le chef fuit. Le campement est installé. A 14 h, une sentinelle est blessée par une flèche.

Le 9, elle marche vers Mulua, traverse deux villages (Mohindu et Kikombo) où les villageois fuient à son approche. A 14 h, l'avant-garde, commandée par le commandant De Rijcke, atteint Mulua, disperse par le feu une vingtaine d'indigènes armés assemblés devant un sombolo. Une vingtaine de cases sont détruites pour dégager le champ de tir. A 15 h, la colonne se remet en marche vers le nord et bivouaque à Kingoma, peu avant Bari. Le 10, elle marche sans incidents vers Bari, trouvée vide, et bivouaque à Kalunga, à quelques kilomètres plus au nord. Le 11, retour à Pukusu [1].

Pendant que se déroulait cette grosse opération, une reconnaissance cycliste a été envoyée le 10 vers Kisenzele (6 km sud de Pukusu). Les indigènes ont fui vers la rive droite de la Lufuku.

Rendant compte de ces opérations, Lebrun télégraphie à Léopoldville le 11: résistance très faible à Mulua — un soldat blessé légèrement — les indigènes fuient à l'approche des troupes — la situation est meilleure, plusieurs villages offrent de se soumettre mais leurs chefs hésitent par crainte de représailles [2].

9.2. OPERATION VERS LE PLATEAU DE BANGI (14 - 18 JUILLET) ET VERS KILAMBA (19 - 21 JUILLET)

La décision est prise de se rendre au plateau de Bangi en longeant la rive gauche de la Lufuku vers le sud jusqu'à Kakobolo pour ensuite remonter vers le nord en longeant la rive droite.

Une forte colonne, accompagnée par l'A.T. Vant Inthout, quitte Pukusu le 14 à 6 h et atteint Bari où elle campe. Le 15, l'arrière-garde tire sur des indigènes arrivés immédiatement après le départ de Bari. Arrivée au passage de la Lufuku en face de Kakobolo, elle doit établir une passerelle, pour remplacer le pont construit le 1^{er} juillet mais détruit par après par les indigènes. Elle campe à Kakobolo d'où les habitants se sont enfuis vers la rivière Pondo. Le 16, la colonne remonte vers le nord et campe à Kita, vide. Le 17 elle campe à Bangi, également vide. Le 18, une patrouille est envoyée vers la Lufuku. Attaquée en forêt, elle riposte faisant deux morts et un blessé [3].

A l'issue de cette première phase de l'opération, Lebrun envoie, le 18 de Pukusu, le compte rendu télégraphique suivant à Léopoldville: «Opération 14 18 Lukalama plateau de Bangi pas rencontré de résistance. Bilan: 3 indigènes tués, 1 noyé, 1 blessé. Indigènes en fuite» [4].

Le 19, départ vers Kilamba en deux colonnes, l'une par le nord, via Itengo, et Kasandji, l'autre par le sud, par la plaine entre Lukalama et Kilamba. Dans Kilamba, vide, on trouve cinq cadavres de porteurs du 3 juillet, têtes, mains et pieds coupés, sexes percés de flèches. On fouille, notamment dans le hangar du diable, à la recherche des restes de Balot. Avec le concours d'un soldat et de deux porteurs qui accompagnaient Balot, on procède à la reconstitution du meurtre. Un PV en est dressé par Van Inthout [5].

Le lendemain 20, la colonne visite Kitandolo et Mindule. Les villages sont vides. A Mindule on trouve des morceaux de l'équipement de Balot. Une patrouille envoyée dans une bande boisée y est attaquée. Sa riposte fait quatre tués. Trois indigènes sont capturés, dont deux blessés qui mourront le lendemain. L'un des indigènes capturés indique l'endroit où, à Kitandolo, étaient enterrées des parties du corps de Balot. On y retrouve une partie du bassin et quelques côtes. On retrouve également une chaussure de Balot [6].

Le 21, les deux colonnes, l'une par Bangi, l'autre par Kasandji, rejoignent Nienkenene où elles retrouvent le major Lebrun et le C.D. Vanderhallen, arrivés pour diriger l'opération vers Indele.

On n'a donc rencontré que le vide dans ce qui est perçu comme le centre de la révolte. On n'y a donc pas rencontré de résistance. Mais rien n'est réglé car les révoltés se sont réfugiés dans les bandes boisées où l'on n'a pas entrepris de les déloger et où, à en juger par l'incident de la patrouille, les opérations ne risquent pas d'être faciles.

9.3. OPERATION VERS INDELE (22 - 27 JUILLET)

Le 22, deux colonnes quittent Nienkenene, une sur chaque rive du Kwilu. Celle de la rive gauche comprend la Cie M du Kwango, le peloton cycliste démonté et une section de Mi. Par Bangi, Kilamba et Kitondolo, elle ne rencontrera que le vide.

Celle de la rive droite, la plus forte, comprend la Cie de Léopoldville, deux pelotons cyclistes et deux sections Mi. Elle se dirige vers Indele via Bushi et Malunga. Jusque Malunga, atteint le 23, elle ne rencontre que le vide mais apprend que les indigènes de Bangi et de Kilamba sont rassemblés à Indele et décidés à résister. Le 24, à 4 h 30, l'avant-garde arrive au poste C.K. d'Indele. Les éclaireurs indigènes signalent son arrivée par un grand feu, auquel répondent un feu de Pïa et des coups de gong. Mais, pris par surprise, les indigènes prennent la fuite. Les deux pelotons cyclistes les attaquent dans la bande boisée vers la rive du Kwilu. L'engagement fait chez les indigènes 9 tués, dont le chef des terres, et 7 blessés.

La colonne reprend le 26, via Gombe et Musoto, le chemin de Nienkenene qu'elle atteint le 27. Elle y retrouve Lebrun, Vanderhallen et la colonne de la rive gauche. Tous rejoignent le même jour Pukusu [7].

Dans son compte rendu du 27 à Léopoldville, Lebrun dit: l'action du 25 a reconnu les villages du plateau d'Indele; les indigènes sont en fuite vers la forêt mais pas soumis; il envisage une deuxième action après le transfert de sa base à Kakobolo [8].

9.4. OPERATION VERS PAY KONGILA (27 JUILLET - 5 AOUT)

Pendant que se déroule l'opération Indele, le C.D. Vanderhallen et le major Lebrun apprennent, le 24 juillet à Nienkenene, par une lettre du 19 de l'A.T. du Moyen-Kwenge (Feshi), qu'une sérieuse effervescence règne dans la région de Pay Kongila, sud-ouest du territoire de Kikwit. Apprenant le 25 par une lettre datée du 19 de l'Ag.T. Gauthier que la situation s'y aggrave, ils décident qu'après le retour des troupes engagées vers Indele, le peloton cycliste démonté (adjudant-chef Mesure) ira opérer dans les chefferies de Kizunzu (chef-lieu Mayamba) et Mulimuzinga (chef-lieu Luzamba). Parti le 27, transporté en camions, Mesure retrouve le même jour, à Kulungu, l'Ag.T. Gauthier dont la maison a été incendiée et où tous les indigènes sont en fuite sans qu'on sache pourquoi. Les 28 et 29, le peloton visite les villages du sud où la vie est normale, si bien que Mesure, campant à Kikongo, peut écrire qu'à cette date l'Opération militaire peut être considérée comme virtuellement terminée en chefferie Kizunzu. Au cours de cette période, le peloton n'a fait qu'un prisonnier, pris les armes à la main [9].

NOTES

- [1] JR de Weekx et de Van Inthout (AI 4739, XI).
- [2] Télégramme 27 du 11 juillet 1931 de Lebrun (AI 4739, IV).
- [3] JR de Van Inthout et de Vanderhallen (AI 4739, XI).
- [4] Télégramme 65 du 20 juillet 1931 de Lebrun (AI 4739, IX).
- [5] PV daté du 19 juillet 1931 établi par Van Inthout en sa qualité d'O.P.J. (AI 4739, XI).
- [6] JR de Van Inthout et de Vanderhallen (AI 4739, XI). Télégramme 69 du 22 juillet 1931 de Lebrun (AI 4739, IX).
- [7] JR de Vanderhallen et Van Inthout (AI 4739, XI).
- [8] Télégramme 89 de Lebrun (AI 4739, IX).
- [9] Télégramme 76 du 24 juillet 1931 de Lebrun, JR de Vanderhallen, JR de Weekx, Rapport Mesure du 29 juillet 1931 (AI 4739, IX et XI).

10. Situation générale fin juillet 1931

A quels résultats est-on arrivé au moment où, sous la pression de Léopoldville, les forces du major Lebrun vont entamer un déplacement de leur centre d'opérations vers le sud?

10.1. TERRITOIRE DE KIKWIT

Seules les chefferies de Kisungu et de Kangufu peuvent être considérées comme soumises. Leurs chefs sont venus faire acte de soumission à Pukusu et le chef Kangufu a même livré trois meneurs. Dans la vallée de la Lutshima, la vie semble avoir repris son cours normal.

Dans la chefferie de Gombambulu, seuls quelques villages des environs de Pukusu (Nienkenene, Kaminia, Kiandu) et quatre villages de la vallée de la Lufuku (Kalunga, Kanzimba, Bari et Kangashi) sont venus faire acte de soumission. La partie sud de la chefferie (région de Mulua) reste insoumise, les indigènes attendant les troupes devant le hangar du diable mais prenant la fuite après un simulacre de résistance.

Dans la chefferie de Bangi, entre Lufuku et Kwilu, et dans les chefferies d'Indele et de Bondo, sur la rive droite du Kwilu, l'action offensive de la Force publique a sans doute brisé quelque peu la résistance mais n'a pas amené la soumission. Les indigènes se sont retirés dans les bandes boisées en maintenant des sentinelles aux environs des villages [1].

10.2. TERRITOIRE DE KANDALE

Dans la pointe nord du territoire, entre Lufuku et Kwilu, la résistance semble ne pas faiblir. Si Kilamba est vide, ses habitants réfugiés dans les bandes boisées continuent à attaquer les patrouilles qui s'y aventurent. Dans les villages avoisinants (Kitandolo, Mindule), les indigènes qui étaient revenus après les combats du 3 juillet, fuient dès qu'une troupe approche.

Dans la partie sud de cette pointe, la région de Kakobolo et Kita, plusieurs villages veulent offrir leur soumission, mais les chefs rechignent par peur des représailles que doit nécessairement entraîner à leurs yeux le meurtre de Balot.

Dans la région de Kandale, tout est resté calme, même si l'action de la Cie M du Kasai (lieutenant Lambert) ne rencontre aucune résistance et ne provoque que la fuite des indigènes [2].

Bref, dans le secteur nord où la Force publique est intervenue, les régions connexes de Bangi, de Kilamba et d'Indele restent de sérieux centres de résistance, dont la détermination est accentuée par la crainte de représailles contre les auteurs du meurtre de Balot et de ceux qui cachent des morceaux de son cadavre.

Un relevé des pertes signalées dans les rapports indique que les opérations ont coûté la vie à 116 indigènes.

NOTES

[1] JR de Weekx, Situation politique au 28 juillet 1931 (AI 4739, XI).

[2] Télégramme 100 du 31 juillet 1931 de Lebrun basé sur une lettre du 27 juillet 1931 de Lambert (AI 4739, VI).

11. L'intervention de Léopoldville

Pendant que se déroulent, durant plus d'un mois et de manière quasi autonome, les opérations militaires dans la région de Pukusu, Bangi, Kilamba et Indele, que se passe-t-il du côté des autorités de Léopoldville et du Kasai?

Une fois les ordres donnés le 19 juin pour fournir un chef et des moyens à l'Opération militaire décidée sans concertation avec le C.D. du Kwango, le gouverneur Beernaert s'étonne, dans une lettre du 21 juin, d'être sans nouvelles du C.D. Vanderhallen depuis son message du 3 juin annonçant sa décision de placer quatre chefferies sous le régime de l'Occupation. Il décide en conséquence d'envoyer sur place son commissaire général Wauters [1].

Le gouverneur ignore encore à ce moment, en raison de la lenteur des communications, que Vanderhallen a quitté Bandundu le 17 juin pour Kikwit et Pukusu, afin d'y superviser l'opération de police, et ce en exécution des instructions mêmes du gouverneur.

11.1. L'ENVOI EN MISSION DU COMMISSAIRE GENERAL WAUTERS (22 JUIN – 27 JUILLET)

Celui-ci arrive le 22 juin par avion à Luebo, dans l'intention de poursuivre par route vers Kandale via Kilembe. Il en est dissuadé par Vallaëys, le C.D. du Kasai, arguant que la route auto s'arrête à Bienge.

En fait, il ne rejoindra jamais le théâtre des opérations ni Lebrun qui y commande, ni le C.D. du Kwango, le responsable sur place du maintien de l'ordre. Il regagnera Léopoldville après un mois, ne jugeant la situation que du point de vue du Kasai. Il en résultera inévitablement des différends entre autorités, résultat d'une double chaîne de commandement.

Dès le 23 juin, appuyant les vues de Vallaëys, Wauters demande par télégramme à Léopoldville, de ne pas employer au Kwango la Cie M du Kasai, comme prescrit par le commandant du 2 Gpt, mais d'y envoyer plutôt une compagnie de Léopoldville, afin de permettre à la Cie M du Kasai d'être sur place au cas où le mouvement de révolte s'y propagerait [2]. On sait que Léopoldville adoptera cette solution. Wauters se rend le même jour à Charlesville pour y rencontrer le commandant du 2 Bn. La Cie Mi y est prête au mouvement mais il manque quatre camions. Wauters se rend en conséquence à Tshikapa pour y réquisitionner les véhicules nécessaires.

Le 24 juin, Wauters se rend à Kilembe d'où, le 25, il adresse au C.D. du Kwango, au commandant Vissers et à l'A.T. de Kikwit une note signalant qu'il compte se rendre à Kandale où il sera le 29, priant le C.D. Vanderhallen et le

commandant Vissers de venir l'y rejoindre ou, si ce n'était pas possible, d'opérer la jonction avec les troupes du Kasai, pour que le chef désigné de l'Opération militaire, le commandant Vissers, puisse en prendre le commandement [3]. Cette note montre combien Wauters est ignorant de la situation au Kwango et loin des réalités.

Le 26, il se rend à Bienge et décide d'y rester parce que, comme il l'annonce à Léopoldville, il risque en se rendant à Kandale de voir sa communication coupée avec la capitale.

Le 27, Wauters envoie un télégramme à Léopoldville via Tshikapa, insistant pour en obtenir une troupe en renfort et signalant l'utilité d'une Promenade militaire au Kasai. Au C.D. du Kwango, il envoie une note signalant que, par manque de temps, il ne peut se rendre à Kandale mais le prie, ayant appris son arrivée dans la région de la Lutshima, de s'arranger avec le commandant des troupes pour rallier Bienge afin de le renseigner et d'envisager les mesures à prendre. Il ajoute qu'une compagnie plus un peloton arriveront à Kandale le 28. Dès lors, dit-il, les troupes sur place seront probablement trop nombreuses pour l'Opération militaire au Kwango mais il a provoqué cette mesure pour «utiliser les effectifs libres dans les Territoires avoisinants pour des Promenades militaires afin d'impressionner les indigènes» [4].

Le 30, dans une note au lieutenant Van Ceulebroeck, Wauters signale avoir reçu des nouvelles concernant la situation inquiétante dans le nord-est du territoire de Kandale et le sud-est du territoire de Kikwit, et l'agitation des Batshok dans le territoire de Kahemba. Il lui demande de mettre le commandant de l'Opération militaire au courant et de lui faire part de «son désir impérieux de rencontrer le C.D. du Kwango le plus vite possible à Bienge» [5].

Du 26 juin au 4 juillet, Wauters est donc resté à Bienge, notant dans son rapport: «aucun changement — pas de nouvelles». Le 2 juillet, il avait ordonné la construction d'une route auto de Kilembe à Kandale [6].

Estimant la situation inquiétante dans les régions d'Idiofa et de Kilembe, Wauters décide le 5 juillet d'aller à Luluabourg réquisitionner des renforts pour effectuer une Opération de police dans ces deux territoires. Rappelons que le 2 Bn a ses compagnies encore réparties entre Charlesville (la Cie Mi déjà engagée au Kwango), une Cie Fus à Luluagare et une Cie Fus à N'Gule au Katanga. Wauters fait, le 6, le trajet Bienge-Luebo en voiture et va, le 7, en avion à Luluabourg. Il décide de réquisitionner deux groupes de combat qui, sous le commandement de l'aspirant Houyet, iront à Idiofa, et deux autres groupes de combat qui, aux ordres de l'aspirant Couscheir, se rendront en camion à Kilembe où ils arriveront le 10. Apprenant cependant que le peloton Van Raemdonck (renvoyé par Lebrun) arrivera prochainement à Idiofa, il annulera la réquisition du détachement Houyet [7].

Wauters arrive le 13 juillet à Kandale. Il trouve le poste toujours isolé et sans liaison avec les troupes en Opération militaire plus au nord.

Il y apprend également que depuis 11 jours on est sans nouvelles de Kahemba. Une lettre de l'A.T. de Kahemba, adressée à l'adjudant-chef Van Raemdonck de la Cie ST Kasai, était en effet parvenue le 3 juillet à l'aspirant Rousseaux à Kandale. L'A.T. y signalait «une situation extrêmement grave à Kahemba où 200 indigènes armés de fusils menaçaient d'attaquer le poste, alors qu'il ne dispose que de 9 soldats, 10 fusils et 450 cartouches». A la réception de cette lettre, deux Européens de Kandale, accompagnés de 4 soldats porteurs de 300 cartouches, étaient partis à Kahemba dans une auto des Pères Jésuites [8].

Wauters décide en conséquence d'envoyer à Kahemba l'aspirant Couscheir et ses 30 soldats.

Il en avise Léopoldville par télégramme (qui ne sera transmis par Luebo que le 17) signalant: «Poste Kandale toujours isolé et manquant de liaison avec les troupes. Situation intolérable et dangereuse au point de vue de l'influence sur les indigènes. Européens dans l'inquiétude (...) Prière insister près commandant opération sur nécessité réprimer avec plus grande mobilité. Troupes restent trop longtemps au nord. Je pense que l'occupation de la région où l'hostilité des indigènes peut avoir eu lieu n'est plus nécessaire maintenant. Préférable réduire centre d'hostilité et promenade militaire ensuite avec des propositions en vue de soumission. En tout cas liaison troupes avec Kandale et Kahemba doit être assurée par détachements armés. Sinon pire à craindre» [9].

Le second peloton de la Cie M du Kasai, sous les ordres du lieutenant Lambert, commandant de cette Cie, arrive à Kandale le 21 juillet, en exécution d'ordres donnés directement par le commandant du 2 Gpt.

Wauters décide le 22 de retourner à Kilembe d'où, pense-t-il, les relations avec Tshikapa et Pukusu seront plus faciles. Il arrive le 24 à Bienge et le 25 à Kilembe et rejoindra peu après Léopoldville. Le 25, Wauters met le C.D. du Kasai Vallaeys, épuisé, au repos et le remplace par son adjoint Stercx [10].

Avant de rejoindre Léopoldville, Wauters adresse le 30 juillet à Vanderhallen une instruction où il précise «qu'il fallait faire tout ce qui est humainement possible pour retrouver tous les restes de Balot et ne pas accepter la paix sans cette question essentielle» [11].

11.2. LES DECISIONS PRISES A LEOPOLDVILLE

Le 8 juillet, le commandant du 2 Gpt fait le point au bénéfice du gouverneur, sur base des renseignements qu'il possède, notamment la réquisition des deux détachements de Luluagare par Wauters. Il constate que le C.D. du Kasai dispose dorénavant de toute sa Cie M qui, du fait de la réquisition de troupes de Luluagare, est entièrement disponible. Il ajoute: «Les demandes constantes du C.D. du Kasai risquent de perturber le plan d'opération de Lebrun dont les pouvoirs sont suffisamment étendus pour agir, si besoin est, contre les populations Pende du Kasai» [12]. Par «demandes constantes du C.D. du Kasai», le

commandant du 2 Gpt vise l'insistance de ce dernier pour que sa Cie M ne soit pas impliquée dans l'Opération militaire de Lebrun, et sa réquisition de la Cie Cycliste de Charlesville pour mener une Opération de police en territoire de Kilembe.

Le gouverneur Beernaert adresse en conséquence, le 9 juillet, par télégramme au C.D. du Kasai, au commissaire général Wauters et au major Lebrun, les instructions suivantes: l'Opération militaire est étendue à la région d'Idiofa et de Kilembe. La direction des opérations appartient au major Lebrun. Il faut lui laisser le soin de réquisitionner les troupes. Le lendemain 10, il en adresse un autre à Wauters et au C.D. du Kwango pour qu'ils établissent la liaison entre eux [13].

Le 14 juillet, le commandant du 2 Gpt donne par télégramme au C.D. du Kasai l'ordre d'envoyer à Kandale le peloton de la Cie M du Kasai se trouvant actuellement à Luebo. Il en avise le major Lebrun en précisant que ce peloton et le détachement Couscheir sont à sa disposition dans le cadre de l'Opération militaire pour assurer la sécurité de Kandale et de Kahemba et assurer la liaison avec Kilembe. Il est prévu qu'un peloton de Luluagare tiendra provisoirement garnison à Luebo [14].

Le 15, le commandant du 2 Gpt donne ordre au lieutenant Lambert, commandant de la Cie ST du Kasai, d'accompagner son peloton à Kandale et d'y prendre le commandement de sa Cie M (soit son peloton plus le peloton Van Raemdonck renvoyé par Lebrun) et du détachement Couscheir et de se mettre à Kilembe en liaison avec le major Lebrun qui lui donnera les ordres [15].

Le 16, nouvelle instruction du commandant du 2 Gpt à Lambert: s'il n'y a pas de liaison entre Kilembe et Lebrun, occupez Kilembe, Kandale et Kahemba [16]. Ce même jour, Lebrun, se basant sur les instructions données le 9 par le commandant du 2 Gpt, donne par télégramme adressé à Luebo l'ordre à Lambert d'occuper Kandale avec un peloton du Kasai, Kahemba avec le détachement Couscheir et de résider lui-même à Kandale pour s'y tenir en liaison avec lui via la TSF de Charlesville ou Tshikapa, lui-même disposant d'une liaison directe avec Bandundu-Etat [17].

Par des télégrammes des 17 et 18 juillet, le gouverneur Beernaert donne aux autorités du Kasai des nouvelles du Kwango et à celles du Kwango des nouvelles du Kasai en insistant auprès de chacune pour qu'elles établissent une liaison entre elles [18].

Par des télégrammes des 16, 18 et 20, le commandant du 2 Gpt insiste auprès de Lebrun sur la nécessité de progresser vers et d'occuper la région sud, notamment Kandale et Kahemba [19].

11.3. LES REACTIONS DU MAJOR LEBRUN

L'absence de liaison directe entre le tandem Vanderhallen-Lebrun, en opération dans le nord, et le tandem Wauters-Vallaëys, en attente dans le sud, d'une

part, les instructions de Léopoldville (gouverneur et commandant du 2 Gpt) manifestement basées sur les vues du tandem Wauters-Vallaëys impatient de voir arriver les troupes vers le sud, d'autre part, provoquent des réactions du commandant de l'Opération militaire.

Le 17 juillet, à propos des ordres donnés directement par le 2 Gpt au lieutenant Lambert, il avertit: «Si l'action prescrite par vous (dans le sud) échoue, les résultats de notre action dans le nord risquent d'être compromis» [20].

Le 20, à propos des demandes répétées de hâter le mouvement des troupes vers le sud, Lebrun dit au Gpt: ne pas ignorer que la présence de troupes est indispensable dans le sud mais que, de l'avis du C.D. du Kwango, le nord est le principal point de révolte. Il ajoute: «si moi écouter tout appel à aide généralement non justifié, toutes les troupes seraient dispersées dans le Kwango pour protéger les missions, les sociétés, les postes. Chacun se place d'un point de vue particulier sans tenir compte de la situation d'ensemble». Il donne enfin l'assurance qu'il sera à Kakobolo vers le 28, d'où il enverra un fort détachement à Kandale, et donne l'assurance que sa liaison avec Kandale sera assurée le 4 août au plus tard [21].

NOTES

- [1] Lettre 4570 / 530 AO / E du 21 juin 1931 de Beernaert à Vanderhallen (AI 4739, I).
- [2] Télégrammes 229 et 231 de Wauters à Beernaert (AI 4739, I).
- [3] Note de Wauters, datée de Kilembe le 25.6.31 (AI 4739, XI).
- [4] Note de Wauters, datée de Bienge le 27.6.31 (AI 4739, XI).
- [5] Note de Wauters, datée de Bienge, le 30.6.31 (AI 4739, XI).
- [6] JR de Wauters (AI 4739, XI).
- [7] JR de Wauters et note du 8 juillet 1931 du colonel Servais à Beernaert (AI 4739, XI et IV).
- [8] Lettre sans date de l'A.T. Denoyette à l'adjudant-chef Van Raemdonck (AI 4739, XI).
- [9] Télégramme 279 de Wauters, Luebo le 17.7.31 (AI 4739, VIII).
- [10] JR de Wauters (AI 4739, XI).
- [11] Déclaration de Vanderhallen (AA - AE/II/3268, 1728, 16).
- [12] Note 1973 / MT du 8 juillet 1931 du commandant du 2^e Groupement au gouverneur de province (AI 4739, IV).
- [13] Télégrammes des 9 et 10 juillet 1931 (AA, FP 2450, 170-53).
- [14] Télégrammes 87 et 88 (AI 4739, VIII).
- [15] Télégramme 90 (AI 4739, VIII).
- [16] Télégramme 92 (AI 4739 F VIII).
- [17] Télégramme 46 (AI 4739, VIII).
- [18] Télégrammes 608 et 614 (AI 4739, X).
- [19] Télégrammes 93, 100 et 101 (AI 4739, IX).
- [20] Télégramme 54 (AI 4739, IX).
- [21] Télégramme 65 (AI 4739, IX).

12. Les opérations à partir de Kakobolo (1^{er} août - 8 septembre 1931)

12.1. DEPLACEMENT VERS LE SUD ET TRANSFERT DE LA BASE A KAKOBOLO (29 - 31 JUILLET)

12.1.1. *Le déplacement*

Quoique la région nord soit encore loin d'être complètement soumise, mais cédant aux instances de Léopoldville, Lebrun décide le déplacement vers le sud et le transfert de la base de Pukusu à Kakobolo qui débiteront le 29 juillet.

Une première colonne, sous commandement de Vissers, comprenant la Cie M du Kwango, deux pelotons cyclistes et une section Mi, accompagnée de l'A.T. Weekx, part le 29 avec mission de passer par Mulua, chef-lieu de la chefferie Gombambulu. Elle arrive le 30 en vue du village, sous les injures de villageois. La mise en batterie d'une mitrailleuse suffit à mettre les indigènes en fuite vers la vallée de la Bwele. Mulua est trouvé vide. Une reconnaissance est envoyée vers le village de Matari, au sud, où on constate un important rassemblement. Une autre patrouille est envoyée vers la rive gauche de la Bwele. Ces actions font six tués et quelques blessés parmi les indigènes. La colonne rejoint Kakobolo le 31 [1].

Une deuxième colonne, sous commandement de De Rijcke, comprenant la compagnie de Léopoldville, deux sections de Mi et la section TSF, avec Lebrun, Vanderhallen et Van Inthout, quitte Pukusu le 30 et arrive le 31 au passage de la Lufuku, devant Kakobolo. On entreprend immédiatement la construction de deux passerelles pour remplacer le bac détruit, permettant le passage de toutes les forces et l'installation de la base à Kakobolo. Une patrouille envoyée vers Kimbuende, en direction sud, est attaquée et sa riposte fait un tué et deux blessés chez les indigènes qui s'y opposent. Dès le 2 août, on entreprendra la construction d'un pont définitif [2].

A Pukusu ne reste alors que le service médical.

12.1.2. *Les moyens disponibles à Kakobolo*

Durant plus d'un mois, à partir de la base de Kakobolo, le commandant de l'Opération militaire agira tant dans la partie non encore soumise du territoire de Kikwit que dans les chefferies de la partie nord du territoire de Kandale. Il dispose initialement de la Cie M du Kwango (commandant Vissers), de la compagnie du 3 Bn de Léopoldville (commandant De Rijcke), et de la compagnie cycliste (lieutenant Robin), puis, à partir du 2 septembre, de la Cie du 2 Bn (commandant Hynderick de Ghelcke) qui, stationnée à N'Gule au Katanga, s'était mise en route début juillet vers Kandale via Luluabourg et Tshikapa.

Rappelons que les compagnies du Kwango et Cycliste sont à deux pelotons. Le peloton Cy démonté du lieutenant Mesure est, en effet, toujours en opération dans l'ouest du territoire de Kikwit, en marche vers Kazanza où il arrivera le 12 août et restera pour assurer l'occupation de cette région. La compagnie du Kwango, organiquement à deux pelotons, recevra le 12 août le renfort d'un peloton de la Cie M du Kasai. Le cadre européen de la compagnie du Kwango, réduit depuis le 13 juillet à une unité (son commandant) à la suite du renvoi pour inaptitude de son seul chef de peloton, ne recevra un officier en renfort (lieutenant Vandewiele) que le 5 août.

12.2. COLONNE DE LIAISON VERS KANDALE (DE RIJCKE) (1^{er} - 17 AOUT)

Le premier souci du major Lebrun sera d'envoyer une colonne pour assurer la liaison avec Kandale, demandée avec insistance par Léopoldville. Au retour, elle devra passer par tous les endroits où l'A.T. Van Inthout fut inquiété, c'est-à-dire parcourir la partie nord du territoire de Kandale.

La colonne, aux ordres du commandant De Rijcke, comprend deux pelotons de la Cie de Léopoldville, deux sections Mi et un détachement TSF. Elle est accompagnée par Van Inthout, l'A.T. de Kandale.

Partie de Kakobolo le 1^{er} août, elle arrive à Kandale le 4, passant par Yongo, Mutobolo et Mutambo. Elle trouve le vide partout et les hangars de l'Etat incendiés. Le village Yongo a disparu, transporté ailleurs. Une rencontre à Mutobolo fait deux tués indigènes. Le 2, elle a poussé une reconnaissance vers la source d'une rivière où on espérait trouver le chef Yongo et la tête de Balot. A Kandale, tout est calme. Une liaison TSF est établie entre Kandale et la base de Kakobolo.

La colonne entame le 7 août la deuxième partie de sa mission. Elle progresse vers l'ouest en passant par Longele, Zinga, Kobe, Kana Pumba, Mushiko, Kazanza-village pour atteindre Kazanza-Etat le 12 août. Elle rebrousse alors chemin jusqu'à Mushiko pour ensuite se diriger vers le nord en passant par Pinda, Lukatshikatshi, Lulungu et Matiti et rejoindre Kakobolo le 17. La plupart des villages rencontrés ont été trouvés vides, les habitants s'étant réfugiés dans les galeries forestières. Les tentatives de pourparlers avec les quelques fuyards aperçus ont été vaines. Les ponts sur la Lufuku à Kana Pumba, sur la Lutshima à Kazanza-Etat et sur la Bwele face à Matiti avaient été détruits. Le 9, à Kana Pumba, un courrier envoyé à Kandale a dû faire retour, blessé par trois flèches. Entre les deux passages de la colonne à Mushiko (10 et 15 août), ce village qui avait refusé de se joindre à la révolte, a été attaqué et en partie incendié par des hommes de huit villages avoisinants dont Kihukutu. Les assaillants ont montré aux villageois les bras de deux porteurs qui, après s'être enfuis après le combat de Kilamba le 3 juillet, avaient été arrêtés et livrés au chef Katshinga de Kihukutu où ils avaient été tués dans le sombolo.

Depuis son départ le 1^{er} août, l'action de la colonne a fait vingt tués chez les indigènes. Un caporal s'est noyé au passage de la Lutshima à Kazanza [3].

12.3. RECONNAISSANCES DIVERSES AUTOUR DE KAKOBOLO DU 1^{er} AU 13 AOUT

Pendant que la colonne De Rijcke effectue son circuit vers Kandale, Lebrun ordonne une série de reconnaissances à partir de Kakobolo avec les cinq pelotons dont il dispose, soit les deux de la Cie M du Kwango, les deux de la Cie Cy et un de la Cie de Léopoldville.

12.3.1. *Opérations de la compagnie Cycliste (Robin)*

Une colonne, comprenant deux pelotons cyclistes et un peloton de la Cie de Léopoldville, quitte Kakobolo le 1^{er} août. Elle doit constituer flanc-garde mobile dans la région de Yongo au bénéfice de la colonne De Rijcke et ensuite revenir à Kakobolo en parcourant la chefferie Gombambulu, passant par Mutobolo, Kitobo, Potopoto, Matiti et Mulua. Au passage de la Lufuku en face de Kitobo, la troupe reçoit une volée de flèches. Elle riposte faisant deux tués et un blessé. A Potopoto, les indigènes insultent la troupe mais fuient à son approche. A Matiti, au moment où elle brûlait un hangar du diable, la troupe est reçue par une pluie de flèches provenant d'une bande boisée mais les indigènes fuient à l'approche de la troupe. En général, les indigènes se réfugient dans les forêts épaisses où l'accès est difficile. La colonne rejoint Kakobolo le soir du 3 août [4].

Dans la nuit du 5 au 6, deux pelotons cyclistes sont renvoyés en reconnaissance dans la région de Mulua. Dans une rencontre à Katembo (12 km à l'ouest de la base), un soldat éclaireur est tué tandis que dans les rangs indigènes on compte une vingtaine de tués et un nombre indéterminé de blessés [5].

Un peloton cycliste effectue le 9 une reconnaissance cycliste vers Kitobo (12 km au sud de la base) qui fait deux morts indigènes, et le 12 une autre reconnaissance vers Potopoto [6].

12.3.2. *Opérations de la compagnie de marche Kwango (Vissers)*

Le 1^{er} août une reconnaissance envoyée vers Lukalama rencontre une résistance provoquant quatre morts et un blessé.

Le 2 août, un groupe de combat de la Cie M Kwango envoyé vers Kimbuende fait un tué et un blessé.

Le 3 août, une reconnaissance forte de deux groupes de combat est envoyée vers Yongo. Elle est reçue à coups de fusil à piston au passage de la Lufuku. Sa riposte fait fuir les indigènes, mais on ignore le nombre de victimes.

Le 5, une reconnaissance envoyée vers Kita (7 km NE de la base) fait un mort et un blessé [7].

Une colonne aux ordres de Vissers, comprenant la Cie M du Kwango, un peloton Cy, un peloton de la Cie Léopoldville, reçoit mission de parcourir la pointe nord du territoire de Kandale comprenant les chefferies Yongo (dans sa partie nord), Shamuna et Iboba, en passant par Kindambo, la rive gauche du Kwilu, Kilamba, Bangi et Lukalama. Partie le 7 de Kakobolo, elle se heurte immédiatement à des difficultés de terrain et à une certaine résistance, faible à Kilamba (village sur la Pondo, au sud de la base), plus forte à Kindambo dans la chefferie Iboba. Le peloton cycliste rencontre une forte résistance au village de Shimuna (environ 3 km à l'ouest de Kikwa) d'abord devant le hangar du diable, ensuite devant une tranchée bien organisée, laissant présumer de la présence de réservistes F.P. L'attaque des cyclistes met les indigènes en fuite mais fait parmi eux quatre tués et un nombre indéterminé de blessés. Le peloton cycliste quitte la colonne le 11 à Kikwa pour rentrer directement à Kakobolo. La colonne poursuit la mission en passant par Kilamba et Bangi et rentre à Kakobolo le 13 sans autre incident [8].

12.4. OPERATIONS DANS LE SUD DE LA CHEFFERIE YONGO ET LA PARTIE ATTENANTE DE LA CHEFFERIE TSHIBOBA

Les rapports des différentes reconnaissances font apparaître que les indigènes fuient en général devant la troupe, mais se réfugient dans les galeries forestières où l'accès est difficile. Des affrontements avec les insoumis ne se produisent que lorsque des patrouilles sont envoyées dans les galeries forestières ou aux passages des rivières.

Des renseignements de diverses sources indiquent que le village de Kihukutu (alias Katshinga, à 27 km au sud-sud-ouest de la base sur la rive gauche de la Lufuku) serait le centre de résistance principal de la chefferie Yongo. Y seraient rassemblés les rebelles des chefferies contiguës Yongo et Tshiboba. La tête de Balot se trouverait dans un village proche de Mukuku.

Lebrun va donc y consacrer son principal effort.

12.4.1. Opérations de la compagnie de marche du Kwango (15 - 21 août 1931)

Lebrun décide, le 14, d'y envoyer une forte colonne. Elle comprendra, aux ordres du commandant Vissers, la Cie M du Kwango, la Cie cycliste, un peloton de la compagnie de Léopoldville, et une section Mi. Un peloton de la Cie M Kasai (Lt Lambert), accompagné par l'A.T. Vandewalle (venu du district du Kwango), se joindra à la colonne pendant quelques jours pour partir ensuite en opération militaire dans le territoire du Haut-Kwilu.

La colonne quitte Kakobolo le 15 août et loge à Potopoto. Le 16, elle arrive sur la Lufuku, face à Kihukutu. Elle y voit quinze hommes postés devant un sombolo qui fuient à son approche. Au passage de la Lufuku, le lieutenant Lambert essuie un coup de fusil à piston.

En fait, dès le 10 août, les hommes de plusieurs villages, dont Kikumo, Kashiki et Lulungu, ont été emmenés à Katshinga par leurs chefs dans le but d'y combattre les troupes de l'Etat, comme d'autres l'avaient fait à Kilamba le 3 juillet. Mais, faute d'entente et d'organisation, tous s'enfuient à l'apparition des troupes malgré les efforts du chef Katshinga et de Shakindungu. Ce dernier, chef du village de Muenga près de Bangi et coauteur du meurtre de Balot, s'était réfugié près de son parent à Katshinga. Il avouera plus tard qu'ils voulaient absolument tuer un second blanc et ont donc tiré sur Lambert [9].

A l'approche des troupes, et à grande distance de celles-ci, un grand nombre d'indigènes de différents villages se sont enfuis et se sont réfugiés dans les larges bandes boisées où la poursuite est très difficile.

A la date du 19 août, on dénombre neuf morts pendu et, parmi les soldats, deux blessés, dont un grave.

La colonne rentre le 21 à la base, sans avoir rencontré de véritable résistance [10].

12.4.2. Opérations de la compagnie de Léopoldville (De Rijcke) (à partir du 21 août 1931)

Le problème dans le sud de la chefferie Yongo est maintenant pour Lebrun de poursuivre les insoumis dans les galeries forestières où ils se sont réfugiés avec femmes et enfants, laissant les villages vides.

Il devra le faire avec la seule compagnie d'infanterie qui lui reste, soit la Cie de Léopoldville.

La Cie M du Kwango (commandant Vissers) est en effet absorbée dorénavant par les renforts fournis aux détachements de police des six territoires du district. Son commandant est remis à la disposition du C.D. du Kwango pour assurer la présidence du conseil de guerre. Le lieutenant Vandewiele, l'autre officier de la compagnie, est désigné pour commander l'Opération militaire qui a été décidée le 13 août par le gouverneur de la province du Congo-Kasaï dans les territoires du Haut-Kwilu et du Moyen-Kwenge.

Cette Cie de Léopoldville ne dispose provisoirement que d'un seul peloton. Un peloton est en effet en opération avec la colonne Vissers qui ne rentrera à Kakobolo que le 21 dans la soirée. Un autre peloton a reçu mission, le 19 août, de visiter les chefferies Kisungu et Kangufu, en territoire de Kikwit, où quelques villages n'ont pas encore fait leur soumission. Sa mission se passe sans incident ni usage des armes. De nombreux meneurs ont été livrés. Ce peloton rentre à la base de Kakobolo le 27 et rejoindra sa Cie le 28.

Le 21, le seul peloton disponible est envoyé vers Mutobolo (à 15 km au sud de la base) pour nettoyer les rives de la Longele et de la Lufuku vers le sud. L'opération, effectuée le 22, fait seize tués. Un soldat est blessé d'un coup de fusil à piston.

Le second peloton arrive le 23 à Mutobolo où la Cie installe une base secondaire. Les indigènes réfugiés en forêt attaquent les petits détachements dont les

ripostes font trois tués. Une reconnaissance envoyée le 25 vers le sud sur la rive droite de la Longele, là où le 22 un affrontement avait fait seize tués, rencontre de la résistance dans deux villages (Lukatshe et Katobo, à 24 km au sud de Kakobolo) et fait à nouveau cinq tués.

Le 27, un peloton, aux ordres de l'adjutant Sarboer, est envoyé vers la région de Mukuku, là où la colonne Vissers avait opéré le 16. Les indigènes, qui alors avaient fui devant la grosse colonne, profitent maintenant du faible effectif du peloton pour l'attaquer journellement. Un engagement sérieux a lieu à Mukuku avec 400 rebelles et fait dans leurs rangs 56 tués, dont le chef Mukuku, et 14 blessés [11]. Deux soldats sont blessés par des piquets pointus. Le peloton rentre à Mutobolo le 2 septembre.

Dans la nuit du 27 au 28, les rebelles attaquent deux villages soumis, Kasongolo et Kangushi, sur la Lufuku. Ordre est alors donné à la Cie de Léopoldville de fouiller la bande boisée de la Lufuku depuis Potopoto pour rechercher notamment le chef Katshinga qui s'y serait réfugié.

Le 1^{er} septembre, un peloton est envoyé vers le sud, dans la région où a opéré le peloton Sarboer, que Lebrun juge être le dernier centre de résistance du chef Katshinga. Il le fera en longeant la rive droite de la Lufuku de Potopoto à Kana Pumba, pour rejoindre alors la Longele à Zumbi et revenir à Mutobolo en longeant la rive gauche de la Longele. Cette opération, menée sans devoir faire usage des armes, entraîne la soumission partout et l'arrestation du chef Kihukutu. Le peloton rentrera à Mutobolo le 6.

Le 3 septembre, un peloton est envoyé dans la chefferie Musanga, au sud de celle de Yongo. Il y circulera jusqu'à 70 km au sud de Kakobolo, sans devoir faire usage des armes [12].

Dans la nuit du 4 au 5 septembre, un peloton part dans la région de Bangi Kilamba pour tenter de capturer les chefs Katshinga et Kasandji, qui y seraient cachés. Il rejoindra Mutobolo le 8.

12.5. AUTRES OPERATIONS

Le 23, un détachement de cinquante cyclistes est envoyé dans les environs de la base pour arrêter des chefs et des meneurs. Une reconnaissance cycliste fait un mort et une reconnaissance d'une section Mi sur les rives de la Pondo en fait trois.

Le 27, la rencontre par une patrouille cycliste d'un groupe de rebelles vers Potopoto fait sept morts.

12.5.1. Opérations de la compagnie Cycliste (Robin) vers Indele (29 août - 8 septembre 1931)

Le 29 août, une colonne sous commandement du lieutenant Robin, comprenant deux pelotons cyclistes et une section Mi, est envoyée en opération sur la rive gauche du Kwilu dans la chefferie Iboba. Elle doit ensuite passer

sur la rive droite du Kwilu pour y opérer sa jonction avec la compagnie du 2 Bn venue de N'Gule, pour ensuite aller de concert opérer dans la chefferie d'Indele. La colonne ne rencontre aucune résistance dans la chefferie Iboba, où tous, à commencer par le chef Gungu de Kikwa, viennent se soumettre avant même l'arrivée de la troupe. Robin reçoit dès lors l'ordre de partir seul faire l'opération d'Indele. Le 3 septembre, la colonne est dans la chefferie de Bondo (du territoire de Kikwit). Des émissaires sont envoyés par deux fois par les chefs pour offrir leur soumission, mais la troupe est attaquée dès son arrivée. De même des messagers envoyés par Robin sont attaqués. Ces rencontres font quatre morts indigènes. Le 4, la colonne est à Indele. Des groupes rebelles s'opposent à l'avance des éclaireurs. La troupe les suit dans les galeries forestières du Kwilu où elle détruit les refuges. L'opération fait huit morts indigènes. Le 5, des patrouilles rencontrent encore de nombreux rebelles dans les galeries forestières et repoussent leurs attaques. Les fuyards s'éparpillent dans les galeries longeant le Kwilu. On dénombre encore six tués indigènes. Le 6, une rencontre dans la bande boisée du Kwilu fait quatorze tués [13].

12.5.2. Suite de l'opération du peloton Mesure dans l'ouest du territoire de Kikwit

L'Opération militaire dans la chefferie Kizunzu pouvant être considérée comme terminée [14], le peloton Mesure va alors poursuivre son action dans la chefferie voisine Mulimuzinga (chef-lieu Luzamba, dans la partie sud-ouest du territoire de Kikwit). Il y rencontrera une résistance assez sérieuse, provoquant des pertes: quinze tués et quatre blessés indigènes, un soldat blessé. Le peloton fait aussi 96 prisonniers. Repassant par la chefferie Kizunzu, il rencontre une forte résistance, qui fait trois tués indigènes. Conformément aux ordres reçus le 27 juillet, le peloton, après avoir traversé le territoire du Moyen-Kwenge (Feshi), marche vers Kazanza (territoire de Kandale). Il y arrive le 12 août pour constater que le poste avait été incendié la veille, et y reçoit mission de visiter les villages de la rive gauche de la Bwele où l'exécution des conditions de soumission traînent. Le peloton ne devra plus faire usage des armes à partir du 26 août [15].

12.6. OPERATION MILITAIRE DANS LES TERRITOIRES DU HAUT-KWILU (KAHEMBA) ET MOYEN-KWENGE (FESHI)

A la suite de renseignements alarmistes, le gouverneur du Congo-Kasaï ordonne le 13 août l'Opération militaire dans les territoires du Haut-Kwilu et certaines chefferies du Moyen-Kwenge, jouxtant respectivement au sud et à l'ouest le territoire de Kandale. Elle ne sera exécutée qu'à partir du 6 septembre, après l'arrivée en renfort de la compagnie du 2 Bn, venant de N'Gule au Katanga.

NOTES

- [1] JR de Vanderhallen et Weekx (AI 4739, XI). Télégramme 100 du 31 juillet 1931 de Lebrun (AI 4739, VI).
- [2] Télégramme 100 du 31 juillet 1931 de Lebrun (AI 4739, VI). JR de Van Inthout (AI 4739, XXII-Annexe V).
- [3] JR de Van Inthout et Vanderhallen (AI 4739, XXII annexe 5 et XI). Télégrammes 111 du 4, et 115 du 6, 135 du 14, 141 du 18 et 152 du 21 août 1931 de Lebrun (AI 4739, VI et VII).
- [4] JR de Vanderhallen (AI 4739, XI). Télégrammes 108 et 111 du 3 août 1931 de Lebrun (AI 4739, VI).
- [5] Télégrammes 115 du 6 et 120 du 7 août 1931 de Lebrun (AI 4739, VI).
- [6] Télégrammes 124 du 10 et 129 du 12 août 1931 de Lebrun (AI 4739, VII).
- [7] JR de Vanderhallen (AI 4739, XI). Télégrammes 108 et 111 du 3, et 115 du 6 août 1931 de Lebrun (AI 4739, VI).
- [8] Télégrammes 115 du 6, 129 du 12 et 135 du 14 août 1931 de Lebrun (AI 4739, VII).
- [9] Archives nationales de Kinshasa, Dossier n° P 79, motifs de relégation fournis par l'administrateur Van Inthout (Cité par Sikitele, p. 1310). PV d'audition de Shakingungu par l'A.T. Vandewalle le 26.9.1931 (AI 4739, XXI), reproduit en annexe 3.
- [10] Télégrammes 135 du 14, 145 du 20, 146 du 20 et 152 du 21 août 1931 de Lebrun (AI 4739, VII et XII). JR de Vandewalle (AI 4739, XXI).
- [11] Télégramme 199 du 3 septembre 1931 de Lebrun (AI 4739, XIV). Ce télégramme, répercuté par le gouverneur général à Bruxelles (n° 67 du 6 septembre 1931) et qui précise «Engagement sérieux à Mukuku où 400 rebelles s'étaient réunis» est erronément interprété par Sikitele qui écrit (p. 1090), parlant de «la dernière grande bataille»: «Elle regroupa 3 ou 4 milliers de guerriers (...) Elle connut l'engagement de 400 soldats des forces armées». Citant le télégramme du gouverneur général au ministre des Colonies, il écrit: «où se réunirent 400 soldats».
- [12] Télégrammes 142 du 20, 163 du 23, 169 du 25, 172 du 26, 179 du 28, 191 du 31 août 1931, 197 du 2, 199 du 3, 202 du 4 et 208 du 6 septembre 1931 de Lebrun (AI 4739, VII, XII, XIV).
- [13] Télégrammes 179 du 28.8.31, 191 du 31.8.31, 212 du 7.9.31 de Lebrun (AI 4739, XII et XIV). Rapport du 8.9.31 de Vanderhallen (AI 4739, XV).
- [14] Voir supra Les opérations à partir de Pukusu – Opération vers Pay Kongila.
- [15] Télégrammes 126 du 11 et 114 du 18 août 1931, et 212 du 7 septembre 1931 de Lebrun, basés sur des rapports du 5 août et du 5 septembre 1931 de Mesure (AI 4739, VII et XIV).

13. Situation générale le 4 septembre 1931

13.1. RESULTATS OBTENUS A LA SUITE DES OPERATIONS

Les opérations menées depuis le 1^{er} août à partir de Kakobolo ont amené la soumission des chefferies impliquées dans la rébellion, à l'exception de celles de Bangi, d'Indele et de Bondo, en territoire de Kikwit, de celle de Yongo en territoire de Kandale, où les affrontements meurtriers dans les galeries forestières se poursuivent et où les rebelles se lancent encore dans des actions offensives, notamment contre des villages qui ont fait soumission. Il s'agit des chefferies qui ont été impliquées dans les véritables batailles du début (Bangi-Itengo du 26 juin, Kilamba du 3 juillet et Indele du 25 juillet). Il s'agit aussi de celles dont les chefs ou les meneurs ont participé au partage de la dépouille de Balot. Outre ces chefferies, les dernières à se soumettre sont celles qui, en territoire de Kandale, touchent à la chefferie Yongo, soit celles de Tshiboba, Musanga, Shimuna et Iboba [1].

Durant la première moitié du mois d'août, les opérations du groupe Lebrun n'ont livré que de maigres résultats. On ne constatera de meilleurs résultats que lorsque, renonçant à l'envoi de fortes colonnes, on agira par petites colonnes repassant à plusieurs reprises aux mêmes endroits. Cette méthode contraindra finalement les derniers récalcitrants à offrir de se soumettre. Le C.D. Vanderhalen, responsable de l'Opération militaire, s'en explique :

«Fin août, tous les indigènes étaient fatigués de rester insoumis, de rester cachés dans la forêt ou dans la plaine. Harcelés comme ils l'étaient à tout moment, il ne leur était presque plus possible de prendre des vivres dans leurs champs installés dans les plaines, la faim régnait parmi eux, les femmes réclamaient la fin de la révolte, des décès étaient signalés à la suite de la faim et du froid (leurs cachettes étaient rudimentaires). La saison des pluies était proche, la récolte du millet n'était pas faite et l'aménagement des plantations devenait urgente. Tout cela constituait les motifs qui ont accéléré le mouvement de soumission» [2].

Le 30 août, les villages de Kitandolo, Kasandji et Kilamba (où est mort Balot) offrent leur soumission [3].

Le 31 août, les chefs de la chefferie Iboba sur les deux rives du Kwilu se sont soumis. Tous les villages de la Longele, ainsi que Yongo, ont offert de se soumettre, mais la remise des dépouilles de Balot a été imposée comme condition [4].

Le 2 septembre, les offres de soumission d'un grand nombre de villages de la chefferie Yongo sont refusées parce que l'on n'obtient pas la remise des morceaux du corps de Balot. Le chef Yongo s'est livré mais nie posséder des parts

du corps de Balot. Le frère du chef Katshinga, un meneur important, a été livré. Il s'agit en fait de Shakindungu [5].

Le 4 septembre, tous les villages de la chefferie Yongo et une grande part de ceux de la chefferie Musanga font offre de soumission. Le village de Kilamba a livré son chef Mafuta et le nommé Sindini, accusés de la mutilation de Balot. Au cours de l'opération, on a arrêté plus de 400 indigènes, soit la quasi-totalité des chefs et meneurs dont on sait qu'il sont en possession de morceaux de la dépouille de Balot ou qui sont impliqués gravement dans la révolte [6].

13.2. LE REFUS D'ACCEPTER LES SOUMISSIONS OFFERTES

Le 30 août ont donc commencé les offres de soumission de la chefferie Yongo, chefferie principalement compromise dans le meurtre de Balot, le dépeçage du corps de ce dernier, et le partage de la dépouille dans presque tous les villages de la partie nord de cette chefferie. Plusieurs auteurs et co-auteurs de ce meurtre, désignés comme tels par la population, ont été arrêtés, mais aucun n'a reconnu être en possession d'une partie des dépouilles ou n'a voulu indiquer où elles se trouvaient.

Conformément aux instructions reçues, Vanderhallen ne pouvait que refuser les soumissions ainsi offertes.

D'autre part, la saison des pluies approchait, les récoltes n'avaient pas encore été faites et c'est en vue d'éviter de faire durer cette situation que Vanderhallen envoie au gouverneur de province, le 1^{er} septembre 1931, le télégramme suivant:

«13901 (.) Rencontrons beaucoup difficultés dans remise dépouilles Balot (.) Ainsi que renseigne mon 13531 avoir exigé remise morceaux Balot pour accepter soumission conformément lettre 17/R du 30 juillet Commissaire Général (.) Émissaires chefferie Yongo déclarer indigènes plusieurs villages morts de faim (.) Prière faire connaître instructions».

Deux réponses viennent le 4 septembre sous forme de télégrammes datés de la veille:

«77403 (.) Rst 13531 estime vous devoir pas accepter soumission chefs villages ayant pris parties corps Balot avant remise celles-ci (.) Tous chefs et capita ayant participé meurtre ou détenu partie corps devoir être arrêtés et déférés conseil de guerre (.)».

«77703 (.) Insiste particulièrement remise crâne Balot pièce essentielle trophée chefs dit chez Bapende Kongo et Bangi (.) Prétendront inutilement ne pas savoir où se trouve (.) Autres importance moindre et agirez au mieux (.) Essayez convaincre émissaires peuvent rentrer villages sans danger (.) Yongo devra se soumettre sans conditions et être déféré justice (.) Vous confirmez surplus télégramme 774 (.) Devons faire acte d'autorité pour éviter désaffection nouvelle et affirmer prestige Gouvernement populations environnantes qui suivent résultat notre action (.) Wauters (.)».

De ces réponses, Vanderhallen conclut qu'il fallait absolument la tête de Balot et qu'il devait l'obtenir par des actes d'autorité autres que ceux déjà posés. Continuer les opérations militaires et faire pourchasser les indigènes cachés en forêt serait inopérant puisque les détenteurs des dépouilles de Balot étaient arrêtés.

Il estime en conséquence qu'un seul moyen lui reste: le fouet («chicote») pour déterminer les coupables à remettre les dépouilles auxquelles ils tenaient [7].

NOTES

- [1] Soumissions reçues en ordre chronologique, Annexe I au rapport du 15 février 1932 de Vanderhallen (AI 4739, 44AO).
- [2] VANDERHALLEN, Note supplémentaire sur la révolte des Bapende, 15 février 1932, AI 4739/D1/F44AO. (Cité: Vanderhallen, Note supplémentaire).
- [3] Télégrammes 184 du 30 août et 197 du 2 septembre 1931 de Lebrun (AI 4739, XII et XIV).
- [4] Télégramme 191 du 31 août 1931 de Lebrun (AI 4739, XII).
- [5] Télégramme 197 du 2 septembre 1931 de Lebrun (AI 4739, XIV).
- [6] Télégramme 202 du 4 septembre 1931 de Lebrun (AI 4739, XIV).
- [7] Rapport établi par Vanderhallen (AA - AE/II/3268, 1728, 16). Des extraits de ce rapport ont été cités par Emile Vandervelde dans son interpellation à la Chambre le 14 juin 1932.

14. La fin de la révolte

14.1. L'INTERROGATOIRE ET LES AVEUX DE SHAKINDUNGU LE 5 SEPTEMBRE 1931

Le 5 septembre, Vanderhallen décide en conséquence d'interroger lui-même le nommé Shakindungu [1], chef du village Muenga, près de Bangi, neveu de Katshinga, dont on sait qu'il est l'un des auteurs du meurtre de Balot et qui vient d'être arrêté. Il relate les faits comme suit:

«Je fais amener Shakindungu et l'interroge. Une plume de faisan est trouvée à son poignet, signe chez les Bapende comme quoi il possédait la tête de son ennemi. Sur mon interrogatoire et devant la découverte de la plume de faisan, il avoue posséder la tête de Balot, déclare s'intituler lui-même Bula-Matari pour cette raison et manger journallement à table avec la tête de cet Européen. A ma demande de la remettre, il refuse, et continue à le faire malgré une promesse de récompense importante. L'attitude de Shakindungu est hautaine, orgueilleuse, méprisante. L'emploi du fouet le décide enfin à vouloir nous montrer l'endroit où il l'a cachée, et afin d'éviter une supercherie, nous le faisons accompagner du Docteur Zanetti et d'une



Shakindungu après son arrestation
(Original dans les Papiers Van Inthout)

escorte militaire. La cachette se trouve près de Kilamba. Le Docteur Zanetti part le 5 septembre dans l'après-midi et revient le 6 au matin porteur de la tête de Balot, que Shakindungu a tenu lui-même à déterrer. Pendant la même expédition du Docteur Zanetti est retrouvé un doigt de Balot dans une malle appartenant au chef du village de Kasandji, le nommé Moata-Moheka (= Mwata Muega). Le doigt était monté en breloque avec du raphia, et avait été retrouvé par l'intermédiaire du personnel territorial et militaire se trouvant à ce moment à Kilamba» [2].

Les aveux arrachés à Shakindungu et la nouvelle de la récupération de la tête de Balot vont précipiter la livraison ou l'arrestation des derniers meneurs, les aveux concernant la détention d'autres restes de Balot et faire cesser les dernières résistances.

14.2. RECUPERATION DES AUTRES PARTIES DU CORPS DE BALOT

Le peloton de Léopoldville, parti dans la nuit du 4 au 5 septembre vers la région de Kilamba, retrouve à Kasandji un doigt de Balot et arrête le chef du village. Le lendemain, 7 septembre, il retrouve le pied droit de Balot dans le village proche de Kitandolo dont il arrête le chef [3]. Le 8 septembre sont encore retrouvés, toujours dans les environs de Kilamba, deux ongles de Balot [4].

Le 8 septembre, un peloton cycliste, venu de la région d'Indele, remplace dans la région de Kilamba le peloton de Léopoldville. Il y retrouvera, le 14 septembre, la jambe et le pied gauche, la main et l'avant-bras droit, puis, le 17 septembre, une partie du dos de Balot [5].

Ces résultats ont également été obtenus par l'emploi du fouet pour forcer les détenteurs présumés à remettre leurs trophées.

Les autres morceaux du corps de Balot n'ont jamais pu être retrouvés, même après l'enquête approfondie menée ultérieurement par le procureur du roi Pinet.

14.3. L'ARRESTATION DES DERNIERS MENEURS RECHERCHES

Le peloton de Léopoldville, parti le 1^{er} septembre vers le sud en longeant la rive droite de la Lufuku, revient le 6 à Kakobolo amenant le chef de Kihukutu [6].

Le chef Katshinga est retrouvé et arrêté aux environs de Kilamba dans la soirée du 11 septembre. Muluba alias Sangu, le fondateur de la secte «Satana», s'est livré à Kazanza le 14 septembre [7].

Ces arrestations mettent pratiquement fin à la révolte.

14.4. LES DERNIERES OPERATIONS

Dans le territoire de Kikwit, un peloton cycliste circulera dans la région d'Indele jusqu'au 27 septembre.

Dans le territoire de Kandale, les unités présentes poursuivent les opérations de recherche des dépouilles de Balot, un peloton cycliste dans la région de Kilamba, la Compagnie de Léopoldville dans la région autour de Kamuagna. Un de ses pelotons parcourra, jusqu'au 20 septembre, les deux rives du Kwilu au nord de Kandale, dans les chefferies Kangu et Iboba. Un autre de ses pelotons (adjudant Sarboer) parcourra jusqu'au 27 septembre toute la région au sud de Kandale [8].

Le 2 septembre arrive à Kandale la compagnie du 2^e Bataillon venant de N'Gule au Katanga (commandant Hynderick de Ghelcke). Un de ses pelotons, renforcé de deux sections Mi et sous commandement du lieutenant Vandewiele, est envoyé le 4 dans le Haut-Kwilu, pour exécuter l'Opération militaire ordonnée le 13 août par le gouverneur de la province du Congo-Kasaï [9]. Ce peloton parcourra du 6 au 19 septembre toute la partie est du territoire, jusqu'à la frontière de l'Angola, sans rencontrer d'autre hostilité qu'un coup de fusil à piston, provoquant une riposte qui fait deux tués. Un détachement de deux groupes de combat (adjudant Decock) est envoyé le 4 en Opération de police dans le territoire du Haut-Kwango (Panzi) [10].

14.5. LA FIN DES OPERATIONS MILITAIRES ET LEUR REMPLACEMENT PAR L'OCCUPATION

L'Opération militaire est levée et remplacée par l'Occupation, le 15 septembre dans le territoire de Kikwit, le 23 dans le territoire du Haut-Kwilu (Kahemba) et le 25 dans le territoire de Kandale. L'Opération militaire a également été levée le 8 septembre dans le territoire du Moyen-Kwenge (Feshi), mais sans être remplacée par l'Occupation. Dans le territoire du Haut-Kwango, l'Opération de police a été levée le 23 septembre et remplacée par l'Occupation [11].

Dans le district du Kwango, l'Occupation sera effectuée à partir du 27 septembre par un peloton de la Cie de Léopoldville (aspirant Eloy) et par la compagnie du 2^e Bn, venue de N'Gule (au Katanga), arrivée à Kandale le 2 septembre.

Dans le district du Kasaï, toutes les Opérations militaires et de police ont été levées le 4 octobre et remplacées par l'Occupation, assurée par les deux pelotons de la Cie M du Kasaï [12].

Les autres unités venues en renfort (compagnie de Léopoldville, compagnie cycliste et compagnie de Mi de Charlesville) sont, vers la fin du mois de septembre, réunies à Kandale en vue de leur retour dans leurs garnisons respectives.

14.6. PERTES SUBIES PAR LA POPULATION INDIGENE DU FAIT DES OPERATIONS MILITAIRES

Le total des pertes recensées tant par le C.D. Vanderhallen que par le major Lebrun s'élève à 344 tués dont 85 dans le territoire de Kikwit et 238 dans le

territoire de Kandale et, dans ce dernier territoire, 207 soit 61 % du total pour la seule chefferie de Yongo. Vanderhallen déclare cependant que les pertes subies sont certainement supérieures d'abord parmi les blessés (45 recensés) et ensuite parmi les femmes et les enfants [13].

JUNGERS estime qu'il y a eu environ cinq cents indigènes tués par les balles et que, sur base des déclarations recueillies par lui dans les villages, trente-trois femmes et dix enfants ont été tués par la troupe [14].

SIKITELE, quant à lui, affirme en se basant sur les témoignages recueillis en pays pende entre 1970 et 1975, qu'il faut multiplier ces chiffres au moins par dix, soit quelque 5 000 tués, mais sans indiquer comment il arrive à ce résultat [15].

NOTES

- [1] Voir en annexe 3 le PV d'interrogatoire de Shakindungu établi le 25 septembre 1931 par l'officier de police judiciaire Vandewalle.
- [2] Vanderhallen, Faits me reprochés, s.d. (AA, AE/II/3268, 1728, 16) (Cité: Vanderhallen, Faits...).
- [3] Télégramme 212 du 7 septembre 1931 de Lebrun (AI 4739, XIV).
- [4] Note Vanderhallen, Faits...
- [5] Télégrammes 238 du 14 et 242 du 17 septembre 1931 de Lebrun (AI 4739, XIV).
- [6] Télégramme 208 du 6 septembre 1931 de Lebrun (AI 4739, XIV).
- [7] Télégrammes 222 du 12 et 238 du 14 septembre 1931 de Lebrun (AI 4739, XIV).
- [8] Télégramme 264 du 26 septembre 1931 de Lebrun (AI 4739, XVII).
- [9] Voir supra 12 - 6.
- [10] Télégrammes 197 du 2, 199 du 3 et 265 du 26 septembre 1931 de Lebrun (AI 4739, XIV et XVII).
- [11] Télégrammes 240 du 15 et 253 du 23 septembre 1931 de Lebrun (AI 4739, XIV et XVII). Vanderhallen, Note supplémentaire.
- [12] Télégramme 285 du 5 octobre 1931 de Lebrun (AI 4739, XVII).
- [13] Vanderhallen, Note supplémentaire, annexe 2, et Vanderhallen, Faits..., p. III.
- [14] JUNGERS, Rapport, p. 104.
- [15] SIKITELE, p. 1095.

15. La répression judiciaire

15.1. LES ARRESTATIONS ET LES EMPRISONNEMENTS

Durant les opérations, des centaines de villageois, chefs et meneurs présumés coupables, ont été arrêtés. Vanderhallen cite le chiffre de 1 428, dont 818 pour le territoire de Kandale et 352 pour celui de Kikwit [1]. En attendant qu'on instruisse leur cas et de les faire éventuellement passer en jugement, les prisonniers étaient groupés à Kikwit et à Kandale dans des camps que les prisonniers construisaient eux-mêmes, et placés sous la surveillance de quelques soldats. A Kandale, ces soldats étaient 23, soit les 6 du DST local plus 17 reçus en renfort [2].

Un examen des registres d'écrou, effectué à Kandale le 11 novembre 1931 par le juge Jungers, indique que, du 2 juin au 11 novembre, il y eut 800 entrées, à des dates différentes. Durant cette période, on relève 43 décès de prisonniers et 350 libérations. Un même examen, fait à Kikwit par le substitut Dewaersegger, indique pour la même période 333 mises en détention et 22 décès [3].

15.2. LES CONDAMNATIONS EN CONSEIL DE GUERRE

Le Conseil de guerre, siégeant à Bandundu du 14 octobre au 22 novembre 1931, a prononcé 39 condamnations, dont 11 pour le territoire de Kikwit et 28 pour le territoire de Kandale. Pour le territoire de Kandale, 21 concernent la seule chefferie de Yongo.

On compte:

- 2 condamnations à mort: Shakindungu, le chef du village de Muenga et principal responsable du meurtre et du dépeçage de Balot, et Katamba, le chef du village d'Itengo, tous deux de la chefferie de Bangi.
- 1 condamnation à perpétuité: Kabemba, le chef investi du village de Lulungu de la chefferie de Tshiboba.
- 7 condamnations à 20 ans, 5 à 15 ans, 1 à 12 ans de servitude pénale.
- Sangu Muluba, le fondateur de la secte Satana, est condamné à 8 ans de servitude pénale.

Onze des condamnés décèdent en prison dans les deux mois qui suivent leur condamnation, dont Shakindungu [4].

15.3. LES RELEGATIONS ET REVOCATIONS

Le C.D. Vanderhallen prend, le 18 février 1932, des arrêtés de relégation à l'encontre de septante chefs, notables et «lemba» considérés comme instigateurs et promoteurs du mouvement de révolte, soit 25 du territoire de Kikwit, 43 de Kandale et 2 de Panzi. L'article 1 des arrêtés précise: «Les indigènes ci-dessous nommés sont contraints à fixer leur résidence à Bandundu dans les environs immédiats du chef-lieu» [5].

Sept chefs investis sont révoqués, deux de Kikwit (Kisungu et Kangufu), quatre de Kandale (Yongo, Muandu, Iboha et Tianza). Cinq autres qui devaient l'être sont décédés (Bangi, du territoire de Kikwit, Longele, Musanga, Tshiboba et Kashitu du territoire de Kandale) [6].

15.4. CRUAUTES COMMISES SUR LES PRISONNIERS

15.4.1. *Les témoignages recueillis par Sikitele*

SIKITELE donne d'abondants détails précis sur les atrocités qui auraient été commises à l'époque sur les prisonniers. Il cite nommément cinq cas, concernant respectivement les chefs Yongo, Musanga, Shakingundu, Mwata Muega et, sans citer son nom, le chef du village de Kulungu.

Il se base sur des témoignages récoltés auprès de témoins et d'acteurs de l'époque au cours d'une enquête menée par lui en pays pende du 19 août au 18 octobre 1970 puis de 1973 à 1975 et qu'il reproduit dans sa thèse de doctorat [7]. Si dans l'ensemble, cette thèse est remarquable par l'objectivité avec laquelle l'auteur présente ou reproduit tous les témoignages et tous les documents qu'il a pu consulter, il faut cependant constater que les témoignages relatifs aux cruautés recueillis près de quarante ans après les faits sont acceptés sans examen critique sérieux. De ce fait, il y a souvent contradiction entre les témoignages ainsi recueillis, ou entre ces témoignages et ceux actés à l'époque par JUNGERS, sans que SIKITELE relève les contradictions ou tente de les résoudre.

15.4.1.1. L'œil crevé du chef Yongo

Suivant le nommé Tumba, messenger à l'époque (interview du 28 octobre 1973 [8]), «on essaya de lui (chef Yongo) démontrer que le Blanc (Balot) était mort à cause d'une «politique» (= plan préétabli) ourdie par lui et on décida de lui arracher un œil: c'est le commissaire (de district Vanderhallen) en personne qui vint lui arracher cet œil et le déposa dans un bassin...».

JUNGERS, qui posa au chef Yongo lui-même, à Kandale le 23 octobre 1931, la question: «Où avez-vous perdu votre œil droit?», reçut la réponse: «A Kakobolo après mon arrestation, j'ai été frappé par les soldats. L'œil est complètement perdu» [9], témoignage que SIKITELE reproduit par ailleurs [10].

15.4.1.2. La mort du chef Musanga

Suivant le nommé Sumbula (interview du 9 septembre 1970) le chef «eut les organes sexuels coupés pour n'avoir pas livré le leader gapelepele Gahulula...». Suivant le même Sumbula (interview du 26 octobre 1973), «les soldats se saisirent du chef... le frappèrent... le roulèrent par terre, lui coupèrent la verge et l'enterrèrent vif...».

Suivant le nommé Gambamba (interview du 17 septembre 1973) le chef Musanga «fut frappé à mort. Il avait du sang partout. Le sang lui sortait de la bouche, du nez et des oreilles. Tout son corps était couvert de sang».

Suivant l'ancien messenger Tumba (interview du 28 octobre 1973) le chef Musanga, «à qui on reprochait d'avoir toléré la construction d'un sombolo... fut roué de coups et mourut en ma présence».

Suivant le nommé Majico (interview du 25 octobre 1973) «le chef... Musanga reçut tellement de coups de fouet qu'il en mourut à Kandale» [11].

15.4.1.3. La mort de Shakindungu qui décapita Balot et cacha sa tête

Suivant le nommé Sumbula (interview du 9 septembre 1970 [12]) Shakin-dungu «fut transpercé de flèches tout le long du corps et enterré encore vivant».

Suivant le même Sumbula (interview du 26 octobre 1973 [13]), «plusieurs soldats vinrent avec des tas de flèches et commencèrent à les lui transplanter. Chaque fois qu'un soldat terminait de lui transplanter toutes ses flèches, il essayait de les retirer du corps et se mettait à les lui décocher de nouveau. N'en pouvant plus, Shagindungu finit par mourir».

Suivant le nommé Sungata, soldat à l'époque de la compagnie de Léopoldville (témoignage du 20 octobre 1973 [14]), «à Kandale, Shakindungu fut battu à mort par les soldats avec les crosses de leurs fusils. On lui arracha la peau de la tête. On lui creusa des plaies à travers tout le corps et les soldats y plantèrent des plumes de poule comme l'on fait avec le masque gitenga. Et n'en pouvant plus, Shagindungu mourut dans des conditions très atroces».

Suivant le nommé Tumba, qui déclare l'avoir vu «de ses yeux» (interview du 28.10.73 [15]), le commissaire (Vanderhallen) décida que Shakindungu «ne pouvait aller passer en jugement à Kikwit et qu'il devait mourir sur le champ. Shakindungu fut donc fusillé et mourut».

15.4.1.4. La mort du chef Moata Muega de Kasandji et du chef du village de Kulungu

Toujours suivant le nommé Sumbula (interview du 9 septembre 1970) «D'autres personnes, tels que Mwatha Muhega, chef du village Kanji (qui fut trouvé en possession d'un doigt de Balot) et le chef du village Kalungu, furent grillés vifs» [16].

15.4.2. *Les faits dénoncés par Jungers*

JUNGERS, qui a enquêté à Kandale du 22 au 28 octobre, puis du 7 au 11 novembre 1931, s'appliquait à rechercher toute faute de l'Administration. Les témoins indigènes avaient toute liberté, et en usaient, de dénoncer au «bon juge» les méfaits commis par les Blancs de la répression. Aucun témoin n'a cependant dénoncé des atrocités de l'ordre de celles relatées par Sikitele. Seuls sont dénoncés «les chicotages systématiques et effectués avec une telle cruauté que nombre de victimes en sont mortes et que d'autres portaient encore, plus d'un mois après, sur le bas des reins, de larges plaies purulentes, montrant les plaies à nu» [17]. JUNGERS n'indique pas le nombre d'indigènes morts des suites de coups de fouet. Dans ses PV d'audition, n'est cité nommément qu'un cas: celui de Diahungi, fouetté sur ordre de l'adjudant Sarboer, en Occupation dans la chefferie Musanga fin septembre.

Des cruautés dont il a personnellement constaté les traces sur place, JUNGERS acte les cas de deux vieillards, les nommés Nguanda et Kasembe à Bondo, du chef Zinga à Zinga et du nommé Kibangi à Kobo, qui tous avaient encore lors du passage de Jungers de larges plaies sanguinolentes sur chaque fesse. Les deux vieillards ont été chicotés sur ordre de l'agent territorial Moens parce qu'il ne parvenait pas à se faire indiquer les détenteurs de deux doigts d'un pied de M. Balot qu'on lui avait renseignés être cachés dans ce village. Dans ses déclarations, Zinga précise qu'il a été «chicoté» à trois reprises sur ordre de Sarboer, «parce que ce Blanc croyait que j'ai caché la femme Kusu, inspiratrice ici du Satana» et qu'il a «reçu chaque fois au moins 20 coups, peut-être davantage» [18].

15.4.3. *Ce qui est établi*

La peine du fouet (chicote) a été appliquée largement aux prisonniers, tant pour leur faire désigner les endroits où étaient cachées les parties du corps de Balot que pour désigner les meneurs de la révolte et plus particulièrement ceux qui appartenaient au mouvement Satana. Elle a été appliquée tant à Kikwit, Kandale et Kakobolo que par les détachements militaires à la recherche des dernières parts du corps de Balot. L'enquête judiciaire menée à ce sujet a conclu à l'ouverture de poursuites judiciaires à charge du C.D. Vanderhallen, de l'A.T. Van Inthout et de l'agent territorial Michiels, pour coups et blessures, et abus de pouvoir à l'encontre respectivement de 50, 120 et 40 indigènes [19].

Accusé «d'avoir fustigé un nombre considérable d'indigènes uniquement, et non principalement, pour les inciter à dénoncer les meneurs», VAN INTHOOT explique ce qu'il a fait réellement. «Pour recevoir une attestation signée de ma main que tel village avait satisfait aux conditions mises à leur soumission: livraison du ou des meneurs, livraison des restes de Balot,... j'avais été forcé de les renvoyer bredouilles chez eux plusieurs fois parce que, rusés, ils ne respectaient pas les conditions: pas de dénonciation de meneurs... petits groupes de gens au

lieu du village entier. Entre-temps, les villageois subissaient les 'dragonnades' de détachements se déplaçant de village en village pour contrôler les attestations. Après plusieurs aller-retours des villageois sans résultat, il y eut afflux, lorsqu'il fut connu que «ma distribution» de fouet se limitait à 12 coups (...) Dès l'appel de 6 heures du matin, les villageois se rangeaient l'un à côté du suivant en larges carrés. Je commençais par interroger indigène par indigène. D'abord je faisais soulever son pagne pour voir s'il n'avait pas d'orchite (gonflement des testicules qui, en cas de fustigation, pouvait entraîner la mort). S'il ne disait rien, je passais au second, etc. Celui qui avait une orchite était exempt de fouet. Je devais rarement aller au-delà du 5^e qui craquait et dénonçait un tel et un tel d'avoir été meneur, d'avoir intercepté des lettres, d'avoir tué un messager resté fidèle. Tous les dénoncés étaient arrêtés, les autres rentraient avec leur attestation» [20].

La peine du fouet était une punition disciplinaire réglementaire, applicable aux détenus et aux soldats de 2^e classe de la Force publique. Elle consistait en coups de fouet appliqués sur le bas des reins. Le fouet était une lanière de cuir lisse, de section ronde. Le nombre de coups était, en 1931, limité à douze. Elle devait être interrompue immédiatement dès qu'un plaie était produite et en aucun cas, il ne pouvait être infligé deux peines de fouet le même jour.

Ces prescriptions réglementaires ont incontestablement été transgressées. Le nombre de coups donnés, notamment, a dépassé les 12 réglementaires, ainsi que le reconnaît lui-même le C.D. Vanderhallen, au point d'entraîner la mort de certains détenus [21]. Rien ne permet de déterminer avec une certaine précision le nombre de personnes ainsi décédées.

Les conclusions de l'enquête judiciaire menée à ce sujet indiquent que douze prisonniers seraient morts des suites des coups, tout en émettant des doutes sur la relation de cause à effet entre les coups et le décès [22]. SIKITELE cite, outre les cinq cas déjà évoqués ci-dessus, les noms de neuf prisonniers morts des suites de coups de fouet.

Il est établi d'autre part que, lors des arrestations et des transferts, les soldats agissaient souvent avec brutalité, généralement en assénant des coups de crosse causant des blessures qui ont pu entraîner la mort. C'est vraisemblablement le cas pour Shakindungu, mort en prison après avoir été condamné à mort par le Conseil de guerre. Il y eut là manque ou absence de contrôle de la part du cadre européen. Les soldats des DST, chargés de garder les prisonniers, étaient généralement livrés à eux-mêmes, sans encadrement européen autre que celui des agents territoriaux. Le cas de Kandale, évoqué ci-dessus, où plusieurs centaines de détenus étaient gardés par vingt-deux soldats sans cadre militaire européen, illustre cette situation.

Onze Pende sont morts en prison après leur condamnation en Conseil de guerre. Parmi eux figurent, outre Shakindungu, les chefs Moata Muega de Kasandji, Mafuta de Kilamba et Zemba du village Zemba [23]. Il semble probable qu'ils sont morts des suites de «chicotages» ou de coups de crosse, ou des deux.

Rappelons enfin que l'examen des registres d'écrou effectués à Kandale et à Kikwit par le juge Jungers indique que, pour la période du 2 juin au 11 novembre 1931, il y eut respectivement 43 et 22 décès parmi les détenus [24].

NOTES

- [1] Vanderhallen, Note supplémentaire, p. 8.
- [2] VAN INTHOUT, La révolte des Pende, in *Bulletin du CRAOCA*, 2/93.
- [3] JUNGERS, Rapport, PV du 11 novembre 1931.
- [4] Vanderhallen, Note supplémentaire, annexe 3.
- [5] Vanderhallen, Note supplémentaire, p. 8. SIKITELE, pp. 1128 sq et annexe X, se référant à Archives nationales (Kinshasa), Dossier P/79 (Relégations).
- [6] Vanderhallen, Note supplémentaire, p. 8.
- [7] SIKITELE, pp. 1093 sq.
- [8] SIKITELE, p. 1115.
- [9] JUNGERS, Rapport; PV, p. 146.
- [10] SIKITELE, p. 1116.
- [11] SIKITELE, pp. 1118 à 1120.
- [12] SIKITELE, p. 1121.
- [13] SIKITELE, p. 1122.
- [14] SIKITELE, p. 1122.
- [15] SIKITELE, p. 1108.
- [16] SIKITELE, p. 1121.
- [17] JUNGERS, Rapport, p. 107.
- [18] JUNGERS, Rapport, PV d'audition du nommé Malongi à Bondo le 11 octobre 1931, du jeune frère du chef Kobo à Kobo le 30.10.31 et du chef Zinga, à Zinga le 29 octobre 1931.
- [19] Télégramme 54 du 13 mai 1932 du gouverneur général Tilkens (AA, AE/II/3268, 1726).
- [20] Commentaire manuscrit non daté, joint à la lettre du 3 novembre 1932 du gouverneur Ermens lui infligeant une peine disciplinaire (Papiers Van Inthout).
- [21] Vanderhallen, Faits..., p. III.
- [22] Voir télégramme n° 54 de Tilkens cité ci-dessus.
- [23] Vanderhallen, Note supplémentaire, annexe 3.
- [24] Voir supra 15 - La répression judiciaire 1. Les arrestations et les emprisonnements.

16. L'enquête du juge Jungers

16.1. L'ENQUETE SUR PLACE

C'est au vu du nombre élevé de victimes, tel qu'il apparaît dans les rapports officiels, que le ministre Crokaert adresse au gouverneur général, le 5 septembre 1931, soit plus de trois mois après le début de la révolte et pratiquement après la fin de celle-ci, le télégramme suivant:

«Indispensable prescrire enquête approfondie sur causes proches et lointaines révoltes Kwango et Equateur aux fins établir toutes responsabilités et assurer remèdes pour empêcher retour (.) Estime vu importance événements et émoi opinion publique belge charger magistrat cette mission (.) Me propose désigner Jungers (.) Prière donner avis télégraphique et pressentir immédiatement intéressé» [1].

Eugène Jungers, président de la Cour d'appel de Léopoldville, s'empresse d'accepter [2]. Il notera dans son rapport: «Le département a eu l'inspiration inattendue d'ordonner la présente enquête» [3].

Le 16 septembre, il est officiellement commissionné par le ministre pour la mener et le 23, il s'embarque à Léopoldville pour le Kwango. Il arrive à Kikwit le 3 octobre et à Kakobolo le 6. Comme il le précise en tête de son rapport, il visitera à pied toutes les chefferies du sud du territoire de Kikwit et du nord du territoire de Kandale pour terminer son enquête le 11 novembre à Kandale.

Il a toujours, dit-il, voyagé seul, sans se faire accompagner ni du commissaire de district, ni d'un fonctionnaire, ni d'un dirigeant de société. Sauf quelques rares exceptions où il a dû faire appel à un interprète, il a pu interroger directement les indigènes en kikongo. Il ne dit mot de son escorte militaire, dont on n'apprend l'existence qu'incidemment [4].

Il est de retour à Léopoldville le 26 novembre. Il y rédige immédiatement un rapport manuscrit qu'il date de Léopoldville le 29 novembre 1931 et l'adresse directement au ministre sans le soumettre au gouverneur général.

Au cours de son enquête, Jungers acte essentiellement les déclarations des Bapende, celles du personnel territorial des deux territoires de Kikwit et Kandale et celles des agents locaux des deux compagnies incriminées, Huileries du Congo Belge et Compagnie du Kasai (H.C.B. et C.K). Il n'entendra ni le commissaire de district Vanderhallen, qu'il ignorera lors de son transit à Bandundu, ni les autorités de la province du Congo-Kasai et spécialement le commissaire général Wauters.

16.2. LE RAPPORT DU JUGE JUNGERS

Le rapport comprend 120 pages dactylographiées. Y sont joints les procès-verbaux d'audition établis par Jungers au cours de son enquête et qui comportent 216 pages manuscrites. En annexe I, nous donnons le schéma ainsi que de larges extraits de ce rapport, essentiellement ceux qui traitent de l'action des autorités territoriales et militaires et des circonstances qui motivent leurs décisions.

En conclusion de son rapport, Jungers propose l'expulsion de la Colonie de six agents des compagnies commerciales. Il demande la révocation de l'agent territorial Burnotte et du commissaire de district adjoint Dewilliamort. A ce dernier sont reprochés essentiellement des actes relatifs à sa vie privée incompatibles avec sa fonction. Mais l'essentiel des sanctions proposées, à savoir la révocation, vise le commissaire de district Vanderhallen et le major Lebrun.

Au premier, il reproche essentiellement d'avoir donné une importance exagérée à la révolte, en étendant sans raison l'Opération militaire à des régions où elle ne se justifiait pas, et d'avoir abusé du fouet.

Au second, il reproche d'avoir envoyé dans les galeries forestières de petits détachements de soldats sans encadrement européen, méthode qui, à son estime, est cause du nombre élevé de victimes.

Jungers ne dit mot, ni dans le corps de son rapport, ni dans ses conclusions, des décisions prises au niveau de la province et des responsabilités qui en découlent. Il ne demande «une punition disciplinaire sévère» contre le commissaire général Wauters que pour son incompétence et son inertie.

16.3. LA COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGÉE D'EXAMINER LE RAPPORT JUNGERS

Au reçu du rapport, le ministre décide, le 10 janvier 1932, de le faire examiner par une commission de trois hauts fonctionnaires [5]. Jungers y prendra séance en qualité de rapporteur. Après avoir initialement décidé de n'entendre aucune des personnes mises en cause, la commission revient sur sa décision, sur insistance du ministre, mais se bornera à entendre ceux qui se trouvent en Belgique. Elle entendra notamment ainsi le C.D.A. Dewilliamort, l'A.T. Weekx, l'agent territorial Burnotte, mais pas le C.D. Vanderhallen, ni l'A.T. Van Inthout, ni le commissaire général Wauters. Parmi les militaires, elle n'entendra que le major Lebrun et l'adjudant Sarboer, dont nous reproduisons les PV d'audition en annexe.

Au cours des onze séances de la commission, qui se tiennent du 3 février au 24 mars 1932, Jungers sera amené à atténuer certains de ses propos, et même à abandonner certaines de ses accusations, notamment à l'égard de l'A.T. Weekx dont il a cependant énuméré les fautes en cinq pages de son rapport. Il doit surtout abandonner celle faite au major Lebrun d'avoir envoyé, dans les galeries

forestières, des «petits détachements de 10 à 15 soldats exclusivement commandés par des gradés noirs», cause à son estime d'un trop grand nombre de victimes. La commission décide en conséquence qu'il n'y pas lieu de prendre une sanction à son encontre. Pour les agents de l'Etat, elle ne suit Jungers qu'à l'encontre du C.D.A. Dewilliamort dont elle propose la révocation. Pour les autres, elle propose de surseoir à toute sanction disciplinaire jusqu'à la fin des enquêtes judiciaires en cours mais demande que, en attendant, le C.D. Vanderhallen soit suspendu par mesure d'ordre [6].

NOTES

[1] AA, AI 4739-2^e partie, 1; 3.

[2] Jungers, Eugène, 10.7.1988-17.9.58. Président de la Cour d'appel de Léopoldville depuis mars 1925. Vice-gouverneur-général et gouverneur du Ruanda-Urundi le 30 janvier 1932, gouverneur général le 31 décembre 1946.

[3] JUNGERS, Rapport, p. 6.

[4] Voir page 24 (5).

[5] Le directeur général Halewijck de Heusch, président, l'agent général de la Colonie Lambin et le directeur général De Jonghe, membres.

[6] Commission, Rapports des 15 février et 24 mars 1932.

17. Mesures, poursuites judiciaires et sanctions

17.1. MESURES

Donnant suite au 1^{er} rapport de la commission, le ministre Crokaert prescrit, le 20 février 1932, au gouverneur général de suspendre par mesure d'ordre le C.D. Vanderhallen [1]. Le 29 février, le gouverneur général est prié par le ministre d'adresser de sa part au commissaire général Wauters «de sévères observations» et de lui dire qu'il «considère qu'il a failli à sa mission» [2]. Le ministre précise enfin que Van Inthout doit être déplacé [3].

17.2. POURSUITES JUDICIAIRES

Le 13 mai 1932, le gouverneur général fait au ministre rapport sur l'état de l'enquête judiciaire en cours. Elle a conclu à l'ouverture de poursuites contre Vanderhallen, Van Inthout et Michiels 1^o pour coups, blessures et abus de pouvoir, respectivement sur la personne de 50, 120 et 40 indigènes, 2^o pour coups ayant entraîné la mort de 12 d'entre eux. Le procureur général Gaspar propose de ne retenir que le 1^o et d'abandonner le 2^o «car il y a des doutes sérieux quant à leur causalité et leurs conséquences». Considérant que le tribunal devra avoir son siège sur place, le procureur général signale la répercussion dangereuse que le procès pourrait avoir sur la population indigène et suggère d'abandonner toute poursuite et d'ouvrir pour tous les inculpés l'action disciplinaire [4].

Le ministre ayant laissé au procureur général «le soin de prendre décision en matière judiciaire», celui-ci «estime que l'intérêt général (lui) commande de prescrire le classement sans suites judiciaires des instructions ouvertes à charge des agents et fonctionnaires mis en cause, mais seulement en ce qui concerne les faits postérieurs à la révolte, c'est-à-dire le système de fustigation d'indigènes soupçonnés d'avoir participé à la révolte, d'avoir pris part au meurtre de l'agent territorial Balot ou de détenir les parties du cadavre de celui-ci. Ces classements sans suite seront pris par ordonnances datées du 11 juillet 1932. Il décide également «de soumettre les faits que les enquêtes faites ont révélé à charge des dits fonctionnaires et agents à l'appréciation de l'autorité disciplinaire» [5].

En transmettant cette information au ministre, le gouverneur général dit que ces décisions sont basées sur des raisons politiques mais que les instructions judiciaires ouvertes à charge de certains fonctionnaires et agents pour des abus commis avant la révolte suivront leur cours normal [6].

17.3. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les faits retenus à leur charge ayant fait l'objet d'un classement sans suite, le C.D. Vanderhallen et l'A.T. Van Inthout sont sanctionnés disciplinairement et mutés, le premier au district de la Tshuapa dans la province de l'Equateur, le second à Lusambo.

Compte tenu de ses «bons antécédents», de son «attitude courageuse au cours de la révolte et des autres circonstances atténuantes», Van Inthout se voit infliger la peine disciplinaire de 15 jours de suspension de fonction pour avoir «commis des abus de pouvoir en faisant infliger du fouet à plus de cent indigènes dans le but de leur faire avouer leur part de culpabilité dans la révolte, ou de leur faire dénoncer les meneurs, ou d'obtenir la restitution des restes mortels de l'agent territorial Balot» [7].

Dewilliamort et Burnotte seront révoqués. Seul des agents de l'Etat impliqués, l'agent territorial Burnotte sera condamné ultérieurement à une peine de servitude pénale pour des faits antérieurs au déclenchement de la révolte.

NOTES

- [1] Télégramme 31 (AA, AE / II / 3268, 1726).
- [2] Lettre datée du 29 février 1932 du ministre Crockaert au gouverneur général communiquée le 4 juin à Wauters en mission à Bandundu (AA, AE/II/3268, 1728, 13).
- [3] Lettre n° 136 du 25 février 1932 du ministre au gouverneur général (AA, AE/II/3268, 1728, 13).
- [4] Télégramme 54 du 13 mai 1932 du gouverneur général au ministre (AA, AE/II/3268, 1726).
- [5] Lettre du 11 juillet 1932 du procureur général Gaspar au gouverneur général (AA, AE/II/3268, 1726).
- [6] Télégramme 69 du 12 juillet 1932 du gouverneur général au ministre (AA, AE/II/3268, 1726).
- [7] Lettre n° 8598 du 3 novembre 1932 d'Ermens, gouverneur de la province du Congo-Kasaï (original dans Papiers Van Inthout).

18. Réorganisation de la Force publique

Considérant que la Force publique était intervenue avec trop de retard et que ce retard était dû au trop faible effectif des DST mis à la disposition des administrateurs de territoire, Jungers avait demandé d'augmenter le nombre de soldats affectés à chaque territoire et de le porter de 5 ou 6 à 25 ou 30. Cette proposition a été adoptée par la commission [1]. Elle avait déjà reçu un commencement d'exécution dès août 1931 dans le district du Kwango [2]. La réforme sera étendue en 1932 à tout le territoire de la Colonie, répartissant la totalité des troupes en service territorial à raison de 40 hommes par territoire, placés sous l'autorité directe des administrateurs de territoire, et une réserve de 70 hommes aux chefs-lieux de district. L'encadrement européen est réduit, par district, à un officier et un sous-officier chargés uniquement de l'administration.

NOTES

[1] Commission, 3^e Rapport, 31 mars 1932.

[2] Voir 12 - Les opérations à partir de Kakobolo, 4. Opération de la Cie M du Kwango.

19. Conclusions

1. Le fondement de la révolte pendu fut une opposition aux contraintes de la colonisation ressenties par certains «lemba», chefs et anciens, contraintes actualisées par les effets de la crise économique, particulièrement le travail forcé imposé de manière arbitraire par les Compagnies exploitantes avec l'appui tout aussi arbitraire de l'Administration, appui caractérisé par la violence principalement dans le territoire de Kandale.

La secte «Satana» a donné à la révolte le support «magico-religieux» qui assura l'emprise des leaders sur les populations et facilita l'expansion de la révolte. Nous retrouvons d'ailleurs cette conjonction de mécontentement d'origine économique et de mouvement à caractère idéologique, notamment dans la révolte de l'Utunda, région de Masisi-Lubutu, en février 1944.

2. C'est le meurtre de Balot le 8 juin, le dépeçage de son corps ensuite, qui donna à la révolte d'abord, à sa répression ensuite, son caractère particulier.

Jusqu'au meurtre de Balot, on constate que les actions violentes des Pendu ont un caractère relativement défensif. Tant à Kasandji le 27 mai, contre Burnotte, qu'à Kisenzele le 29 mai, contre l'A.T. Weekx, les flèches tirées visent plus à empêcher les représentants de l'autorité d'agir qu'à les éliminer.

Après la mort de Balot, les actions pendu prennent un caractère nettement offensif visant à éliminer les forces de l'ordre. C'est le cas à Kisenzele le 12 juin, où le détachement du sergent Milombo tombe dans une embuscade préparée, au combat de Bangi-Itengo le 26 juin, à Banza dans la nuit du 26 au 27 juin, où le bivouac de la compagnie Robin est attaqué de nuit, à Kilamba enfin, le 3 juillet, où plusieurs milliers de Pendu se sont rassemblés en vue d'affronter les forces de l'ordre et ont été bien près d'en éliminer une partie.

Pour l'Administration, la mort de Balot est non seulement le meurtre d'un Européen mais surtout celui d'un représentant de l'Autorité dans l'exercice de ses fonctions, entraînant la prise de mesures extrêmes.

Après l'incident de Kisenzele, où il fut assailli à coups de flèches, Weekx ne demande que la mise de quatre chefferies sous le régime de l'Occupation et un renfort de soldats pour l'exécuter. C'est sous le régime de l'Occupation, contrairement à ce que dit Jungers à deux reprises dans son rapport, que le sergent Milombo est envoyé le 12 juin à Kisenzele par l'A.T. Weekx.

La décision de passer au stade suivant, c'est-à-dire de transformer l'Occupation en Opération de police, est en effet prise le 8 juin par Vanderhallen sur ordre de Wauters, mais la décision ne parvient à Weekx que le 21. Jungers ignore ce dernier point et c'est donc à tort que, dans son rapport, il dénonce comme faute grave l'envoi par Weekx d'un détachement non commandé par un

Européen, ce qui, en principe, ne doit être évité qu'en cas d'Opération de police ou militaire.

C'est en apprenant le meurtre de Balot que Vanderhallen, d'initiative le 24 juin, et Wauters le 19, mais dont l'ordre ne parviendra à Vanderhallen que le 25, passent au stade ultime en ordonnant l'Opération militaire. Vanderhallen l'ordonne pour une quinzaine de chefferies, Wauters pour l'ensemble des territoires de Kikwit et de Kandale «et éventuellement les régions voisines qui se joindraient à la révolte». Dans son rapport, JUNGERS accuse Vanderhallen d'avoir donné une importance exagérée à la révolte en étendant illégalement l'Opération militaire à des régions où elle ne se justifiait pas, et avoir de la sorte «été cause de la perte de nombreuses vies humaines indigènes», mais ignore la décision du gouverneur de province étendant l'Opération militaire à une région encore plus étendue.

Les autorités durciront encore leur action lorsque, après le 3 juillet, elles apprennent que le corps de Balot a été dépecé et distribué à différents chefs qui, eux-mêmes, s'ancreront alors dans leur refus de se soumettre.

3. Le noyau dur de la révolte était constitué par la chefferie Yongo principalement, et par la chefferie Gombambulu et ses chefferies annexes de Bangi et Indele, celles précisément dont les chefs se sont partagé la dépouille de Balot. Tous les grands affrontements ont eu lieu sur le territoire de ces chefferies ou à leurs frontières. Ce sont elles qui ont opiniâtrement refusé de se plier aux conditions de soumission. Leurs chefs, et particulièrement Katshinga et Shakindungu, ont été l'âme de la résistance. La révolte n'a pris fin qu'après leur arrestation et leurs aveux.

4. C'est le nombre élevé de victimes, révélé par les rapports officiels, qui suscita émoi et indignation. Il s'élève à quelque 500 et c'est sans doute un minimum. Il faut cependant constater, sur base des chiffres officiels, qu'une moitié au moins des victimes sont originaires de la chefferie Yongo et qu'une importante proportion de victimes sont tombées au cours de véritables combats avec les forces de l'ordre, soit, sur base des chiffres officiels, un minimum de 171:

Kisenzele, 12 juin	22
Bangi-Itengo, 26 juin	18
Kilamba, 3 juillet	66
Indele, 24 juillet	9
Mukuku, fin juillet	56

5. L'émoi et l'indignation suscités par le nombre élevé de victimes sont accentués par la disproportion constatée entre le nombre de victimes chez les Pende et dans les rangs de la Force publique: plus de 500 d'un côté, pas un seul tué du fait des Pende à la Force publique. La disproportion s'explique

d'abord par la différence d'armement: des armes modernes d'un côté, fusils à piston mais surtout armes blanches de l'autre. La Force publique compte cependant une quarantaine de blessés par flèches, dont trente au seul combat de Kilamba. Si ces blessures n'ont pas eu de conséquences mortelles, cela est dû au fait que les flèches pende n'étaient pas empoisonnées et que les Pende utilisèrent, au cours des combats, leurs archers en tir indirect de sorte que les flèches, en retombant de haut, perdaient beaucoup de leur force de pénétration. Les Pende, par inexpérience, ont fait un usage inadéquat de leur supériorité numérique et de leur armement. Ils n'ont pratiquement fait aucun usage de leurs fusils à piston.

Il apparaît également que le combat de Bangi-Itengo, mais surtout le combat de Kilamba, où la grosse colonne de la Force publique a frôlé le désastre, a incité les unités de la Force publique à user de prudence et à prendre les devants plutôt que de laisser les Pende s'approcher de trop près, provoquant des tirs prématurés et des victimes, ce que, dans un autre contexte, on eût pu éviter.

6. La lenteur d'intervention de la Force publique a été mise en cause. Le rétablissement de l'ordre est une responsabilité de l'Autorité territoriale dont la Force publique n'est que l'exécutant. Les possibilités d'intervention dépendent à la fois du stationnement des unités, d'une part, du régime d'intervention décidé par les autorités territoriales et des réquisitions qui en découlent d'autre part. L'escalade dans les modes d'intervention s'est faite par degrés, passant successivement par l'Occupation, l'Opération de police, l'Opération militaire avec des écarts considérables entre les prises de décision par l'autorité supérieure et la communication de la décision aux autorités sur le terrain.

Si l'on situe le début de la révolte au 29 mai, date où l'A.T. Weekx a été assailli à Kisenzele, la décision de passer à l'Occupation a été prise à Bandundu le 3 juin et est parvenue à Weekx à Pukusu le 10 juin. La troupe chargée de l'exécuter, soit le gros de la compagnie de marche de Bandundu (46 hommes sur les 75 disponibles), est partie de Bandundu le 4 et est arrivée chez Weekx à Pukusu le 11 juin, soit dans le temps minimum nécessaire pour effectuer le déplacement.

Seul le départ du restant de la compagnie aux ordres de son commandant, Vissers, lorsque l'Opération de police est décidée le 8, se fait avec un retard non justifié de 9 jours. Pour le reste, toutes les unités envoyées sur place sont parties et arrivées sans autre délai que celui nécessaire au déplacement.

Voici l'ordre dans lequel les troupes furent engagées et sous quel régime.

— Sous le régime de l'Occupation:

12 juin: 46 hommes de la Cie de marche du Kwango (Bandundu);

— Sous le régime de l'Opération de police:

23 juin: le restant (29 hommes) de la Cie de marche de Bandundu;

— Sous le régime de l'Opération militaire:

- 2 juillet: la compagnie cycliste de Charlesville (100 hommes);
la compagnie de mitrailleuses de Charlesville (66 hommes);
un peloton de la compagnie de marche du Kasai (Luebo)
(50 hommes);
- 5 juillet: une compagnie du 3^e Bataillon de Léopoldville (166 hommes);
- 21 juillet: le deuxième peloton de la compagnie de marche du Kasai
(50 hommes).

En fait, ce qu'on déplorait était l'absence d'une troupe suffisamment étoffée à la disposition directe des administrateurs pour intervenir immédiatement sur le terrain ce qui, à l'estime du juge Jungers et des autorités supérieures, aurait pu étouffer la révolte dans l'œuf ou du moins la limiter. On prit donc une mesure linéaire, consistant à répartir les effectifs des Troupes en service territorial à raison de 40 hommes par territoire. Cette mesure, laissant les soldats sans véritable encadrement, montra rapidement ses lacunes et ses limites et conduira à une nouvelle réorganisation, en sens inverse, trois années plus tard.

7. On peut se demander si, pour mater une révolte d'indigènes armés d'armes blanches et de fusils à piston, la seule méthode possible était de leur opposer des soldats disposant pour tout armement et équipement de fusils et de mitrailleuses. C'est évidemment une question de conception et de moyens.

Les moyens, condition non suffisante mais nécessaire, étaient une force de police unique, limitée drastiquement à 14 300 hommes pour l'ensemble du Congo et du Ruanda-Urundi, dont 472 furent engagés contre les révoltés. L'encadrement était déficient au point que, pour encadrer la compagnie du 3^e Bataillon de Léopoldville, il fallut désigner un sous-officier à la santé physique et mentale déficiente. Les moyens de transport et de liaison étaient pratiquement inexistantes. La supériorité du nombre ne pouvait dès lors être compensée que par l'usage d'un armement plus performant.

Les conceptions en ce domaine, basées nécessairement sur les moyens disponibles, n'évolueront que lentement. Dans l'*Instruction sur l'emploi de la Force publique* publiée en 1947, basée sur les lois et arrêtés en vigueur en 1943, on peut encore lire dans la partie consacrée aux Opérations militaires contre les «collectivités indigènes primitives» révoltées, un texte tel que (p. 59): «Un feu immédiat et rapide, par salves de préférence, debout ou à genoux, arrêtera net l'assaillant...» [1]. Cette même instruction prévoit encore, en cas d'Opération militaire, l'emploi éventuel de mortiers de 60 mm «pour impressionner l'adversaire», et le tir avec des armes automatiques. Les conceptions n'évolueront radicalement qu'à partir de 1955. L'usage des armes sera alors strictement limité au lancement de grenades «offensives», c'est-à-dire à enveloppe légère ne projetant aucun éclat, et au tir coup par coup, à l'exclusion de tout usage d'armes automatiques telles que mitrailleuses ou mitraillettes.

On peut aussi se demander s'il était justifié de passer aussi rapidement au stade de l'Opération de police.

JUNGERS affirme (p. 10 de son rapport): «Si au lieu de s'attarder pendant plus d'un mois à Pukusu, pour se borner à intervenir pendant ce laps de temps à Kisenzele, à Itengo et à Kilamba, les autorités territoriales avaient effectué d'urgence dans la moitié nord du territoire de Kandale, une Promenade militaire suivie d'une occupation des villages renseignés comme ayant adhéré au mouvement, jamais ce dernier n'aurait pris l'extension qu'on a notée dans la suite». Des engagements à Itengo (26 juin) et Kilamba (3 juillet), Jungers dit cependant (p. 104) que «les indigènes (y) ont fait preuve d'une hostilité quasi fanatique contre la troupe». Jungers estime encore (p. 21) que Weekx aurait dû se porter le 13 juin avec ses 50 soldats à Kilamba, donc en fait sous le régime de l'Occupation, dans un territoire autre que le sien, et avec une force cinq fois inférieure à celle qui faillit subir une défaite le 3 juillet.

Le moins qu'on puisse dire est que l'appréciation formulée *a posteriori* par Jungers, concernant les opérations du mois de juin, correspond peu à ce que révèle l'examen des faits.

8. Des prisonniers ont été brutalisés et certains sont décédés des suites des mauvais traitements.

Ces mauvais traitements sont d'abord des coups donnés par des soldats mal ou non contrôlés. Sans porter de jugement de valeur, il faut constater que c'est une réalité relevée lors de toute période de troubles graves ou de guerre, en Afrique et ailleurs, dans le passé et aujourd'hui.

Ce sont ensuite les coups de chicote, en fait l'usage abusif et illégal d'une peine légale. Sans en contester l'illégalité, il faut en constater l'efficacité. Ils ont permis de retrouver des parties de la dépouille de Balot, ce qui était impérativement exigé. Les enquêtes menées ultérieurement par la magistrature n'ont jamais permis de retrouver les morceaux manquants. Ils ont ensuite entraîné l'arrêt quasi immédiat des Opérations militaires et de ses effets désastreux pour la population. Nous nous trouvons ici devant l'éternel conflit entre la mission imposée par l'autorité et la solution que doit trouver l'exécutant sur le terrain.

Autres sont les atrocités dénoncées par les témoins interrogés par Sikitele de 1970 à 1975. On ne peut ni écarter ces témoignages donnés près de quarante ans après les faits, ni les accepter sans examen critique. Nous avons souligné les contradictions qui apparaissent dans ces témoignages et le fait qu'aucun témoignage de l'espèce n'avait à l'époque été donné à l'enquêteur Jungers, perçu cependant comme le «bon juge». Si le témoignage mettant en cause un commissaire de district arrachant lui-même l'œil du chef Yongo apparaît comme peu crédible, il n'en va pas de même pour les témoignages indiquant que quatre chefs sont morts à la suite des sévices subis, même si les témoignages relatifs à un même cas varient considérablement dans les détails des sévices.

9. L'examen de la partie du rapport Jungers traitant de l'action des autorités civiles et militaires durant la répression montre, par rapport à ce qu'apprend un examen des faits, des lacunes dans l'information, de la désinvolture et une certaine présomption dans l'énoncé péremptoire de ce qu'il aurait fallu ou suffi de faire. Le document apparaît comme un rapport exclusivement à charge et le ton est plus celui d'un réquisitoire que d'un exposé serein de faits. L'ironie dénote plus de passion que d'objectivité. Le parti pris se traduit par des procès d'intention.

Ce rapport illustre combien il est tentant et facile, *a posteriori*, de trouver des fautes ponctuelles chez les exécutants chargés, sur le terrain, de rétablir l'ordre troublé, mais combien il est difficile de cerner et d'établir les responsabilités de ceux qui ont créé la situation provoquant des troubles et déterminé les moyens de les réprimer.

10. Le rapport Jungers a, en effet, mis en lumière les causes de mécontentement et de révolte, à savoir l'excès de prestations exigées des indigènes, tant par l'Administration que par les Compagnies, avec l'appui de l'Administration, et provoqué les mesures y mettant fin, sans cependant mettre en cause les hauts responsables de cet état des choses.

Emile VANDERVELDE interpelle le ministre des Colonies en juin 1932 en s'appuyant sur le rapport Jungers qu'il qualifie de «document le plus formidable qui ait été écrit sur le Congo depuis le temps de la célèbre commission d'enquête sur les abus du régime de l'Etat indépendant». On constate qu'il se consacre essentiellement à dénoncer le régime de travail forcé en vigueur à la Colonie. Il est par contre fort réservé quant à la répression, qu'il n'évoque que brièvement à deux reprises, pour la qualifier une première fois de «terrible, qui coûta la vie à plus de cinq cents noirs, parmi lesquels des femmes et des enfants morts de faim dans la brousse» [2], pour remarquer ensuite qu'elle «a eu pour conséquence que 550 indigènes ont été tués sans aucune perte pour la force publique» [3].

NOTES

[1] Instruction sur l'emploi de la Force Publique pour le maintien et le rétablissement de l'ordre public, s.l., s.d., (Léopoldville, 1947), p. 59.

[2] Chambre des Représentants - Annales parlementaires - Séance du 14 juin 1932, p. 2065.

[3] *Ibidem*, Séance du 21 juin 1932, p. 2158.

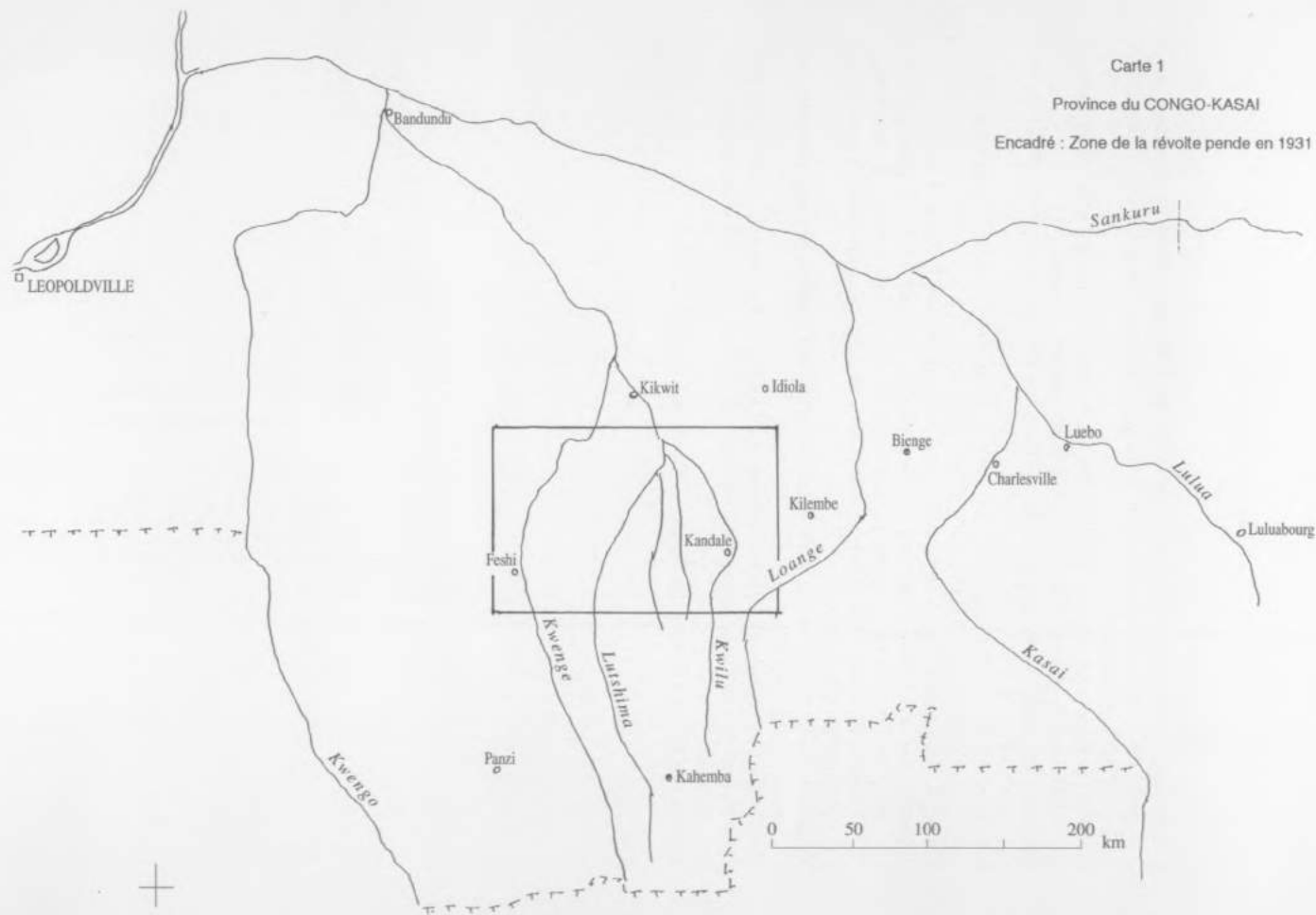
BIBLIOGRAPHIE

- Commission administrative instituée pour examiner le Rapport de M. le Président Jungers, sur les récents événements du Kwango, 1932, AA, Dossier AE/II 3268, 1728, 14 (Cité: Commission).
- JUNGERS, E. Rapport d'enquête sur la révolte du Kwango, Léopoldville, le 29 novembre 1931. — AA, AE/II 3268, 1726-1728 (Cité: Jungers, Rapport).
- Ministère des Affaires étrangères, Archives africaines, Dossiers AE/II 3268, AI/4739, FP 2450, FP 2458 (Cité: AA).
- MULAMBU-MVULUYA, F. Contribution à l'étude de la révolte Pende, mai-septembre 1931. — *Les Cahiers du CEDAF*, 1 (71) (Cité: Mulambu).
- ROBIN, B. (lieutenant). Lettre du 9 juillet 1931. — *Bulletin du CRAOCA*, 1 (79).
- SIKITELE, Gize a Sumbula 1986. Histoire de la révolte pende de 1931. — Thèse présentée pour l'obtention du grade de docteur en Histoire, Université de Lubumbashi, 3 tomes, 1320 pp. (Cité: Sikitele dont la bibliographie cite pratiquement tout ce qui a été publié sur le sujet).
- VANDERVELDE, E. Interpellation au ministre des Colonies, Chambre des Représentants. — *Annales parlementaires*, 14 et 21 juin 1932.
- VAN INTHOUT, L. (général). Papiers personnels déposés aux archives du Cercle royal des anciens officiers des campagnes d'Afrique. — *Bull. du CRAOCA* (Cité: Papiers Van Inthout).
- VAN INTHOUT, L. La révolte des Pende. — *Bull. du CRAOCA*, 2 (93).

Carte 1

Province du CONGO-KASAI

Encadré : Zone de la révolte pende en 1931

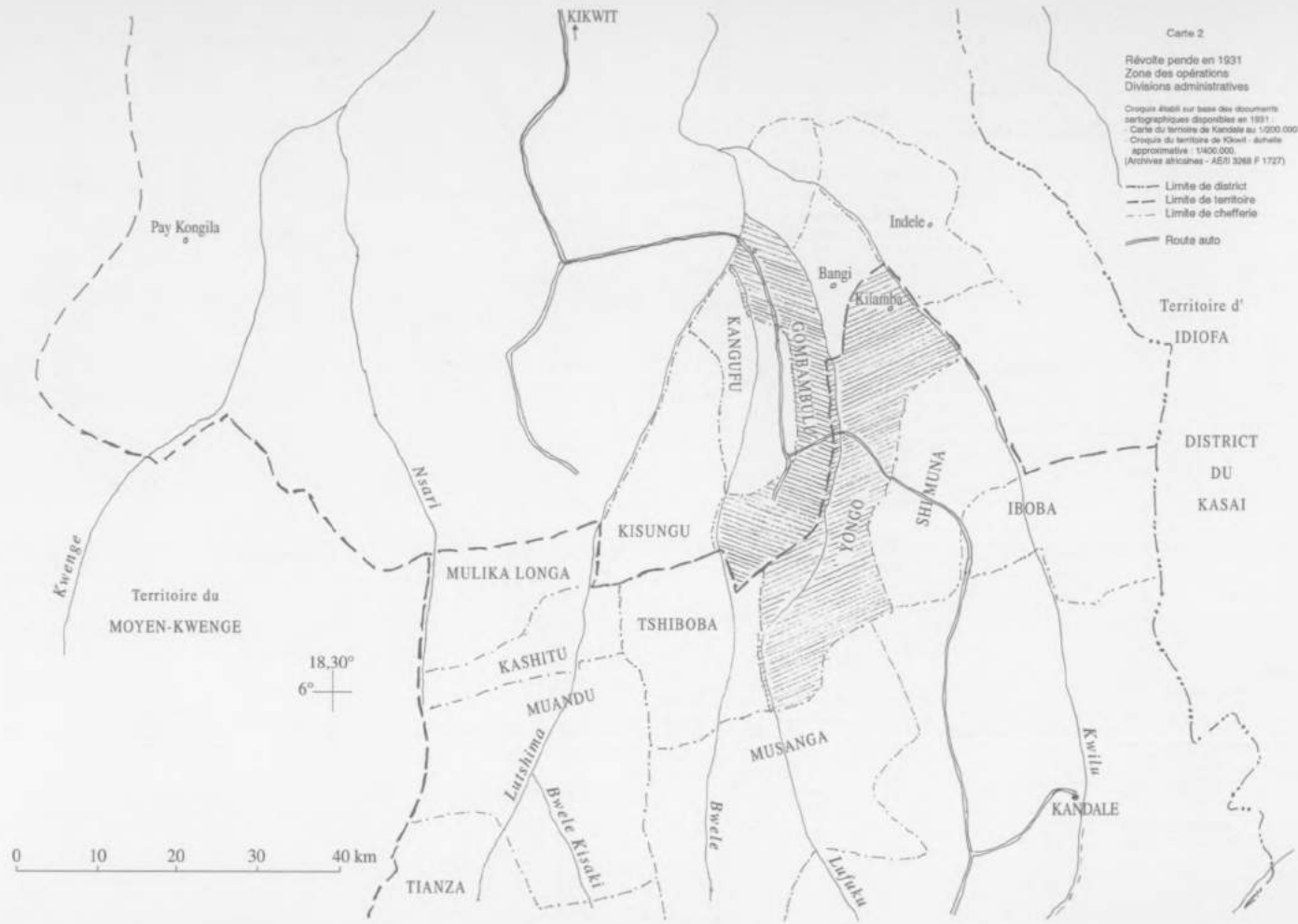


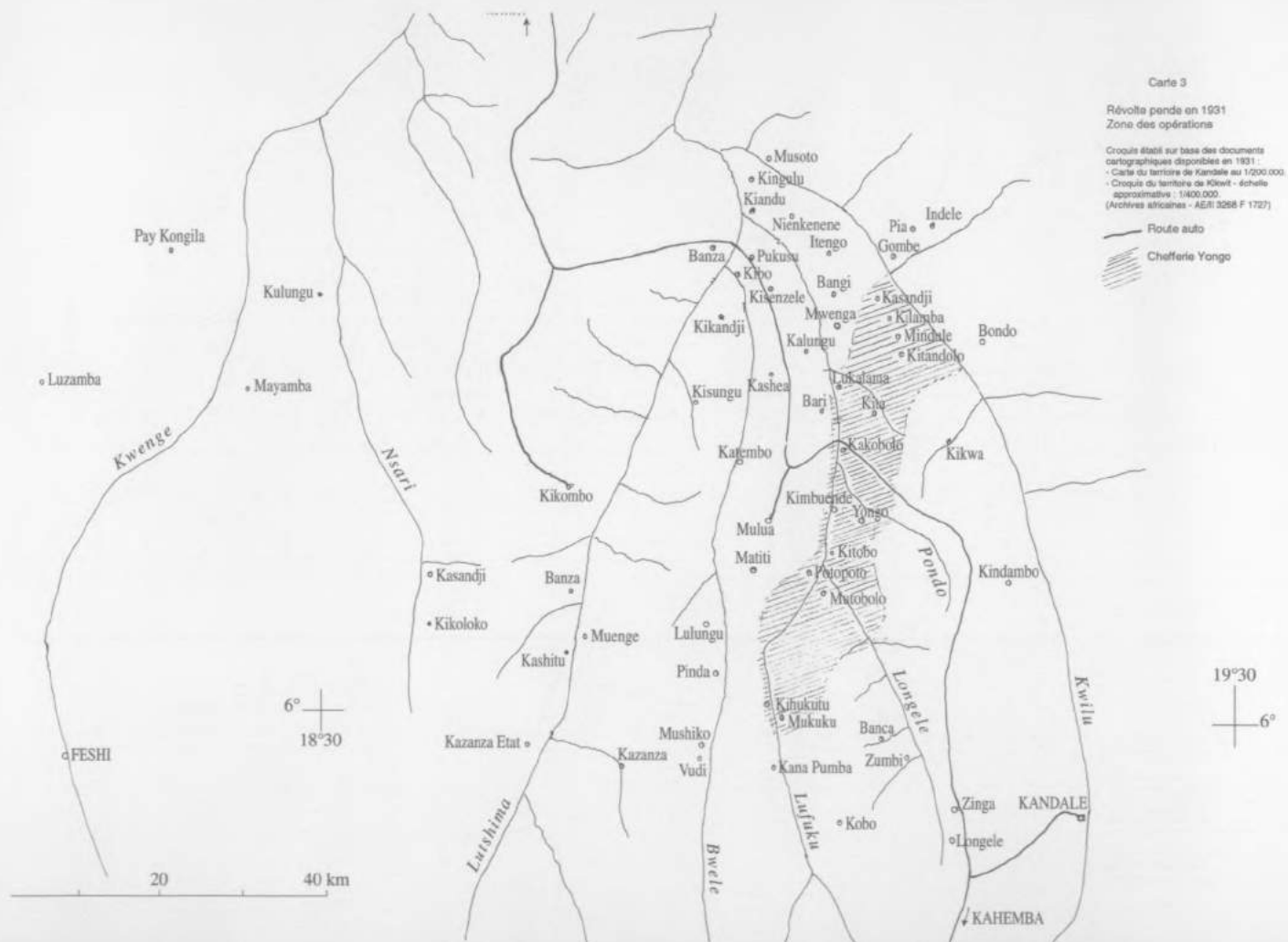
Carte 2

Révolte pendu en 1931
Zone des opérations
Divisions administratives

Croquis établi sur base des documents
cartographiques disponibles en 1931
Carte du territoire de Kandale au 1:900.000
Croquis du territoire de Kibiri - échelle
approximative 1:500.000
(Archives africaines - AFR 3068 F 1727)

- Limite de district
- - - Limite de territoire
- · - · - Limite de chefferie
- Route auto





ANNEXE 1

Le Rapport Jungers **1. Schéma du rapport**

1. Manière dont il fut procédé à l'enquête. pp. 1-4
Indication des sentiments des indigènes. p. 3
2. Personnalités intéressées à cacher la vérité. pp. 4-5
3. Caractères et mœurs des Bapende et des Bakwese – Pas belliqueux. pp. 6-9
4. Régions délaissées par l'administration – Occupation commerciale. pp. 9-10

- 5. Importance réelle de la révolte – Illégalité de la décision qui a étendu l'opération militaire aux chefferies du territoire de Kandale autres que celle de Yongo. pp. 10-21 (*)**

Inaction des autorités à Pukusu.
Le meurtre de Balot ne justifiait pas cette extension.
Rapport mensonger de Burnotte.
Indices que l'opération n'était pas nécessaire.
Conclusions et conséquences.
Analyse d'autres incidents montrant que l'opération fut trop étendue – Conclusion.

- 6. Fautes de Weekx, administrateur de Kikwit. pp. 21-26**
Intervention de Quadrio.
Reconnaissance meurtrière sans Européens.
Inaction de Weekx.

- 7. Attitude de cinq agents de la CK. pp. 26-27**

- 8. Les causes de la révolte à écarter. pp. 28-45**
 - I. Bolchévisme.
 - II. Influence protestante.
 - III. Caractère sauvage des populations.
 - IV. Défaut d'occupation – Examen de ce point.
 - V-VI-VII Causes citées par M. Wauters.
Haine de l'étranger – Inexistante.
Dualisme des autorités (Administration – Parquet) – Fausseté de ces appréciations.
Contact insuffisant entre l'autorité et les Indigènes – Cause lointaine.
Action évangélicatrice des missions – examen de certains cas.
Conclusion sur la valeur du rapport Wauters.

9. Les causes réelles de la révolte

pp. 45-84

I. Les causes lointaines principales.

- 1° Exploitation de la part de la CK et des commerçants.
Exploitation des Indigènes dans les régions à palmistes.
Ce que doit produire l'Indigène pour faire face à ses besoins.
Abus du système – Infractions commises par divers Européens.
- 2° Régime d'injustice des autorités vis-à-vis des Indigènes.
L'impôt – Fiscalité exagérée.
Construction de routes.
Production imposée à des prix insuffisants.
- 3° Recrutement par violence – Fautes imputables aux HCB dans le traitement de ses Travailleurs.
Camps mal entretenus.
Enquête main d'œuvre - à faire.
Recrutement avec Burnotte.
Cause de la répugnance pour le coupage des régimes palmistes.
- 4° Exactions et illégalités commises par des agents de la Colonie.
Achat de vivres à bas prix.
La manière forte.
- 5° Exactions commises par les messagers (accessoires).

II. Les causes lointaines accessoires.

pp. 84-89

- 1° Indifférence du personnel territorial à l'égard des Indigènes. Mauvaise organisation des chefferies.
- 2° Absence d'inspection.
- 3° Insuffisance de l'action du Parquet.

III. Les causes immédiates.

pp. 92-98

Incident de Kilamba dont les auteurs sont moralement responsables de la mort de Balot.

IV. Le mouvement Satana.

pp. 98-104

V. La répression militaire.

pp. 104-107

VI. Cruautés commises sur les prisonniers.

p. 107

VII. Conclusions économiques et administratives.

pp. 108-112

VIII. Sanctions proposées.

pp. 116-120

(*) AA - AI - 4739 - F 1727. Les chiffres indiqués en caractères gras réfèrent à des rubriques reproduites *in extenso* en annexe.

2. Rapport Jungers – Extraits

5. Importance réelle de la révolte – Illégalité de la décision qui a étendu l'opération militaire aux chefferies du territoire de Kandale autres que celle de Yongo (pp. 10-21)

En ce qui concerne l'aire d'extension de la révolte proprement dite, tout observateur pondéré ne peut manquer d'être frappé de l'exagération manifeste que les autorités territoriales du Kwango ont apportée dans sa détermination, et de la légèreté avec laquelle elles ont placé sous le régime de l'opération militaire des régions à l'égard desquelles cette mesure grave et exceptionnelle ne se justifiait aucunement.

En effet, les seules chefferies où les conditions d'application du Décret du 3 juin 1906 et de l'Arrêté Ministériel du 25 octobre 1920 sur les opérations militaires étaient réunies le 24 juin 1931, date à laquelle le Commissaire de District du Kwango a ordonné la première opération militaire, c'est-à-dire insoumission collective de groupements importants d'indigènes, caractérisée soit par des agressions ou attentats contre les personnes ou les propriétés, soit par une opposition violente à l'exécution des lois, étaient : 1° celles de Gombambulu, Kizungu, Bangui et Gongo-Kangufu, du territoire de Kikwit, placées sous le régime de l'occupation militaire par décision du Commissaire de District du Kwango en date du 3 juin 1931, puis sous celui de l'opération de police, par décision du même fonctionnaire en date du 8 juin 1931. Encore faudrait-il remarquer que le rapport de l'Administrateur territorial de Kikwit, sur la base duquel la première de ces décisions a été prise, ne justifiait aucunement sa proposition d'occupation militaire en ce qui concerne les chefferies de Gongo-Kangufu et de Kizungu. En réalité, fin mai 1931, il n'y avait insoumission en territoire de Kikwit que sur les plateaux de Kibo et de Bangui, les troubles qui avaient éclaté en 1930, en chefferie Gongo-Kangufu, n'étant qu'un incident des querelles intestines de deux clans, traditionnellement opposés l'un à l'autre, ceux des Gongo et ceux des Kashitu; 2° celle non organisée de Indelle du territoire de Kikwit, rive droite du Kwilu; 3° le nord de la chefferie Yongo, le plateau de Kilamba, village où l'agent territorial Balot avait été tué le 8 juin 1931; ces deux chefferies mises également sous le régime de l'opération de police par la décision précitée du 8 juin 1931.

Or, par décision datée de Pukusu le 24 juin 1931, prise sur le vu d'un rapport du Commissaire de District-adjoint Dewilliamort, et à l'annonce de la confirmation du meurtre de Monsieur Balot à Kilamba, le même Commissaire de District du Kwango a transformé cette opération de police en opération militaire, englobant sous le régime de cette dernière, outre les chefferies déjà citées: 1° celle de Bondo du territoire de Kikwit, 2° celles de Shimuna, Ibiba, Mussanga, Tshiboba-Muenikongo, Muandu, Kashitu, Mulikalonga, Nord-Tianga et Mushiko, c'est-à-dire la moitié nord du territoire de Kandale.

Il m'incombe de faire ressortir que dans ces neuf dernières chefferies, il n'y avait eu à la date du 24 juin 1931, ni insoumission collective de groupements importants d'indigènes avec agressions ou attentats contre les personnes ou les propriétés, ni opposition violente à l'exécution des lois. Le rapport Dewilliamort, invoqué par la décision dont il s'agit, ne fait allusion à aucun fait de ce genre en ce qui concerne ces régions.

Le seul incident survenu dans certains villages de ces chefferies était l'apparition de ce qu'on a appelé «la secte de Satana». Or, le 24 juin, les autorités locales ne savaient pas exactement en quoi cette dernière consistait. J'exposerai plus loin qu'à ses débuts le

«Satana» n'a été qu'une manifestation superstitieuse des indigènes dans laquelle ceux-ci ont espéré trouver un remède à leur détresse et n'a, dans ses débuts, aucunement été dirigé contre l'autorité. Le «Satana» n'a pas eu pour notre occupation un caractère plus dangereux que d'autres mouvements du même genre qui se sont à diverses reprises répandus chez les indigènes, tel que le «lumani» du Haut-fleuve par exemple, et surtout le «kibanguisme» de Thysville, mouvement anti-européen bien plus accusé et que l'on n'a jamais songé à combattre au moyen d'opérations militaires. Si au lieu de s'attarder pendant plus d'un mois à Pukusu, pour se borner à intervenir pendant ce laps de temps à Kisenzele, à Itengo et à Kilamba, les autorités territoriales avaient effectué d'urgence, dans la moitié nord du territoire de Kandale, une promenade militaire suivie d'une occupation des villages renseignés comme ayant adhéré au mouvement, jamais ce dernier n'aurait pris l'extension qu'on a notée dans la suite. Cette extension a été due à la conviction, qui a fini par s'emparer des indigènes, que le «Satana» allait réellement chasser les blancs quand ils ont constaté que, plus d'un mois après le meurtre de Balot, aucun représentant de l'autorité, aucune troupe de soldats, exception faite du passage rapide du détachement Robin, n'avait fait son apparition dans les chefferies de la moitié nord du territoire de Kandale, sauf à Kilamba. Or le chef de l'opération militaire, à cette époque le Commandant Vissers, disposait de dix Européens et de deux cent cinquante soldats; dont cinquante de ceux-ci, au maximum, auraient dû suffire pour Kilamba et les autres auraient dû être envoyés d'urgence dans les chefferies dont il s'agit.

Tel est également l'avis du Révérend Père D'Hooghe, Supérieur de la mission de Muaku, qui n'a pas adressé moins de six demandes au Commandant de l'opération militaire aux fins d'obtenir l'envoi de quelques groupes de combat pour occuper cette région.

C'est surtout le meurtre de l'agent territorial Balot qui a déterminé le Commissaire de District du Kwango Vanderhallen à ordonner l'opération militaire et à étendre celle-ci aux chefferies précitées du territoire de Kandale. Or, aucune enquête n'a jamais été faite sur les circonstances qui ont provoqué ce malheureux événement. C'était cependant par là que, logiquement, il fallait commencer. L'Administrateur territorial Van Inthout de Kandale ne pouvait en effet ignorer que son agent Burnotte avait séjourné dans ce village trois semaines plus tôt. Le journal de route de ce dernier l'a renseigné à cet égard. Le départ de Burnotte pour l'Europe n'a pu l'empêcher de s'enquérir auprès des messagers qui l'avaient accompagné à Kilamba de ce qui s'était passé dans ce village les 14 et 15 mai 1931. Son abstention ainsi que celle du Commissaire de District, qui se trouvait sur les lieux à partir du 20 juin environ, à faire la lumière sur ces graves événements qui ont été le point de départ de la révolte ne peut s'expliquer que de deux manières: ou bien par une incompétence professionnelle flagrante, ou bien par le désir coupable de cacher la vérité, dans le but: a) de cacher en même temps le régime d'exactions et d'illégalités pratiqué en territoire de Kandale; b) de pouvoir tirer une vengeance aussi éclatante que possible du meurtre de leur agent, et cela malgré que ce meurtre avait été directement provoqué par les agissements hautement répréhensibles commis au détriment des indigènes par un collègue de la malheureuse victime. Je reviendrai sur cette grave question quand j'arriverai à parler du meurtre de Monsieur Balot. Il résulte de ce qui précède que cet événement ne pouvait donc être invoqué par le Commissaire de District pour englober dans la région soumise à l'opération militaire les chefferies du nord de Kandale autres que celle de Yongo.

Le seul acte qui ait été posé par la suite dans cette chefferie est l'incendie du poste de Kassanza abandonné depuis la mort de son occupant, l'agent territorial Gaspard, décédé

le 5 novembre 1930. Encore cet incendie n'a-t-il été perpétré que le 10 août, alors que les «hostilités» entre les troupes et les indigènes étaient déclarées depuis le 24 juin 1931, c'est-à-dire depuis près de deux mois. On peut donc affirmer, sur la base de ce simple rapprochement de dates, que cet incendie n'aurait jamais eu lieu sans les incidents de Kilamba (Burnotte et Balot) ou, si une fois ces derniers survenus, les troupes avaient fait plus tôt leur apparition dans cette région.

On a invoqué aussi, pour justifier l'extension de l'opération militaire aux chefferies en cause, l'attaque dont l'agent territorial Burnotte aurait été l'objet en chefferie Mulikalonga, de la part de deux villages de tribu Bambala, ceux de Kassandji et de N'Delakunda, placés sous l'autorité du chef Bakwese Mulikalonga. Ici encore, ni le Commissaire de District Vanderhallen, ni l'Administrateur territorial Van Inthout, n'ont procédé en temps utile à la moindre enquête sur les circonstances qui avaient valu à Burnotte cette manifestation hostile des indigènes. Si ces autorités avaient eu le souci de faire leur devoir, elles auraient vite appris que celle-ci n'a constitué, de la part des Bambalas dont il s'agit, qu'un acte de légitime défense contre un recrutement de travailleurs abusif, par violences, pour compte des Huileries du Congo belge, c'est-à-dire contre des arrestations arbitraires tentées contre eux par le sous-chef Gongo-Muluba, agissant sur les ordres de Burnotte comme un véritable «auxiliaire» du temps de la campagne arabe, puis par Gongo-Muluba accompagné de Burnotte lui-même, venu à sa rescousse, pendant que le représentant des Huileries du Congo belge, le nommé Van Hombeek, était resté prudemment au village même du chef Mulikalonga, à trois heures et demie de là.

Je me résume en concluant que le Commissaire de District Vanderhallen a donc ordonné le 24 juin une opération militaire de grande envergure dans la moitié nord du territoire de Kandale, sans se préoccuper de vérifier en quoi que ce soit le rapport nettement mensonger de Burnotte sur son incident de Kassandji du 25 mai 1931, pas plus qu'il ne s'était soucié le moins du monde de savoir ce qui avait pu se passer à Kilamba les 14 et 15 mai 1931, lors du séjour de Burnotte dans ce village en compagnie du même recruteur Van Hombeek et de l'agent de la Compagnie du Kasai Collignon, trois semaines avant le meurtre de Balot.

Contrairement à l'affirmation directement intéressée que m'a faite l'Administrateur territorial Van Inthout de Kandale, responsable lui aussi, soit par incapacité, soit par cynisme, du silence qui a couvert les deux graves incidents Burnotte sus-visés, j'affirme que dans tout le territoire de Kandale, abstraction faite de la chefferie Yongo, il n'y avait à la date du 24 juin que de l'effervescence due au mouvement du «Satana», effervescence qu'une simple occupation militaire aurait permis de faire disparaître rapidement.

Comme preuve supplémentaire à l'appui de cette affirmation, je mentionnerai les faits suivants:

1° le poste de Kandale, qu'on a dit menacé, n'a jamais été en danger le moins du monde. Malgré qu'il ait été abandonné à trois reprises par ses occupants (l'adjudant Rousseaux — le géomètre Jacques — le commerçant Backelmans et Madame Balot) et qu'il s'y soit trouvé une poudrière de la Compagnie du Kasai contenant une tonne de poudre, jamais les indigènes ne l'ont ni brûlé, ni pillé, ni inquiété d'une manière quelconque. Le seul pillage qui ait été effectué au poste de Kandale a été le fait de quelques Européens de passage qui, le Commissaire Général Wauters en tête pour ce qui concerne

la partie «liquide», se sont emparés du ravitaillement laissé dans sa maison par l'Administrateur territorial Van Inthout parti en route, et cela sans jamais lui payer quoi que ce soit et sans même l'aviser de leurs «prélèvements» (voir déclaration Van Inthout du 24 octobre).

Ces départs répétés du poste, tantôt pour la mission protestante, tantôt pour la mission catholique, ont donné dans cette triste «affaire» du Kwango, la note comique, révélant la peur exagérée et injustifiée qui s'est emparée des Européens précités à la nouvelle du meurtre de Monsieur Balot, perpétré à 80 km de là (construction d'un fortin...inutilisable – départs avec sacs d'argent sur le dos devant les noirs ahuris, etc.).

2° Pris par la même frayeur, devenue contagieuse, le jeune missionnaire protestant Griffin de la mission de Kandale a quitté son établissement pendant six semaines, avec sa femme et son jeune bébé, pour aller se réfugier à la mission protestante de Kilembe, ne laissant chez lui pour tout garde que deux sentinelles indigènes. A son retour il a retrouvé sa mission absolument intacte...

3° Le sieur Laffalize, gérant du poste de la Compagnie du Kasai de Tshitoto, situé à cinq heures de Kandale, a abandonné sa factorerie pendant plus de six semaines. Quand il est revenu, il l'a trouvée non seulement intacte, mais même «valorisée»: les indigènes, prétendument en révolte, étaient paisiblement occupés à renouveler la toiture de sa maison, sous la direction et à la demande de son capita, laissé par lui comme gardien du poste!

4° L'Administrateur territorial Van Inthout n'a jamais été «encerclé» comme on l'a écrit maintes fois. Il a circulé dans le nord-ouest de son territoire et vers Pukusu, comme il l'a voulu, n'a jamais été en danger... quoique certains courriers lui adressés aient été, paraît-il, interceptés par les indigènes et que ceux-ci lui aient manifesté plusieurs fois leur hostilité. Des faits de ce genre se sont produits des centaines de fois depuis que le Congo existe et se produiront encore, sans que pour cela on ne songe un seul instant à les réprimer par une opération militaire. Les rodomontades du Lieutenant Robin, dans ses lettres à sa famille, rodomontades publiées si malencontreusement pour lui, dans la «Meuse», et dans lesquelles il se pose en sauveur de la vie de son ami Van Inthout, prétendument «dégagé» par lui de son «encercllement» à Kassanza, ont beaucoup amusé les Européens de la région, tout en remplissant de confusion et de surprise l'Administrateur Van Inthout, ainsi préservé d'une mort certaine, sans jamais l'avoir su...

5° Bien plus, le 13 juin, le R.P. D'Hooghe, supérieur de cette mission, en revenant de Kikwit à Kandale, en auto, cinq jours après la disparition de Monsieur Balot, s'est rendu seul, avec son chauffeur, dans le village même du chef médaillé Yongo, pour essayer d'obtenir, mais en vain, des renseignements sur ce qu'il était advenu de Monsieur Balot à Kilamba, à cinq heures de là. Ce Révérend Père s'est donc rendu seul le 13 juin, en plein cœur de la chefferie «révoltée» de Yongo, alors que Monsieur l'Administrateur Weekx qui se trouvait à Pukusu, également à cinq heures de marche de Kilamba, avec cinquante-deux soldats, n'a pas estimé pouvoir aller «prendre des nouvelles» de son malheureux collègue Balot, dont le sort était encore inconnu à cette date.

Je ne saurais trop insister sur cette visite du R.P. D'Hooghe, en pleine chefferie Yongo, le 13 juin. Elle fait ressortir, mieux que n'importe quel commentaire, l'affolement qui s'est emparé de Monsieur Weekx, comme la plupart des fonctionnaires du district, à la seule annonce des dangers, encore incertains, courus par Monsieur Balot et en présence de l'hostilité d'indigènes, inoffensifs pour une troupe armée quelque peu imposante et bien commandée.

Quant au rapport du Commissaire de District-adjoint Dewilliamort, sur lequel le Commissaire de District Vanderhallen s'est également basé pour donner à cette opération militaire l'extension incriminée, ce dernier aurait dû s'en méfier au plus haut point, M. Dewilliamort venant d'arriver à Pukusu quelques jours seulement avant lui, village dans lequel il est resté campé avec les ménages Michiels et Weekx, sans même essayer d'aller voir ce qui se passait réellement en territoire de Kandale. Il aurait dû s'en méfier d'autant plus qu'il savait ne pouvoir avoir aucune confiance en ce fonctionnaire, suspect à différents égards et connu pour son goût excessif pour ce qu'on appelle d'un euphémisme frappant pour ceux qui savent ce que cela veut dire «la manière forte» à l'égard des indigènes.

Je me vois donc forcé de conclure qu'en étendant le régime de l'opération militaire aux chefferies de Kandale autres que celle de Yongo, le Commissaire de District Vanderhallen a commis une illégalité manifeste.

Cette illégalité a eu les deux graves conséquences suivantes:

1° Elle a entraîné la mort inutile et injuste de nombreux indigènes. En effet, les gradés européens qui commandaient les détachements en opération militaire ont considéré comme «révoltés», comme «insoumis», les indigènes de toutes ces chefferies qui parfois se réfugiaient, à l'arrivée des soldats, dans les galeries forestières des bords des rivières, galeries d'où ils furent chassés à coups de mauser par de petits détachements, envoyés «en reconnaissance», sans chef blanc, celui-ci restant installé au village, et où nombre d'entre eux trouvèrent la mort, parfois même avec femmes et enfants...

2° En donnant au mouvement d'insoumission une importance exagérée, hors de proportion avec la réalité, elle a suscité au Congo comme en Belgique, une émotion intense. On s'est mis à parler de la «révolte du Kwango» alors qu'en vérité, il n'y a eu de révolte d'abord que dans les chefferies Gombambulu, Bangui du territoire de Kikwit et Yongo de Kandale, puis dans celle d'Indelle où le poste de la Compagnie du Kasaï de Indelle a été pillé le 26 juin, puis incendié le 28 juin, et dans celle de Muandu du territoire de Kandale, où le poste abandonné de Kassanza a été partiellement incendié le 10 août, c'est-à-dire au total dans cinq chefferies. Partout ailleurs, il n'y a eu qu'une effervescence, hostile certainement, mais qui ne justifiait aucunement la mesure grave de l'opération militaire.

J'ai entendu certains fonctionnaires essayer de justifier l'extension du régime de cette opération militaire aux chefferies dont il s'agit en soutenant que cette mesure s'imposait pour éviter que l'insurrection ne les gagne à son tour. D'abord cela est inexact en fait: je

suis convaincu qu'une simple occupation militaire aurait suffi pour parer à tout danger et cela à n'importe quel moment de la révolte, aussi bien à la fin qu'au début. Ensuite, une semblable méthode d'administration est nettement illégale: l'opération militaire ne constitue pas une mesure préventive d'un état d'insurrection; elle ne peut être décidée qu'en présence de l'insurrection éclatée et pour la réduire. C'est du reste pour permettre aux autorités de prendre les mesures préventives nécessaires que le Décret du 3 juin 1906 a institué le régime des opérations de police, c'est-à-dire de «mouvements de la Force publique qui ont pour objet d'assurer par des mesures préventives le maintien de l'ordre et l'exécution des lois en général».

Que dire ensuite de la décision du Gouverneur de la Province du Congo-Kasaï en date du 13 août 1931, qui a placé sous le même régime de l'opération militaire le territoire du Haut-Kwilu et certaines chefferies du Moyen-Kwenge? Simplement que cette décision a été provoquée par des renseignements inexacts, émanés du premier de ces territoires, et qu'en fait elle n'était aucunement justifiée. Mais elle n'a pas entraîné les mêmes conséquences graves que celle du 24 juin du Commissaire du District du Kwango, et cela parce que survenant près de deux mois après celle-ci, elle n'a plus eu d'effet sur l'opinion publique qui était «faite» depuis longtemps; et ensuite et surtout parce qu'elle n'a entraîné aucune mort indigène, en raison de cette circonstance heureuse que l'opération militaire en territoire du Haut-Kwilu a été commandée par un des rares officiers et sous-officiers «raisonnables» qui aient participé à l'opération militaire, le Lieutenant Van de Wiele.

La décision en question a été provoquée par les renseignements alarmistes de l'Administrateur territorial Denoyette, de Kahemba. Ce fonctionnaire a commencé par signaler que deux cents Batshoks armés avaient menacé d'attaquer le poste. Dans une lettre ultérieure, il porte ce nombre à un millier. En réalité Kahemba n'a jamais été plus menacé que Kandale. Un jour, quelques centaines de Batshoks se sont en effet réunis en armes, mais ils sont restés à un kilomètre du poste. Cette dernière circonstance est indéniable. Bref, deux Européens de Kandale, où le sang-froid ayant fini par réapparaître, le géomètre Jacques et le commerçant Backelmans, se portèrent «au secours» de Denoyette, en auto avec quatre soldats. L'arrivée de cette force suffit à en imposer aux terribles Batshoks. Et par une lettre officielle, dont je regrette de ne plus posséder la copie, l'Administrateur territorial Denoyette remercia ces messieurs «d'avoir sauvé la situation». Celle-ci ne pouvait donc pas avoir été bien grave...

Monsieur l'Administrateur principal Vandewalle m'a déclaré que, dans tout le territoire de Kahemba, la «révolte» s'était limitée à la manifestation Batshok pré-rappelée. Il a du reste voyagé de la limite du territoire de Panzi à Kahemba du 9 au 12 juillet, avec quatre soldats puis, de Kahemba à Kwenge le 21 juillet, sans aucun soldat, et cela sans être inquiété aucunement.

Quant au Lieutenant Van de Wiele, qui a commandé le détachement envoyé en opération militaire dans le territoire en question, il n'a pas dû faire tirer un seul coup de fusil. Les habitants de deux villages trouvés abandonnés, ceux de Shamaganda et de Mushiko, sont venus, au bout de deux jours d'occupation, se présenter à lui, courbés presque jusqu'à

terre. Le Commissaire de District du Kwango et le Major Lebrun, commandant de la seconde partie de l'opération militaire, partis à Kahemba en août, ont du reste réprimandé sévèrement l'Administrateur Denoyette, en raison de ses rapports alarmistes. Je dois dire cependant que ce fonctionnaire mérite de larges circonstances atténuantes: d'abord parce que les rapports dont il s'agit n'ont entraîné aucune conséquence grave; ensuite parce que, vivant isolé dans un territoire perdu, avec sa femme et ses deux jeunes enfants, pour ainsi dire sans soldats pour se défendre, lui et les siens, il est très compréhensible que le meurtre de son ancien adjoint Balot lui ait fait perdre momentanément son calme. Il est plus excusable que n'importe qui d'avoir cédé lui aussi à l'affolement général.

Je ne parlerai que pour mémoire de l'effervescence qui a régné pendant trois semaines environ dans les cinq chefferies du territoire du Moyen-Kwenge qui ont été mises le 13 août sous le régime de l'opération militaire. L'Administrateur Moulin, de ce territoire, a par sa lettre du 7 septembre déjà signalé que son territoire était très calme et a, de sa propre initiative, renvoyé à Kassanza (Kandale) le détachement Coucheir, dès l'arrivée de ce dernier dans son territoire.

Je m'excuse d'avoir dû me livrer au long exposé qui précède. Celui-ci m'a paru indispensable pour faire connaître la vérité en ce qui concerne l'importance réelle de la «révolte du Kwango». Celle-ci a été exagérée par les autorités territoriales et par leur chef, le Commissaire de District Vanderhallen, d'une manière enfantine, dont on ne pourrait que rire si elle n'avait entraîné de si graves conséquences pour la vie et la propriété de tant d'indigènes.

6. Fautes de l'administrateur Weekx au début de la révolte – Leurs conséquences (pp. 21-26)

Il me reste à exposer que si les mesures nécessaires avaient été prises au début, il n'y aurait probablement jamais eu de révolte, et cela pas même à Kilamba ni même à Itengo.

En effet, par sa lettre du 25 mai 1931, l'agent territorial Michiels, en route dans la région de Pukusu, met son chef, l'administrateur territorial Weekx de Kikwit, au courant de la naissance d'une secte antieuropéenne qu'il appelle «kibangiste».

Il omet seulement de signaler la source de ses informations: celles-ci émanaient du sieur Quadrie, agent portugais de la firme portugaise Madail, huilerie de la Lutshima.

Il signale qu'à son arrivée à Pukusu le chef et la plupart de ses hommes étaient absents du village. Il omet de dire pourquoi ledit chef Mumvuri s'est sauvé. J'apprendrai plus tard qu'il s'est sauvé à cause des mauvais traitements qu'il redoutait d'avoir à subir une fois de plus de la part de l'agent territorial Michiels (voir procès-verbal du 28 octobre 1931).

Ce dernier rentre à Kikwit et met Monsieur Weekx au courant de la situation. Les deux fonctionnaires reviennent ensemble en auto à Pukusu, emmenant chacun leur femme. J'insiste sur cette erreur initiale qui devait en entraîner d'autres plus graves. Pourquoi amener de Kikwit, où elles se trouvaient en parfaite sécurité, deux femmes blanches qui, dans une région qu'ils savaient troublée, devaient être pour eux des impedimenta graves, dans l'accomplissement de leurs devoirs professionnels les plus élémentaires.

Le 29 mai, accompagné de quatre soldats et du Portugais Quadrio, Monsieur l'Administrateur Weekx se rend de Pukusu au village Kisenzele, à une heure et demie de marche, laissant les deux dames à Pukusu sous la protection de l'adjoint Michiels. Weekx signale qu'il a été assailli par les indigènes à coups de flèches; il a fait ouvrir le feu; il renseigne que selon la rumeur publique cinq indigènes auraient été blessés.

En réalité, il y a eu un indigène tué, le nommé Makaiabo. Les indigènes de Kisenzele m'ont déclaré que Quadrio avait tiré sur eux en même temps que les soldats, et cela au moyen de son fusil de chasse. Que cette affirmation soit ou non conforme à la réalité, peu importe. Mais il n'en est pas moins hautement regrettable que M. Weekx ait eu la mauvaise inspiration de se faire accompagner, en cette occasion, par un Européen qu'il savait être un de ceux dont les indigènes de cette région avaient le plus à se plaindre. Quelle confiance ces derniers peuvent-ils encore avoir en des représentants de l'autorité qui viennent tirer sur eux en compagnie de leurs oppresseurs. Le cas est loin d'être unique, comme on le verra plus loin; c'est pourquoi j'emploie le pluriel. On peut même se demander si l'incident du 29 mai n'aurait pas pu être évité par M. Weekx, s'il s'était présenté à Kisenzele sans cet Européen si peu recommandable et si détesté des indigènes et si, étant seul, il ne serait pas parvenu à s'expliquer avec ces derniers. Ce fut là la première faute de M. Weekx.

La seconde, beaucoup plus grave celle-là, fut d'envoyer le 12 juin 1931 le sergent Milongo «en reconnaissance» dans le même village de Kisenzele, avec vingt-huit soldats, dont quatre caporaux. A peine la troupe fut-elle arrivée dans le village qu'un conflit éclata entre les natifs et elle. De part et d'autre on fit usage des armes, les soldats de leurs mausers, les indigènes de leurs arcs et flèches. D'après le rapport officiel de M. Weekx, sept cadavres d'indigènes auraient été ramassés par Messieurs Michiels et Faucon, partis enfin à Kisenzele quand un caporal légèrement blessé fut venu leur dire qu'il y avait eu combat et que les indigènes s'étaient enfuis. M. Weekx ajoute que de nombreux indigènes ont dû être blessés, 117 cartouches ayant été tirées par la troupe.

Il résulte de mes investigations sur place qu'en réalité, au lieu de sept tués, il y en eut vingt-deux, dont cinq femmes. Du côté de la troupe, seuls un caporal et un messenger furent légèrement blessés, touchés chacun par une flèche en bois.

L'envoi de cette prétendue «reconnaissance» constitue une infraction manifeste aux articles 11 et 12 du Décret de 3 juin 1906 sur les opérations de police et militaire [1].

Je n'ignore pas que, dans des cas exceptionnels, il est permis d'envoyer, en reconnaissance, des détachements de soldats commandés par un gradé noir (voir circulaire du 10 novembre 1927 — Recueil mensuel, page 168 et Recueil d'instruction à l'usage des fonctionnaires du service territorial, pages 153 et 154). Mais cette manière d'agir ne peut être adoptée «qu'en cas de nécessité absolue».

En l'occurrence, M. Weekx n'avait aucune raison d'envoyer ce détachement à Kisenzele sans l'accompagner lui-même, ou le faire accompagner par son adjoint Michiels, au cas où l'adjudant Faucon aurait été réellement incapable de prendre lui-même le commandement de cette opération.

En effet, Messieurs Weekx, Michiels et Faucon se trouvaient installés à Pukusu, sur la grande route automobile de Kikwit à Kandale, à une heure et demie de marche de Kisenzele. M. Weekx avait à sa disposition les quarante-six soldats lui amenés la veille de Bاندundu par l'adjudant Faucon, plus les six hommes en service territorial qui constituaient sa propre escorte, c'est-à-dire au total cinquante-deux soldats, dont deux sergents et quatre caporaux.

Il ne pouvait dès lors se permettre d'envoyer, sans le faire accompagner par un blanc, un détachement de soldats commandé par un sergent noir, dans un village où il savait qu'il y aurait très probablement un engagement avec les indigènes. En agissant comme il l'a fait, il a en réalité confié à un noir, au mépris manifeste de l'article 12 sus-visé, la direction d'une opération de police, régime sous lequel la région se trouvait depuis le 8 juin [2]. Il est très possible que si M. Weekx n'avait pas commis cette infraction, tout effusion de sang aurait pu être évitée.

En réalité si M. Weekx a ainsi gravement contrevenu à la loi, avec une déconcertante désinvolture, c'est uniquement parce que sa femme et celle de Michiels se trouvaient avec lui à Pukusu et que tous deux ont estimé, à tort, ne pas pouvoir laisser ces dames sous la protection de l'un d'eux et des vingt-huit soldats restés disponibles!

Il me reste une troisième faute à signaler à charge de M. Weekx. Celle-ci ne constitue pas un manquement à une prescription administrative formelle ou à un article du Code pénal. Elle relève plutôt du domaine moral et du code de l'honneur.

Depuis le 9 juin, Weekx savait, pour l'avoir appris par l'agent de la Compagnie du Kasai Pollet, de Gongo, factorerie située à trois heures de marche de Pukusu, que l'agent territorial Balot ou bien était tué, ou bien se trouvait gravement en danger à Kilamba, village du territoire de Kandale, à cinq heures de marche de Pukusu. Le notable Shambuba, du village de Bondo, était venu, de plus, le même jour, lui déclarer qu'il avait vu les débris du campement et de l'équipement de Balot éparpillés à Kilamba, et que Balot s'était enfui avec le chef médaillé Yongo, au village de ce dernier.

Le 11 juin, il écrit à Balot qu'il croyait toujours à Yongo. Cette lettre reste sans réponse; elle est déchirée par des indigènes de la chefferie Gombambulu.

Dans ces conditions, le devoir le plus élémentaire de M. Weekx était de se porter dès le 13 juin, c'est-à-dire dès le lendemain de la «reconnaissance» victorieuse du sergent Milongo à Kisenzele, au village de Kilamba avec les cinquante-deux soldats et les deux Européens dont il disposait, ou tout au moins de se rendre avec cette troupe au village du chef Yongo, au secours de Balot. Il lui incombe d'autant plus d'agir de la sorte que le Révérend Père D'Hooghe, supérieur de la mission de Muaku, venait de le quitter le 13 au matin en lui communiquant sa décision de se rendre lui-même, tout seul, à Yongo, décision mise à exécution le jour même. Cet exemple semble n'avoir ému aucunement M. Weekx. Malgré qu'il ne possède encore aucune certitude au sujet de la mort de M. Balot, il reste à Pukusu avec les deux dames... et laisse le R.P. D'Hooghe partir à Yongo, avec un chauffeur noir pour toute escorte et sans arme! Semblable attitude ne peut être que durement qualifiée.

M. Weekx se retranchera peut-être derrière la crainte qu'il avait de franchir avec sa troupe les limites de son territoire et d'aller opérer en territoire voisin. M. Weekx ne peut ignorer que, quand un Européen est gravement en danger, aucune considération administrative ne peut empêcher un fonctionnaire de se porter à son secours.

En s'abstenant de se rendre à Kilamba ou à Yongo avec les seuls cinquante-deux soldats qui se trouvaient à cette date dans la région et qui constituaient, à ce moment, une force amplement suffisante, l'exploit du R.P. D'Hooghe le prouve surabondamment, M. Weekx a laissé s'accréditer chez les indigènes en cause la croyance leur inspirée par Matemo, l'instigateur du meurtre de Balot, que le Santana allait les délivrer des blancs, que ceux-ci n'oseraient plus réapparaître, que les balles des fusils de leurs soldats n'étaient que de l'eau, etc. Le défaut d'initiative et de courage dont il a fait preuve a certainement

contribué à encourager la révolte sur les plateaux de Bangui et Kilamba et l'effervescence partout ailleurs.

(...)

II. Causes lointaines accessoires qui ont permis le développement des abus exposés ci-dessus (pp. 84-89)

1° L'indifférence du personnel territorial à l'égard des indigènes et la mauvaise organisation de certaines chefferies

Les agents du service territorial, à de rares exceptions près, bornent leurs relations avec leurs administrés noirs à la collecte de l'impôt et à l'exigence de corvées construction et entretien de routes automobiles — routes de caravanes — de gîtes d'étape — établissement de cultures industrielles. Ils s'occupent de moins en moins de trancher les palabres et laissent de plus en plus ce soin aux chefs. Dans tout le territoire de Kandale, la majorité des indigènes ignorent qu'ils peuvent aller soumettre leurs différends à l'administrateur territorial.

Les noirs ne voient l'agent de l'Etat que quand celui-ci a quelque chose à exiger d'eux. Aussi ne sauraient-ils avoir que de l'animosité pour une autorité qui se révèle à eux sous des dehors aussi peu sympathiques.

Bien plus, les agents du service territorial, toujours en territoire de Kandale, se sont désintéressés de l'organisation des chefferies. L'examen du cahier de renseignements politiques prouve que pour ainsi dire rien n'a été fait à ce point de vue pendant les trois dernières années.

On s'est borné à diviser le territoire en seize grandes chefferies. Mais on ne s'est pas préoccupé suffisamment des tiraillements intérieurs provoqués par le rattachement injustifié de certains groupements à d'autres. Ainsi, en chefferie Mulikalonga (Kandale), on a rattaché à cette chefferie Bakwese un groupement de quatre villages Bambala, possesseur des terres pour le motif que leurs habitants n'étaient pas assez nombreux pour constituer une chefferie distincte: d'où difficultés sans fin entre ces Bambala et leur chef Bakwese. Ces difficultés sont encore aggravées en raison de cette circonstance que, par une décision officieuse, l'agent territorial Gaspard a placé ces villages sous l'autorité directe d'un sous-chef toujours en conflit avec le chef médaillé, le sous-chef Gongo-Muluba. Celui-ci était le protégé de Gaspard et de son chef Dewilliamort, et cela en raison des services réels qu'il leur avait rendus. Mais ces services étaient en réalité payés par les indigènes que Gongo-Muluba a toujours rançonnés dans une large mesure, à telle enseigne qu'il se trouve à la tête d'un harem de douze femmes au moins, ce qui est une chose inouïe dans ce pays à polygamie restreinte. En outre, Gaspard et Dewilliamort ont fait de Gongo-Muluba le successeur du chef médaillé Mulikalonga, alors qu'il n'a aucun droit à cette succession (déclarations conformes des administrateurs territoriaux Van Inthout et Verbist — du R.P. Beckers, supérieur de la mission de Kikombo — du docteur Zanetti).

On veut faire dépendre du chef Nzemba, déjà incapable de diriger sa chefferie actuelle, les groupements Holo et Kizungu, sur la Djari. Or les Holo constituent un groupement homogène et sont installés sur leurs propres terres. De plus, depuis long-

temps les Holo et les N'Zemba sont en conflit: le Kimfumu (le chef) de Holo est l'égal de celui de N'Zemba. Comment peut-on songer raisonnablement à placer le premier sous l'autorité du second. Les Kizongu aussi ne veulent pas de ce rattachement: ils parlent le Kimbala, tandis que les N'Zemba parlent le Kikwese. Si l'administration veut créer des super-chefferies, elle agirait de manière plus avisée en imposant un chef complètement étranger, plutôt qu'en donnant la prééminence à un chef sur un rival qui occupe les terres voisines des siennes.

Mêmes difficultés en chefferie Tshiboba-Mueni-Kongo Kandale, où l'autorité du chef Mueni-Kongo (non encore médaillé) est battue en brèche par celle du sous-chef Mundzuri de Lusanga. Celui-ci, venu dans son village pour y effectuer une arrestation pour le compte et sur l'ordre de l'administrateur territorial de Kandale, s'est attaqué aux gens de son chef, leur a tué deux hommes, une femme et une jeune fille, puis a naturellement «nettoyé» le village. Ces faits remontent à la fin de septembre 1931. Inutile de dire que l'administrateur territorial de Kandale n'est aucunement intervenu et n'a même pas signalé ce grave incident au parquet.

En chefferie Yongo, Kandale, les gens de Kilamba (village où M. Balot a été tué) sont renseignés depuis 1929 au cahier des renseignements politiques, comme ne reconnaissant pas l'autorité de Yongo et la chefferie comme devant être réétudiée. Fin 1931, elle est toujours dans le même état.

En chefferie Gombambulu, du territoire de Kikwit celle-là, mêmes tiraillements. Le sous-chef Pukusu, le premier qui se soit révolté, est extrêmement mécontent d'avoir été placé sous l'autorité de Gombambulu.

Il semble donc que trop souvent les grandes chefferies soient constituées au mépris de situations acquises depuis longtemps, et que certaines d'entre elles doivent être considérées comme des créations artificielles néfastes, puisqu'en fait il n'existe souvent que de petites chefferies là où on en a établi une grande.

Par ailleurs, plusieurs chefferies ne sont pas même encore constituées. Or les territoires de Kandale et de Kikwit sont occupés et administrés régulièrement depuis dix ans au moins.

On a eu le tort aussi de prendre comme base unique de la division des chefferies la possession des terres, alors que le lien étroit qui unit les indigènes à son chef n'est pas la terre sur laquelle il réside, mais le sang, c'est-à-dire la communauté d'origine. Les lois de la chasse sont formelles à cet égard: les chefs de terres honnêtes n'hésitent pas à dire «les hommes de ces villages ont bâti sur mes terres, mais ils ne m'appartiennent pas. Ils se contentent alors à réclamer à ces «intrus» une cuisse des grosses bêtes tuées par eux sur leurs terres, mais ils n'interviennent pas dans l'administration de ces villages qu'ils abandonnent aux chefs d'origine.

Il est certain que les querelles intestines qui troublent certaines chefferies depuis plusieurs années, sous l'œil indifférent de l'administration, ne sont pas de nature à faciliter la tâche de cette dernière, ni à lui concilier la sympathie des indigènes. Le commissaire de district du Kwango doit être invité à faire remédier à cette situation le plus tôt possible et cela sous son contrôle immédiat.

Je signalerai en passant dans le but de répondre à une des questions qui m'ont été posées, que les effectifs des troupes en service territorial mises à la disposition de chaque territoire du sud du Kwango, ont été nettement insuffisants pendant les dernières années.

Au lieu de cinq ou six soldats présents à Kikwit, à Kandale, Kahembe, Panzi, etc, il en aurait fallu de vingt-cinq à trente par territoire.

En outre, le règlement disciplinaire des soldats mis à la disposition des administrateurs doit être révisé. Actuellement les administrateurs territoriaux se trouvent dans la situation ridicule de devoir, avant de punir un soldat, ou de renvoyer le soldat à Bandundu, ou en référer au commandant de compagnie de ce chef-lieu. Or il leur faut parfois plus d'un mois avant d'avoir la réponse. Une autorité plus effective doit être donnée aux administrateurs territoriaux sur les détachements mis à leur disposition, sous peine de voir les soldats qui les composent perdre petit à petit toute notion de discipline et constituer dans les territoires, au lieu d'une aide pour l'administrateur, une source nouvelle de désagrément.

2° L'absence totale d'inspection effective par le personnel supérieur

Depuis 1925 aucun commissaire de district titulaire n'a effectué une inspection dans les territoires de Kikwit et de Kandale. Le dernier qui soit arrivé à Kandale a été le commissaire de district van de Castele, en 1925.

Il doit être remédié d'urgence à cette grave lacune dans l'administration du Kwango. Le commissaire de district, qu'il soit marié ou non, doit être invité à visiter annuellement tous les territoires de ce district. Il devra être précisé que ces inspections ne se borneront pas à des déplacements en auto d'un territoire à l'autre et à des inspections de poste qui ne servent à rien pour ainsi dire. Il sera recouru le moins possible aux moyens de locomotion mécaniques, qui font traverser des villages à du vingt-cinq kilomètres à l'heure, et empêchent tout contact avec les indigènes. Ces voyages se feront en caravane et seront consignés dans un journal de route qui devra être envoyé au gouverneur de la Province.

Le commissaire de district-adjoint Dewilliamort a procédé en 1930 à une «inspection» des territoires du sud. On peut dire qu'elle n'a servi à rien et que le passage de ce fonctionnaire, cependant intelligent, a fait plus de mal que de bien, en raison de ses excès de boisson et de ses familiarités avec ses subordonnés, notamment avec Gaspard.

Le commissaire de district-adjoint Lorrain a également fait une courte apparition dans le sud mais sans aucun résultat. Ce fonctionnaire n'a pas l'étoffe d'un inspecteur: il n'aurait jamais dû dépasser le grade d'administrateur de première classe.

Quant aux gouverneurs de province et aux commissaires généraux, on n'en a jamais vu faire une inspection au Kwango, abstraction faite de l'une ou l'autre «promenade», en bateau de Léopoldville à Kikwit et retour, c'est-à-dire zéro.

Je me hâte de dire que l'actuel gouverneur de la Province, M. Beernaert, ne peut aucunement être rendu responsable de cette absence d'inspection par lui ou son commissaire général.

M. Beernaert s'est trouvé en effet dans l'obligation de remplacer Monsieur le Gouverneur général Tilkens pendant toutes les nombreuses absences de Léopoldville de ce dernier. On peut dire que les voyages continuels du Gouverneur général, joints à l'inexistence d'un Vice-gouverneur Général assistant, son remplaçant normal, ont mis en fait M. Beernaert dans l'impossibilité d'administrer lui-même sa province, et dans l'obligation de se faire remplacer à son tour, à la tête de celle-ci, par un commissaire général, mis dès lors, lui aussi, dans l'impossibilité de voyager.

Je sais qu'il y a longtemps que M. Beernaert aurait voulu se rendre au Kwango. Il se doutait que le rapports qu'il recevait du commissariat du district de Bandundu étaient loin de refléter la vérité. Je ne puis que rendre hommage à son désir sincère d'administrer légalement sa province. Je dois ajouter qu'en outre il est mal secondé par de médiocres commissaires de district.

Tout récemment encore, fin septembre dernier, M. Beernaert avait enfin pu se mettre en route pour un long voyage d'inspection au Kwango et au Kasai. Il n'avait pas quitté Léopoldville de quinze jours, il était à peine arrivé à Kikwit qu'il était rappelé à Léopoldville pour remplacer à nouveau Monsieur le Gouverneur Général Tilkens rentrant en Belgique.

Le Vice-gouverneur Général assistant faisant défaut, il y a un rouage qui manque dans la machine administrative, aussi celle-ci ne peut-elle fonctionner qu'imparfaitement.

(...)

III. Les causes immédiates (pp. 92-98)

(...)

Le 14 mai, l'agent territorial Burnotte arrive au village de Kilamba, de la chefferie Yongo, du nord du territoire de Kandale. Il devait y percevoir la taxe sur les fusils à piston et «faciliter la mission de recrutement» du sieur Van Hombeek, recruteur des H.C.B. qui l'accompagnait. Il était suivi également du chef médaillé Yongo et de plusieurs messagers.

(...)

Arrivé à Kilamba, Burnotte réclame au sous-chef Mafuta, qui dépend du chef médaillé Yongo, des coupeurs de fruits pour les H.C.B. Les hommes du village refusent de s'enrôler et se sauvent. Mécontent, Burnotte fait arrêter la plupart des femmes et les fait détenir dans le lupangu du chef pendant deux ou trois jours. Il ordonne alors aux messagers de razzier le village, de «sukula m'buala» suivant le terme consacré. Poules, chèvres, cochons, arachides, c'est-à-dire tout ce que les indigènes n'ont pas pu emmener dans leur fuite, est enlevé par les messagers de Burnotte, de Yongo et par les porteurs des deux Européens et cela sous les yeux de ces derniers puisqu'ils campaient sous le sombolo (hangar) au milieu du village.

L'agglomération de Kassandji, qui à cette date était encore contiguë à celle de Kilamba, fournit huit coupeurs pour les H.C.B. et est laissée en paix.

L'agent «C.K.» Collignon, gérant de la factorerie de Bangi, arrive le 14 ou le 15 mai dans le village et vient passer la journée avec Burnotte et Van Hombeek. Il se plaint au premier de ce que les hommes des villages Mahuku, Maholo, Itondolo, ne fournissent plus de fruits à la factorerie. Burnotte les fait convoquer; tous ceux qui se présentent reçoivent du fouet à Kilamba même, de six à douze coups chacun, infligés par les messagers.

L'agent «C.K.» Koudiakoff, gérant du poste d'Atene, vient rejoindre les trois Européens déjà cités. Il est bientôt suivi du gérant «C.K.» Pollet, de Gongo. Alors une beuverie générale commence dont le recruteur des «H.C.B.» pour la plus grande part, et le gérant «C.K.» Pollet pour le reste, font les frais. Koudiakoff me déclare qu'il a été vite ivre, au point qu'on l'a couché sur des couvertures sur lesquelles il a passé la nuit pour retourner chez lui le lendemain matin.

L'agent «C.K.» Collignon (Kisupa, de son nom indigène, c'est-à-dire le léopard) fait appeler la nommée Kafutshi, une des deux femmes de Matemo, le meurtrier de M. Balot, qui prit dans la suite le nom de Mundele Fundji (l'esprit du vent). Il a des relations sexuelles avec elle à Kilamba même, contre la clôture de l'enclos où les femmes étaient enfermées, et cela contre son gré. Il était en état complet d'ivresse. Contrairement à la coutume indigène, particulièrement précise à cet égard chez les Bapende, il omet de payer quoi que ce soit à cette femme qui se plaint à son mari Matemo.

Matemo est un ex-bon coupeur de fruits de la factorerie «C.K.» de Bangi. Anciennement, il avait travaillé à la factorerie «C.K.» de Gongo en qualité d'acheteur de caoutchouc. Ce n'est plus un pur indigène. C'est un «homme du blanc».

Un peu avant l'aube, Collignon et son chef le gérant Pollet rentrent en tippy à la factorerie de Bangi «C.K.», après avoir passé la nuit à boire avec Van Hombeek et Burnotte. Koudiakoff me déclare que les autres ont passé une nuit blanche.

L'agent territorial Burnotte fait également chercher une femme, la nommée Pela; il a des relations sexuelles avec elle à plusieurs reprises pendant son séjour à Kilamba. Mais elle est consentante. Elle sera payée. Aussi n'a-t-elle formulé aucune plainte.

Au bout de trois jours environ les femmes sont relâchées. Burnotte et Van Hombeek quittent le village avec les huit coupeurs «recrutés» à Kassandji, plus deux hommes amenés de Lukalama, recrutés par le sous-chef du village sur l'ordre du chef médaillé Yongo.

Yongo et Lukalama avaient reçu des cadeaux de Van Hombeek pour qu'ils lui fournissent des coupeurs conformément à un système de primes pratiqué partout d'une manière suivie par les «H.C.B.».

Après le départ de Burnotte et Van Hombeek, Collignon fait encore appeler à la factorerie, pour avoir des relations sexuelles avec elle, la nommée Kapombo, alias Kapambwe, sœur de Matemo. Celle-ci refuse parce qu'elle était enceinte et que d'une précédente «visite» chez Collignon elle était revenue avec des maux au bas ventre et pas, ou insuffisamment payée par surcroît.

Collignon revient encore au village de Kilamba et pour punir les gens du village de leur manque de zèle dans la fourniture de fruits, il s'empare de huit poules. Une première fois, antérieurement, les indigènes s'étaient laissés voler. Cette fois ils lui crient: «Es-tu agent de l'Etat pour venir nous prendre nos poules sans les payer?» Ils le chassent après être parvenus à lui en reprendre quatre.

Quelques jours après la scène des 14 et 15 mai, Matemo se rend à la factorerie de Bangi pour réclamer le paiement qui, conformément à la coutume indigène, lui est dû par Collignon pour avoir eu des relations avec sa femme Kafutshi.

Collignon refuse et veut chasser Matemo. Une discussion éclate. Collignon donne deux gifles à Matemo. Celui-ci empoigne le blanc et le mord deux fois, de chaque côté de la poitrine, à la hauteur des épaules. Matemo est alors battu par les boys et les travailleurs de la factorerie. Il s'enfuit nu, son pagne à la main, et rentre à Kilamba exaspéré au dernier degré.

Collignon adresse à l'administrateur territorial de Kandale une plainte contre Matemo, mais s'abstient de mentionner d'une manière quelconque ce qui s'est passé à Kilamba.

Burnotte et Van Hombeek, rentrés à Kandale, ont gardé le même silence et pour cause.

M. Balot, agent territorial à Kandale, est chargé par son chef, l'administrateur territorial Van Inthout, d'aller percevoir l'impôt en chefferie Yongo et de mener une enquête à la suite de la plainte de Collignon.

M. Balot se met en route sans méfiance le 6 juin; il ne sait rien de ce qui s'est passé à Kilamba trois semaines plus tôt.

Entre-temps, Matemo a lancé à Kilamba le mouvement du Satana. Le diable lui serait apparu dans la brousse pendant qu'il revenait du village indigène de Bangi, distant de Kilamba de deux heures de marche, village dont les indigènes avaient déjà adhéré à cette croyance superstitieuse. Il excite les indigènes contre les blancs. Ceux-ci exaspérés contre eux au plus haut point, et au surplus superstitieux à l'excès ne demandent qu'à l'écouter.

Il faut dire que quatre ou cinq mois plus tôt, les mêmes indigènes de Kilamba avaient déjà eu à se plaindre de Burnotte. Celui-ci était venu chez eux, soit pour percevoir l'impôt, soit pour recruter des derniers travailleurs demandés pour l'«Offitra». Je ne puis préciser car je ne suis pas parvenu à retrouver à Kandale le journal de route de ce voyage. Les indigènes prennent la fuite. Burnotte autorise ses messagers à s'emparer de toutes les poules qu'ils trouvent, leur recommandant de ne pas encore toucher au petit bétail. Au cours de la poursuite des fuyards par les messagers, une femme, la nommée Kabuenga, tombe dans le Kwilu où elle se noie: on retrouve son cadavre, avec des touffes d'herbe dans les mains crispées.

Le 7 juin, M. Balot loge au village Lukalama à trois heures de marche de Kilamba. Par les sentiers raccourcis empruntés le lendemain par lui, le chef médaillé Yongo le prévient de l'hostilité des indigènes du plateau de Kilamba.

Le lendemain, 8 juin, le même chef qui était parti de Lukalama sur Kilamba avant M. Balot, revient sur ses pas, rencontre M. Balot déjà en route pour Kilamba et renouvelle son avertissement de la veille. L'agent territorial qui ne sait toujours rien des incidents Burnotte-Van Hombeek et Collignon, pense que Yongo exagère, comme cela arrive fréquemment, et poursuit sa route. Il arrive à Kilamba vers dix ou onze heures, accompagné d'un seul soldat, de quelques messagers et armé de son fusil de chasse. C'est la première tournée qu'il fait en territoire de Kandale où il vient à peine de prendre son service d'adjoint à l'administrateur.

Matemo se présente, suivi d'une trentaine d'hommes. On commence à s'expliquer. Matemo furieux se met à crier: «mais frappez-moi maintenant, frappez-moi» et il présente son dos.

Voulant disperser ces noirs manifestement hostiles, Balot fait tirer en l'air par le soldat Ilunga et le messenger Mundende. Ces coups de fusil, trois ou quatre, ratent. Les indigènes ne se dispersent pas. Balot tire alors un coup de son fusil de chasse et blesse à l'avant-bras un indigène, le nommé Kitoko, décédé depuis en prison à Kandale.

Alors Matemo se précipite sur le blanc et lui porte à la tête un coup de son couteau indigène. Balot se sauve. Il est rejoint dans la brousse, à deux cent cinquante mètres environ du sombolo, près d'un arbre aux branches mortes. Là il est achevé par Matemo, le sous-chef Mafuta et un certain Moata-Moheka.

Dans la suite, deux ou trois jours après, son cadavre est décapité par Shakindungu, de Bangi, puis coupé en morceaux répartis parmi les différents villages de Bangi - Kilamba - Indelle - Maholo - Itondolo - Mahuku, etc. dont les indigènes, à partir de ce moment, adhèrent en masse au mouvement du Satana devenu nettement anti-blanc.

Ce découpage est conforme à la tradition Bapende qui veut que le cadavre d'un ennemi soit réparti entre les vainqueurs, proportionnellement à l'importance de chacun de ceux-ci, c'est-à-dire que chacun a droit à une partie déterminée du corps, l'un à la tête, l'autre à la nuque, etc. Les parties du corps ainsi distribuées deviennent des «kissis»,

c'est-à-dire des fétiches qui protègent les clans victorieux et les rendent définitivement solidaires et unis contre l'ennemi commun.

Il est certain que ce sont les agissements de Burnotte, Collignon et Van Hombeek, ce dernier se tenant prudemment dans l'ombre, qui ont provoqué directement le meurtre de M. Balot. Celui-ci a «payé» en grande partie pour eux et pour le reste pour le système d'exploitation dont les indigènes de cette région ont été l'objet de la part de la Compagnie du Kasai, et de commerçants portugais qui les obligent à leur fournir les fruits à trois centimes (Frc.0.03) le kilo. Il a payé aussi pour le système de recrutement par violence des Huileries du Congo Belge, que j'ai exposé plus haut.

Les trois Européens précités sont moralement responsables du meurtre de M. Balot. Par sa plainte non fondée contre Matemo, Collignon a directement conduit cet agent à la mort. Convoqué par ce dernier à Kilamba, le 8 juin, Collignon n'a eu garde de s'y présenter. Il s'est tenu caché dans son repaire et s'est abstenu de se rendre au secours de Balot que son intervention aurait peut-être pu sauver. Il s'est au contraire enfui honteusement à la factorerie «C.K.» de M'Bushi, le jour même, pour abandonner bientôt avec ses collègues Thommes, Pollet, Koudiakoff et Clees la région dont le soulèvement leur est imputable pour une grande part.

J'ai proposé l'expulsion définitive de la Colonie des sieurs Burnotte, Collignon et Van Hombeek, avec en sus, la révocation pour Burnotte qui est agent de la Colonie. Cette sanction me paraît préférable à des poursuites judiciaires: a) parce qu'elles vont nécessiter des déplacements de témoins indigènes appartenant à une population qui a été plus que suffisamment châtiée pour le meurtre de M. Balot; b) parce que les trois intéressés se trouvant en Belgique, les tribunaux congolais ne pourront être rendus compétents à leur égard que par une décision de la Chambre des mises en accusation du ressort belge dans lequel ils habitent; c) parce que des poursuites seront rendues impossibles à charge de Van Hombeek et de Collignon qui, fidèles à la ligne de conduite des agents des puissantes sociétés, ont eu soin de faire agir pour leur compte l'agent de la Colonie, tout en se tenant dans les coulisses; d) parce que des poursuites judiciaires vont attirer de nouveau l'attention de l'opinion publique sur des incidents qui l'ont déjà suffisamment émue, tant au Congo qu'en Belgique.

IV. Le mouvement Satana (pp. 98-104)

Ce mouvement superstitieux n'a été nullement la cause de la révolte. Il en a été la manifestation, le moyen de propagation. En d'autres termes, il en a été le résultat.

Ce n'est pas la première fois que l'on a vu naître au Kwango un semblable mouvement.

En 1924, on a eu en territoire de Kikwit, le «Zanda», dirigé non pas contre les blancs celui-là, mais contre les sorciers qui faisaient encore mourir tant de gens à cette époque. Le «Zanda» trouve sa source dans la vision qu'une femme aurait eue dans son sommeil. Pendant qu'elle dormait, les mânes de ses ancêtres, les «m'vumbi», lui auraient fait découvrir près d'une rivière un «kissi» qui devait permettre aux indigènes de se débarrasser de leur «molokis», c'est-à-dire des sorciers-jeteurs de sort, tant redoutés d'eux. Ce «kissi» fut appelé «Bianda». Le «Zanda» aurait pris naissance aux sources de la Lukula, surtout chez les Bambalas, éloignés du chef-lieu. Ce mouvement fut combattu par les autorités en raison des meurtres de vieillards-sorciers-féticheurs qu'il provoquait.

Quant au Satana, il a eu aussi pour origine des visions que des indigènes, la plupart du temps des femmes, ont eues pendant leur sommeil. Des hommes, comme Matemo et Sangu-Muluba, ont prétendu eux aussi, avoir eu des visions de ce genre.

Au cours de ces visions, les mânes des ancêtres leur seraient apparus; les «m'vumbi» déjà cités. Ils les auraient consolés de leur détresse actuelle, en leur annonçant que le diable, Satan, allait leur apporter les objets qu'ils ne pouvaient plus se procurer chez les blancs. Satan devait venir déposer ces objets dans des hangars, des «sombolos» qu'il fallait construire à son intention et dans lesquels il fallait déposer des «offrandes» pour se concilier sa faveur. Il devait arriver par voie d'eau en bateau ou en automobile. Grâce à son intervention, ils n'auraient plus besoin des blancs.

Certaines prescriptions devaient être observées pour que Satan arrive: il fallait s'abstenir de manger du manioc, du «saka-saka» (feuilles de manioc), du poisson, de porter des étoffes *blanches*; il fallait tuer les poules et les chèvres *blanches*, s'enduire de «pembe» terre *blanche*, abandonner l'usage de tous les articles provenant des Européens, notamment de leurs étoffes.

Les Bapende, superstitieux et particulièrement suggestionnables comme je l'ai fait ressortir plus haut, se conformèrent aveuglément à ces prescriptions. Ils nettoyèrent les tombes de leurs ancêtres pour se concilier leurs mânes, construisirent en maints endroits de beaux sombolos pour Satan, avec une large avenue qui conduisait du sombolo, soit à une rivière, soit à tout autre «beach», ce mot anglais étant devenu dans la région synonyme de point de chargement ou de déchargement de marchandises. Ils ne se firent pas faute de porter dans ces sombolos des offrandes diverses, poules, chèvres, arachides, dont certains initiés, seuls autorisés à pénétrer dans le sombolo, assuraient la garde.

J'ai consacré tous mes efforts à découvrir l'origine et la date approximative de la naissance de ce mouvement (voir *farde* «procès-verbaux»). Je n'y suis pas parvenu d'une manière certaine: a) parce que les indigènes encore terrorisés par les enquêtes administratives menées au sujet du Satana, à coups de fouet, ne voulaient plus entendre parler de cette histoire, de peur de s'exposer à de nouveaux châtiments; b) parce que les indigènes ne sont pas à même de situer dans le temps les événements qui remontent à plusieurs mois; c) en raison de leur indifférence pour un mouvement qui leur a coûté si cher et dont ils préférèrent sincèrement ne plus être entretenus.

Ainsi, quand j'étais dans le sud du territoire de Kikwit, tous les indigènes me disaient vaguement que le Satana était originaire de Kandale: «na ntoto na Kandale». Même assertion de la part des habitants des villages riverains du Kwilu du territoire de Kandale. Mais quand je suis arrivé dans la région indiquée comme lieu d'origine, ou voisine du lieu d'origine du mouvement, les noirs prétendaient que celui-ci ne venait pas de chez eux, mais de la Lutshima, du territoire de Kikwit (du plateau de Kibo - Kisenzele - Pukusu, c'est-à-dire de la chefferie Gombambulu...).

Certains fonctionnaires sont d'avis que l'initiateur de ce mouvement serait le nommé Sangu-Muluba, du village Mapungu, chefferie Tianza, du territoire de Kandale. Lire à cet égard mon procès-verbal d'interrogatoire de cet homme, en date du 23 octobre. D'autres, tel l'administrateur territorial principal Vandewalle, sont d'un avis contraire et situent l'origine du mouvement en territoire de Kikwit, au plateau de Kibo.

Je suis plutôt enclin à partager la manière de voir de ces derniers. Toutefois je n'ose rien affirmer à cet égard. Bien malin sera celui qui pourra établir d'une manière certaine et indiscutable le point de départ du Satana.

Si je penche pour la région de Kibo (territoire de Kikwit), c'est:

- a) Parce que, chose généralement inconnue, c'est là qu'il a été question du «Satana» pour la première fois et cela six mois environ avant la révolte et avant la date de l'intervention de Sanga-Muluba. En effet, le docteur Sulcenti, qui connaît particulièrement la région pour y avoir exercé pendant trois ans les fonctions de chef de la mission contre la maladie du sommeil, m'a déclaré qu'il avait déjà entendu parler de ce mouvement fin 1930 ou tout au début de 1931 par l'agent territorial Mons de Kikwit (voir déclaration du docteur Zanetti du 23 octobre), que ce mouvement avait fait l'objet d'une conversation au bureau du territoire entre l'administrateur Weekx et lui et qu'ils n'étaient pas d'accord à cette époque pour ne voir dans les pratiques nouvelles leur dénoncées que des manifestations superstitieuses indigènes, comme il s'en produit souvent, manifestations sans caractère dangereux au point de vue de notre autorité. Et je pense qu'ils avaient raison.
- b) Parce que c'est sur le plateau de Kibo, à Pukusu-Kisenzele, que ce mouvement s'est révélé pour la première fois aux autorités, avec le caractère anti-blanc qu'il a fini par prendre.
- c) Parce que c'est là, et puis ensuite à Kilamba, où il s'est propagé, qu'il s'est manifesté avec le plus de violence, je devrais dire même de fanatisme, pour gagner petit à petit, après le meurtre de M. Balot, toute la moitié nord du territoire de Kandale, où il n'a pas eu le temps de prendre une autre forme que celle d'une effervescence hostile aux blancs.

Je suis également d'avis, et à cet égard je citerai à l'appui de ma manière de voir, l'opinion du R.P. Beckers, supérieur de la mission des R.R. P.P. Jésuites de Kibombo, qu'au début ce mouvement superstitieux purement indigène n'était pas spécifiquement anti-blanc. Il a constitué pour les noirs un remède moral à leur détresse économique (plus de moyens normaux de se procurer de quoi payer l'impôt exagéré et les articles d'importation auxquels ils s'étaient habitués — exactions dont ils étaient victimes, etc...). Dépourvus de toute protection, ils ont cherché un refuge dans leur «religion», tout comme l'ont fait les nations blanches durant la guerre 1914-1918.

Or, une des bases de cette religion a été de tout temps et est encore le culte des ancêtres. Les Bapende, comme la plupart des Bantous, croient fermement à la survivance des âmes désincarnées et en leur influence sur les affaires des vivants. Que deviennent ces âmes désincarnées? C'est là une question à propos de laquelle il règne une grande confusion, et cela parmi les indigènes eux-mêmes. On peut admettre que ceux-ci croient que l'âme survit à la destruction du corps, qu'elle a toutes sortes d'attentions, qu'elle possède des pouvoirs supérieurs à ceux des hommes à la vie desquels elle continue à prendre part et auxquels elle peut se manifester (rêves-visions). De là l'origine du mânisme ou culte des ancêtres, principal objet de la religion des Bantous en général et particulièrement des Bapende, demeurés très traditionnalistes à cet égard.

Toutes ces caractéristiques de ce culte se retrouvent à l'origine du «Satana». Aussi me crois-je fondé à croire que ce mouvement n'a été à l'origine qu'une manifestation de culte des ancêtres auxquels les Bapende ont eu tout naturellement recours dans leur désir de trouver un remède à leurs misères.

Ce culte a incontestablement dégénéré par la suite en un mouvement anti-blanc, et cela sous la conduite de meneurs qui sont presque tous «des gens du blanc». Exemple: le

meurtrier de Balot est Matemo, ancien travailleur «C.K.» — les incendiaires de la factorerie de la «C.K.» de Indelle sont des capitaux acheteurs ou vendeurs de la «C.K.»; l'un est en même temps capita catéchiste catholique. Les incendiaires du poste médical de Lusemfu sont conduits par la sentinelle du poste et d'anciens malades — ceux du poste de Kassanza par Galulu, ex-tippoyeur de l'agent territorial Gaspard. Les pillards de Bangi «C.K.» par un travailleur «C.K.», tourneur de presse à huile. Autre constatation curieuse: le caractère anti-blanc du mouvement ne se révèle qu'après les incidents provoqués à Kilamba les 14 et 15 mai 1931 par Burnotte, Van Hombeek et Collignon. Jamais, avant cette date, il n'en a même été question dans aucun document soit officiel soit privé.

Je conclus en exprimant ma conviction que le «Satana» n'a été que la manifestation suprême du profond mécontentement qui animait les populations en cause.

Je ne crains pas d'ajouter que les fonctionnaires, commerçants et missionnaires catholiques qui la représentent comme la cause principale de l'insurrection, sont pour la plupart uniquement inspirés par le désir coupable de cacher la vérité qu'ils ont tous intérêt à maintenir sous le boisseau.

V. La répression militaire (pp. 104-107)

Au cours de la répression militaire, il a été tué d'après les renseignements officiels, c'est-à-dire d'après les rapports émanés du Major Lebrun, son commandant, trois cent quarante-huit indigènes (348). En outre quatre indigènes sont mentionnés comme noyés. Aucun indigène blessé.

En réalité, en écartant les estimations exagérées de certains officiers qui ont participé à l'opération, on peut dire qu'il y a eu environ cinq cents (500) indigènes tués par les balles.

D'après les déclarations recueillies dans les villages indigènes, il faudrait faire figurer dans ce nombre soixante-sept (67) femmes et vingt (20) enfants. Connaissant les exagérations habituelles des noirs, je réduis ce chiffre de moitié, pour en arriver à conclure que trente-trois femmes et dix enfants ont été tués par la troupe.

Du côté des soldats, il n'y en a eu aucun tué par les indigènes. Les deux seuls soldats renseignés comme tués, l'ont été par balles de mauser, parties de fusils de soldats mal au courant du maniement de leur arme ou affolés. Un autre soldat est mort de méningite, un quatrième de pneumonie. Enfin un cinquième, un caporal, s'est noyé en voulant traverser la Lutshima à la nage.

Un seul soldat a été blessé grièvement, vers la fin des opérations par un coup de fusil à piston tiré par un indigène. Il a pu néanmoins être sauvé.

Ces chiffres suffisent à faire ressortir le caractère de cette opération.

Je n'aurais pas cru, avant d'avoir visité la région intéressée, qu'une opération militaire pouvait être menée en 1931, au Congo Belge, avec une aussi grande indifférence pour la vie des indigènes et une aussi flagrante méconnaissance des instructions formelles sur la matière.

Cette observation s'applique à l'ensemble des opérations, exception faite pour les engagements de Itengo, Kilamba et Indelle, où les indigènes ont fait réellement preuve d'une hostilité quasi fanatique contre la troupe.

Je reproche au commandant des troupes:

1. D'avoir permis à deux reprises à des particuliers d'accompagner les forces en opération. Ainsi à Kilamba, l'agent «C.K.» Lafallize a été autorisé à faire partie de l'expédition tout comme quelques jours plus tard l'agent «C.K.» Clees a accompagné celle de Indelle. Les indigènes ont eu ainsi l'occasion de voir les autorités militaires de la Colonie faire cause commune avec les oppresseurs, invités comme à une «ouverture», à venir faire le coup de feu contre eux.
2. D'avoir permis à des officiers et sous-officiers d'envoyer, systématiquement, de petits détachements de dix à quinze soldats, commandés par un sergent noir, effectuer des pseudo-reconnaitances dans les galeries forestières des rivières. En réalité, ces détachements avaient pour mission de déloger de leurs refuges en forêt des habitants qui, par peur, avaient abandonné leurs villages à l'arrivée des soldats et qui, pour ce motif, étaient considérés comme des «insoumis».

La tâche de faire renaître la confiance parmi ces indigènes revenait exclusivement au personnel territorial qui l'aurait réalisée sans effusion de sang.

Au surplus, les instructions sur les opérations militaires n'autorisent l'envoi de semblables détachements non accompagnés d'un gradé européen qu'à titre exceptionnel, «en cas de nécessité absolue».

En l'occurrence, ils ont été utilisés régulièrement, cependant que le gradé européen en attendait le résultat, paisiblement installé à son campement, le plus souvent au village même des «insoumis».

L'esprit qui a animé les jeunes gradés européens au cours de l'opération m'a été dépeint par l'administrateur territorial Van Inthout: «on a eu là l'occasion de voir la brute humaine déchaînée, dans toute sa laideur» m'a-t-il déclaré à Kandale.

«Je tue tout ce que je vois» disait l'adjudant cycliste Van de Putte au lieutenant Van de Wiele, qui m'a rapporté ces propos, sincèrement éccœuré. Je suis convaincu que Van de Putte exagérait en parlant ainsi. Mais ces propos démontrent cependant qu'il devait avoir le coup de fusil assez facile et qu'il n'était pas l'homme à retenir des soldats noirs qui font la guerre «à la mode indigène», quand on les laisse faire et même quand on ne les en empêche pas énergiquement.

Je mentionne également la conduite de l'adjudant Sarboer qui partout où il a passé pour ainsi dire a fait chicoter brutalement des indigènes et même des sous-chefs (voir procès-verbaux).

Je reproche au commissaire de district Vanderhallen, qui a assisté aux engagements de Itengo et de Kilamba et qui ensuite est resté jusqu'à la fin à Kakobolo, poste de commandement du Major Lebrun, de n'avoir pas usé de son autorité pour arrêter une tuerie qui, après les trois engagements précités, était inutile. Encore que le commandement des troupes en opération militaire appartienne exclusivement aux autorités militaires, il lui incombait d'en référer télégraphiquement au Gouverneur de la Province et de provoquer son intervention. Je regrette de devoir conclure qu'en se désintéressant de cette question si grave, ce fonctionnaire a manqué à ses devoirs au plus haut point.

Je ne citerai que pour mémoire le lamentable engagement de Kilamba, où plus de deux cent cinquante (250) soldats encadrés de douze (12) Européens, armés de fusils mauser et munis de quatre mitrailleuses, ont dû fuir pendant au moins deux cents

mètres, avec sept cent cinquante (750) porteurs (?) devant un millier d'indigènes armés d'arcs et de flèches et de couteaux. Cet incident intéresse surtout les autorités militaires supérieures au point de vue des instructions à donner en vue des opérations futures.

VI. Cruautés commises sur des prisonniers (pp. 107-108)

Des actes d'une cruauté inadmissible ont été commis sur la personne de prisonniers faits au cours de l'opération, ou sur celle d'indigènes momentanément arrêtés dans le but, soit:

1. De leur faire désigner les endroits où ils avaient caché les parties du corps de M. Balot, non encore retrouvées. Ces brutalités n'ont eu qu'un résultat médiocre, puisque seuls la tête, une partie du tronc et du bassin et un pied de la malheureuse victime ont pu être repris. Les indigènes se sont abstenus de remettre le reste, non par esprit d'insoumission, mais simplement par peur d'être impliqués dans une affaire d'une gravité capitale.
2. De leur faire avouer leur participation au mouvement du Satana, alors que celui-ci ne pouvait plus constituer le moindre danger pour l'autorité et que, par le nombre d'entre eux qui étaient tombés sous les balles de la troupe, ils avaient déjà plus que chèrement payé ce moment d'égarement.

C'est le commissaire de district Vanderhallen qui a donné l'exemple de ces chicotages systématiques et effectués avec une telle cruauté que nombre de victimes en sont mortes et que d'autres portaient encore, plus d'un mois après, sur le bas des reins, de larges plaies purulentes, montrant les chairs à nu.

Je n'ai jamais vu dans toute ma carrière d'exemple de brutalités semblables, aussi froidement conçues, aussi inconsciemment exécutées.

La plupart des coupables, c'est-à-dire ceux qui sont connus, font pour le moment l'objet d'instructions judiciaires de la part du parquet de Bandundu, ouvertes par Monsieur le Procureur du Roi Pinet. Ce sont, sauf oubli, les agents territoriaux Mons, Michiels, Gauthier, l'adjutant Sarboer et enfin le commissaire de district Van der Hallen lui-même, ce dernier du chef de coups graves prémédités et de coups ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Vous connaissez, Monsieur le Ministre, la mentalité de certains membres de votre administration supérieure, quand je vous aurai appris qu'il me revient aujourd'hui, 7 décembre, que Monsieur le Gouverneur *a. i.* de la Province, Monsieur Maron, a osé proposer à Monsieur le Gouverneur général le classement de l'affaire Van der Hallen «pour motif d'opportunité politique», estimant qu'il n'était pas possible qu'un commissaire de district fût poursuivi pour des faits de ce genre, en réalité dans l'unique but, je ne crains pas de le dire, de le faire échapper à toute sanction. Je dois ajouter aussi qu'il m'est revenu que Monsieur le Gouverneur général ff. Beernaert n'a pas voulu entrer dans cette voie et a laissé la justice suivre son cours.

(...)

VIII. Sanctions proposées (pp. 116-120)

a) Je propose l'expulsion de la Colonie des sieurs: BURNOTTE – COLLIGNON et VAN HOMBEEK, avec en outre la révocation pour Burnotte de ses fonctions d'agent territorial.

b) L'expulsion du sieur ALBERTO DO VALLE qui purge actuellement la peine de quatre mois de servitude pénale lui infligée récemment par le Tribunal de première instance de Luebo, séant à Bandundu.

c) L'expulsion du sieur CARDOSO, ex-agent de la «Siefac» déjà condamné à quatre mois de servitude pénale, quand il aura achevé de rendre ses comptes à la Justice, relativement à la plainte dont il a été l'objet de la «Siefac», plainte actuellement à l'instruction.

d) L'expulsion des sieurs QUADRIO et JOAO MADAIL, de la firme Madail, si les instructions judiciaires en cours contre eux parviennent à établir leurs méfaits.

e) La révocation du commissaire de district-adjoint DEWILLIAMORT, à moins qu'il ne consente à donner sa démission pour:

1. Avoir pratiqué lui-même, et laissé pratiquer par son adjoint Gaspard, et cela notamment par l'emploi de messagers non rémunérés, une politique de violences et d'illégalités qui a abouti à un vif mécontentement parmi les populations indigènes.
2. S'être constitué à Kandale un troupeau d'environ cent têtes de bétail (chèvres – poules – cochons) acheté aux indigènes par l'abus du prestige que lui donnaient ses fonctions d'administrateur territorial, «au prix Etat», c'est-à-dire à un prix inférieur de moitié environ de sa valeur commerciale et cela dans le but d'en faire le commerce.
3. S'être constitué, dans le même but, à Bandundu, alors qu'il était déjà commissaire de district-adjoint, un troupeau semblable quoique plus petit, et cela au cours de son dernier terme.
4. Avoir régulièrement donné à ses inférieurs un exemple détestable par ses excès de boisson, ses querelles en état d'ébriété, et ses familiarités déplacées notamment avec son adjoint Gaspard.
5. Avoir accepté à titre de cadeau de l'administrateur délégué Dusseljé des Huileries du Congo Belge, qui le lui a remis à la suite de ses remarques répétées concernant sa beauté, un gramophone avec disques, qu'il a revendu quelques semaines plus tard à un Européen où M. Dusseljé a eu la surprise de le retrouver. Je n'ai pu contrôler ce fait. Mais je dois dire qu'il est absolument dans la note de la mentalité de l'intéressé qui n'hésite pas à déclarer dans ses moments d'expansion «Je suis commerçant avant tout» et dont tout le monde connaît le caractère basement intéressé.
6. Avoir frappé un caporal détenu à la prison de Bandundu, fait qui a été classé sans suite au point de vue judiciaire le 26 janvier 1931, mais qui n'a fait l'objet d'aucune sanction administrative.

Je rappellerai pour mémoire qu'en 1926 le même fonctionnaire, étant administrateur territorial à Kandale, a été l'objet de la part du missionnaire protestant Leslie d'une plainte pour abus dans la perception de l'impôt, c'est-à-dire pour avoir réclamé à des indigènes l'impôt supplémentaire pour des femmes dont ils n'étaient pas les maris, affaire dont le classement sans suite, faute de preuves, a été ordonné par lettre de Monsieur le Procureur général en date du 28 août 1929; l'enquête avait été menée en grande partie par l'officier

de police judiciaire Huygen, qui devait devenir quelques mois plus tard le subordonné de Dewilliamort, commissionné en qualité de commissaire de district adjoint.

Je dois ajouter que le fonctionnaire en cause jouit au Kwango d'une déconsidération générale. La plainte Luttenauer est certainement fondée en ce qui le concerne (ivrognerie aux frais de la «C.K.» – infraction aux règlements sur le trafic de la poudre...).

f) La révocation de Monsieur le Commissaire de District Vanderhallen, à moins qu'il ne consente à donner sa démission, pour:

1. Avoir donné à la révolte de quelques chefferies du Kwango une importance démesurée et avoir été cause de la perte de nombreuses vies humaines indigènes en mettant sous le régime militaire spécial des chefferies dans lesquelles une occupation militaire ou au maximum une opération de police aurait amplement suffi.
2. S'être abstenu d'intervenir auprès du gouvernement de la province pour lui signaler le caractère inutilement meurtrier que prenait l'opération militaire après les trois premiers engagements de Itengo, Kilamba et Indelle et devoir partager ainsi avec le commandant de l'opération militaire, le Major Lebrun, la responsabilité de la mort de nombreux indigènes qui n'étaient pas en réalité ni des révoltés, ni des insoumis.
3. Avoir donné à ses agents qui se sont empressés de le suivre, l'exemple d'une rare cruauté en faisant chicoter systématiquement de nombreux prisonniers à Kakobola, dont certains sont morts des suites de leurs blessures. Il va de soi que si l'enquête judiciaire en cours au sujet de ces faits aboutit, le fonctionnaire en question sera vraisemblablement condamné à une peine qui entraînera *ipso facto* sa révocation.
4. Avoir concentré à Kikwit plus de trois cents (300) et à Kandale sept cent cinquante (750), c'est-à-dire un nombre insensé de prisonniers, arrêtés à la légère pour infraction au Décret du 3 juin 1906 sur l'ordre et la tranquillité publique et dont les survivants ont dû être relâchés presque tous après le passage de Monsieur le Gouverneur Beernaert, puis de celui de Monsieur le Substitut de Bandundu.

g) La révocation du Major Lebrun, commandant de la partie inutilement meurtrière de l'opération militaire à moins qu'il ne consente à donner sa démission, pour avoir au cours de cette opération et au mépris formel des instructions sur la matière, autorisé l'envoi à la poursuite des indigènes réfugiés dans les galeries forestières, systématiquement et sans nécessité de petits détachements de soldats exclusivement commandés par des gradés noirs, méthode qui a provoqué la mort violente sous les balles des soldats de nombreux indigènes qui ne pouvaient être considérés comme des «combattants» et même celle de femmes et d'enfants...

h) Une punition disciplinaire sévère contre Monsieur le Commissaire Général Wauters, en attendant que le Gouvernement se sépare le plus tôt possible de ce fonctionnaire paresseux et sans prestige aucun, pour:

1. Avoir, alors qu'il avait été envoyé pour diriger ou tout au moins contrôler ce qui se passait en région révoltée, fait un voyage ridicule et absolument inutile au cours duquel il n'a même pas atteint le théâtre de l'opération militaire et s'être approprié, sans fournir le moindre travail, deux mois d'appointements;

2. Avoir, alors qu'il n'avait vu aucun village, ni aucun indigène insoumis, ni même révolté, fourni sur la révolte et sur ses causes un rapport fantaisiste et de pure imagination susceptible d'induire le Gouvernement en de graves erreurs;
3. S'être rendu partiellement responsable, par l'inexécution de sa mission et l'absence de surveillance qui en est résultée, des abus commis par les troupes en opération, ainsi que par le commissaire de district Vanderhallen et ses adjoints.

(...)

NOTES

- [1] Il y a lieu de remarquer que les articles 11 et 12 du Décret du 3 juin 1906 ne visent que la direction des Opérations de police et militaire. Or à ce moment, il n'y a ni Opération de police ni Opération militaire.
- [2] L'Opération de police a effectivement été ordonnée par le commissaire de district du Kwango le 8 juin, sur injonction du commissaire général Wauters. Mais cette décision ne sera connue de l'AT Weekx à Pukusu que le 21. L'envoi de la reconnaissance Milongo s'est donc encore faite sous le régime de l'Occupation, décision dont Weekx n'a d'ailleurs été informé que le 10 juin à minuit.

ANNEXE 2

Commission administrative instituée pour examiner le rapport de M. le Président Jungers sur les récents événements du Kwango [1]

Procès-verbal de la réunion du 8 février 1932 *Audition du major Lebrun*

En début de séance, le rapporteur (Jungers) demande à communiquer des notes concernant les personnes incriminées dans son rapport et dont il a été question à la dernière séance de la commission. L'audition de ces notes est renvoyée à la fin de la séance pour ne pas retarder outre mesure l'interrogatoire du major Lebrun. La reproduction intégrale de ces notes est annexée au présent procès-verbal.

(...)

Le major Lebrun est introduit devant la Commission. Le Président met le major au courant du but de la Commission et des motifs pour lesquels il a été convoqué.

«On a reproché, dit-il, à la répression, de s'être exécutée dans des conditions qui n'étaient pas conformes aux prescriptions réglementaires, ce qui aurait entraîné la mort de nombreux indigènes. Il s'agit, notamment, de l'envoi — systématique et sans nécessité — à la poursuite de réfugiés indigènes (soi-disant insoumis, en réalité fuyards par peur), de petits détachements de 10 à 15 soldats exclusivement commandés par des gradés noirs. D'où nombreux tués, y compris femmes et enfants».

Réponse du major Lebrun

Mes instructions m'assignaient trois buts à atteindre:

1. Pacifier les indigènes;
2. Les désarmer;
3. Lutter pour empêcher l'insurrection de s'étendre.

Il est bon de rappeler à ce propos que les premières nouvelles reçues indiquaient que l'insurrection se prolongeait jusqu'à l'Angola au Sud et, qu'au Nord, elle menaçait la zone des Huileries du Congo Belge. Il importait d'agir vite.

Au début, j'ai opéré dans le triangle formé par la Lutshima et le Kwilu. Dans cette région, il y avait peu de bandes forestières. Elles ont donc été peu utilisées. Ensuite, je me suis rendu aux environs de Kakobolo, dans une région beaucoup plus étendue, où il y avait de nombreuses bandes boisées. Dans ces bandes, les indigènes reconstruisaient les villages qu'ils

avaient quittés et les hangars de leur secte du diable. J'ai recommandé de fouiller ces bandes boisées et de faire réintégrer les villages indigènes abandonnés. Je n'ai naturellement pas prescrit de tuer les indigènes que l'on rencontrait. Je n'ai jamais prescrit, non plus, de ne pas utiliser les gradés blancs disponibles. Seulement, il était impossible de désarmer les noirs sinon en entrant dans les galeries forestières. D'ailleurs, tant qu'il n'y avait pas eu d'engagement, les indigènes confiants dans leurs fétiches, ne se soumettaient pas. Ils disaient que si d'autres villages avaient eu des tués, c'est qu'ils employaient mal leurs fétiches.

Question (Q): Dans ces galeries forestières, il n'y avait pas que des fuyards?

Réponse (R): Toute la population s'y trouvait. Nous ne pouvions pas laisser ces bandes forestières derrière nous, sans les avoir fouillées. A trois reprises différentes, des indigènes soumis ont été attaqués par des indigènes qui étaient sortis des galeries forestières pour les assaillir. Plusieurs hommes furent tués ou blessés ainsi.

Q: Les villages abandonnés ont-ils été détruits par la troupe?

R: En général, non. Mais ils étaient faits en matière périssable, donc vite détruits. Dans certains cas, des commandants d'unité ont ordonné, pour des raisons tactiques, la destruction des cases. Il s'agissait de refuges situés en forêt. Dans plusieurs cas, le nombre de gradés blancs était trop faible pour commander chacune des reconnaissances envoyées dans les galeries forestières. Dans ce cas, c'étaient en général des premiers sergents majors noirs [2] qui étaient désignés pour commander les groupes isolés. Ces premiers sergents majors valaient des blancs, pour le sérieux et l'activité. Les groupes isolés n'étaient jamais détachés pour plus de quelques heures. Ils rentraient la nuit au camp. Sur plus de deux cents reconnaissances faites, il n'y en a pas eu plus d'une quinzaine qui aient été faites sans gradés européens, sur mon ordre.

Q: Y a-t-il eu des reconnaissances envoyées par des commandants d'unité, sans gradés européens?

R: En général, non. Personne ne désirait tuer des indigènes. On envoyait en avant des messagers. Mais dans les villages où il n'y avait pas encore eu de pertes, les indigènes continuaient à envoyer des flèches aux messagers.

Q: Il aurait été possible de mettre un gradé européen avec chaque reconnaissance. En effet, dans le Nord, il y avait 15 Européens, soit un Européen pour 25 hommes, et dans le groupe Sud, il avait un Européen pour 30 hommes.

R: Toutes les unités étaient incomplètes, sauf la Cie de Léopoldville. A la Cie de mitrailleuses, il manquait deux chefs de peloton européens. Dans une autre Cie, il n'y avait que le commandant. Moi-même, je n'avais pas d'adjoint. En tout, au groupe Nord, il y avait 17 Européens, sans compter deux opérateurs de T.S.F.

M. le Président: Il est vrai que l'on ne peut raisonner en comptant un Européen par autant de soldats. Les chefs d'unité ne peuvent pas s'engager avec leur troupe.

Major Lebrun: J'ai eu une trop grosse zone à battre pour mon effectif d'Européens. Il fallait empêcher la révolte de gagner le Nord, le Sud, l'Est.

Q: Mais jusqu'ici, je ne vois pas qu'on se soit trouvé dans la nécessité de faire usage des armes.

R: Les soldats n'ont tiré que lorsqu'ils ont dû, en présence de manifestations d'hostilité, flèches, etc.

Q: Même dans les galeries forestières?

R: Oui.

Q: Combien de fusils à piston a-t-on pris?

R: Plus de 1 500. Pour le territoire de Kandale, il y avait 2 500 fusils à piston régulièrement enregistrés et dans certaines localités on a livré plus de fusils qu'il n'y en avait d'enregistrés. Je donnais aux détachements un centre et un itinéraire. On ne pouvait tirer que quand il y avait de la résistance.

Q: Et en vous installant dans un village, n'auriez-vous obtenu aucun résultat?

R: Non. En m'installant un mois à Kakobolo, je n'ai obtenu aucune soumission.

Q: Mais, néanmoins, vous n'avez pas été attaqué à Kakobolo?

R: Non, mais nous étions nombreux.

Q: Pourquoi les Européens ne pouvaient-ils pas entrer dans les bandes forestières?

R: D'abord à cause du risque. Les insoumis postés à la lisière des bois, cherchaient à tuer un Européen. Deux Européens, le docteur Zanetti et le lieutenant Lambert, ont essuyé des coups de feu. J'étais responsable des Européens qui m'étaient confiés et il fallait éviter que les troupes perdent une partie de leur personnel européen. D'ailleurs, la mort d'un deuxième Européen aurait eu pour les indigènes un effet qu'il fallait éviter à tout prix. Puis les Européens constituaient une gêne pour les soldats qui entraient dans les galeries forestières. Ceux-ci cherchent toujours instinctivement à regarder leurs chefs. Enfin, je devais aller vite. Le Commissaire général Wauters m'appelait à Kilembe disant que ma lenteur constituait un danger pour les indigènes (je possède ce télégramme).

Q: Et que s'est-il passé à Kilamba?

R: A ce moment, je ne dirigeais pas encore les troupes. Le commandant Vissers se trouvait à la tête de troupes mal instruites. Il les a fait former en bloc, précédées d'une avant-garde à courte distance. Il est tombé alors sur un fort parti indigène (de 2 000 à 3 000 hommes) qui, fanatisés, ont fait l'assaut. L'avant-garde a plié et a entraîné dans sa retraite le gros des troupes. Enfin quelques vieux gradés et quelques Européens se sont repris et ont fait faire demi-tour aux soldats qui ont repris le dessus. Les mitrailleuses qui avaient été enlevées ont été reprises.

Q: Est-ce le seul échec subi par les troupes?

R: Oui. J'ai changé la façon de faire. J'ai fait tout fouiller. Je devais le faire. Je ne pouvais pas essayer un échec. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour engager les indigènes à se soumettre et à reprendre leurs cultures. Ma conscience ne me reproche rien.

Q: L'échec de Kilamba a-t-il eu des répercussions sur les indigènes?

R: Les indigènes ont raconté que nous avions perdu 30 soldats et trois Européens. C'est inexact.

Q: Les cadavres ont-ils été enlevés à chaque engagement?

R: En général, les Bapende enterraient leurs morts. A une ou deux reprises nous les avons fait enterrer.

Q: Combien y a-t-il eu de tués chez les indigènes durant toute l'opération?

Réponse du rapporteur (Jungers): 367 ou 368 d'après les rapports officiels.

Réponse du major Lebrun: C'est vrai. Mais 60 % de ces pertes se sont produites en chefferie Yongo où a eu lieu la mort de Balot, car là les chefs n'avaient aucun intérêt à se soumettre.

Q: Vous dites qu'aucun des membres européens de l'opération ne désirait tuer d'indigènes. Et l'adjudant Sarboer?

R: Je n'en suis pas responsable. Il a été en observation à Léopoldville pour folie, dit-on.

Le rapporteur (Jungers): En cinq jours, le détachement de Sarboer a tué 56 hommes.

Le major Lebrun: Soit, mais il faut dire qu'il est passé dans un des plus mauvais coins, à Katshinga.

Q: Qui ravitaillait la troupe?

R: Elle se ravitaillait elle-même.

Q: Il paraît que, pendant le nettoyage de galeries forestières, les gradés européens restaient tranquillement dans les villages?

R: Non, sauf peut-être Sarboer. Mais les Européens étaient et devaient être avec le gros de leurs troupes.

Le rapporteur (Jungers): J'affirme que les indigènes m'ont dit maintes fois que l'Européen était au village, alors que les soldats parcouraient les galeries forestières.

R: Sans doute, si le village était à côté de la galerie forestière, l'officier se tenait dans le village avec une partie des troupes et disait: «sergent, allez voir dans cette galerie».

Le rapporteur (Jungers) donne le récit d'un compte-rendu d'itinéraire de l'adjudant Sarboer.

Q: Est-ce que tous les villages du plateau étaient systématiquement abandonnés, ou bien les indigènes prenaient-ils la fuite à l'arrivée des blancs, comme il arrive fréquemment?

R: Presque toujours le village était enlevé et transporté dans les bandes boisées, sauf dans les centres de rébellions, dans lesquels les indigènes garnissaient leurs villages.

Le rapporteur (Jungers): Deux mois après la répression, les indigènes se sauvaient encore, craignant que le bétail soit volé et les femmes violées. Le rapporteur cite un cas de viol auquel il a assisté; il ajoute: «mais le fait de mettre des femmes à mal n'est pas toujours très grave, car il y a des femmes publiques. En outre, les mœurs des Bapende sont dissolues».

Q: La troupe avait son ravitaillement avec elle?

R: Oui, en général. Certains villages soumis fournissaient de la farine.

Le rapporteur (Jungers): Les détachements en marche ont pris beaucoup de chèvres.

R: Je ne crois pas. Le bétail était caché. Je signale même, que les prisonniers étaient nourris par les vivres de la troupe, sauf à Kandale.

Le rapporteur: En ce qui concerne le cas des gradés européens restés au village, alors que leurs hommes exploraient les galeries forestières, je citerai les villages de Kashita et de Mulwa où le fait s'est produit.

Le major Lebrun: Mais, comment les indigènes questionnés par vous ont-ils pu vous dire que les Européens restaient au village, puisque à notre arrivée les villages étaient entièrement abandonnés et qu'aucun indigène ne s'y trouvait?

Le rapporteur: D'ailleurs c'est normal. Je comprends parfaitement que les Européens ne se soient pas engagés dans les galeries forestières.

Le major Lebrun: Nous avons arrêté l'opération militaire aussitôt que nous avons pu. Le commissaire de district Vanderhallen s'est basé sur un télégramme équivoque de Monsieur le Commissaire général Wauters, faisant fonction de gouverneur, pour arrêter l'opération.

Q: Qui a donné l'ordre de visiter les galeries forestières?

R: Moi-même. Je dirai même qu'il m'est arrivé de devoir renvoyer dans la forêt des indigènes qui se présentaient pour se soumettre, parce qu'ils n'avaient pas apporté les morceaux du corps de M. Balot. C'était l'ordre émanant du Gouverneur de Léopoldville (M. Wauters). Nous avons l'ordre de reprendre la tête de M. Balot, servant de fétiche aux indigènes — les autres membres étaient considérés comme moins importants.

Le Président: C'est juste. Les conditions de la soumission étaient les suivantes:

1. Remise du corps de M. Balot.
2. Remise des armes en possession des indigènes.

Le rapporteur (Jungers): On exigeait aussi la reprise du travail aux Huileries.

Le major Lebrun: Non. J'ai été trois mois avec M. Vanderhallen. Jamais, il n'a imposé cette condition.

Q: Quand les indigènes ne se prêtaient pas à ces conditions, que faisait-on?

R: Les troupes continuaient à circuler — mais on ne tirait que quand il y avait attaque. Dès qu'une région était en voie de soumission, on prévenait les commandants d'unité.

Q: N'avez-vous pas été effrayé des conséquences de cette répression, quand vous avez vu que des centaines d'hommes étaient tués?

R: J'ai toujours été certain qu'après la pacification de la chefferie Yongo, tout serait fini, parce que là les chefs ayant participé au meurtre de Balot, n'avaient aucun intérêt à se soumettre. De fait, après cela, les engagements ont été moins meurtriers, et dans les derniers temps de l'opération, il n'y avait presque plus de pertes. Je ne veux pas mettre en doute l'exactitude de l'enquête, mais je rappelle le fait suivant qui concerne la difficulté de savoir exactement le nombre de morts. Un jour, un indigène d'un village déclare

que les siens ont eu six tués. On l'interroge ainsi que d'autres. «Oui, disent-ils, un tel est mort de dysenterie, un tel et un tel sont morts de fièvre, un tel de fatigue et deux ont été tués par les balles».

Le rapporteur (Jungers): Je suis depuis vingt ans en Afrique et je sais comment on interroge les indigènes, par recouplement, etc.

Q: Saviez-vous les vraies raisons de la révolte?

R: Vous faites allusion aux événements de Kilamba?

L'interrogateur: Oui.

Le major Lebrun: Les incidents relatifs à Burnotte étaient alors inconnus de moi. Ni le commissaire de district Vanderhallen, ni moi, ne savions rien de cela. Le 6 octobre, Monsieur le Président Jungers, que j'ai rencontré, m'a donné une indication à ce sujet — et peu après, M. Vanderhallen me l'a confirmée. C'est le 4 ou le 5 octobre que M. Vanderhallen l'a appris par des interrogatoires. L'administrateur territorial Vandewalle avait acté une déposition dans ce sens. Avant cela, le commissaire de district attribuait la révolte à d'autres causes.

Le rapporteur (Jungers): Je reconnais que ce procès-verbal de l'administrateur Vandewalle était très obscur et qu'on ne pouvait rien en tirer. Mais il suffisait d'interroger les messagers qui avaient accompagné Burnotte.

Le rapporteur continue: «Certains agents C.K. ont fait le coup de feu avec la troupe».

Le major Lebrun: Lafallize est venu au moment où le commandant Vissers commandait le détachement, soi-disant pour montrer le chemin d'Indelle aux soldats. De même Clees. Cela s'est fait sans que je le sache. Quand Lafallize s'est représenté, je lui ai défendu d'accompagner la troupe. J'ai également interdit aux Portugais l'accès du camp, sous peine d'expulsion. Il est vraisemblable que le commandant De Ryck, qui ne connaissait rien de la région et qui n'avait personne pour lui indiquer ce chemin, a demandé qu'on le lui montre. Ou plutôt Lafallize et Clees eux-mêmes se sont offerts sans doute.

Le rapporteur: Sans doute. Mais il y avait de nombreux messagers qui connaissaient le pays à merveille.

Le major Lebrun: Pas à ce moment là. On ne parvenait pas à en trouver. Les fonctionnaires territoriaux ne connaissaient pas leur territoire, et les cartes ou relevés ne correspondaient pas entre eux.

Q: On a dit que divers agents de la Force publique avaient commis des cruautés contre les prisonniers. Est-ce exact?

R: Je n'en sais rien.

Le rapporteur (Jungers): Un mois après le passage de Sarboer, des indigènes se traînaient encore sur le ventre, des suites de leurs blessures. Un indigène en est mort.

Q: Avez-vous constaté que Sarboer ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales?

R: Je le savais, mais ne l'ai pas constaté. J'ai dit au commandant De Ryck de le prendre avec lui autant que faire se pouvait, mais cela n'a pas toujours été possible.

Le rapporteur (Jungers): Et Van de Putte qui déclarait: «Je tue tout ce que je vois»?

R: Je ne savais pas qu'il avait dit cela. Je ne vois pas quand il aura pu mettre ces paroles à exécution. J'ai dû reprocher à Van de Putte d'avoir abandonné quarante hommes pour se joindre aux huit hommes qui pénétraient dans la galerie forestière.

Q: Vous disiez que vous n'aviez pas vos troupes normales. Comment cela se faisait-il?

R: Officiellement, je commandais les troupes en service territorial; j'étais en voyage d'inspection. Il est probable qu'on aura eu confiance en moi. Il n'y a que la Cie du Kwango qui, en temps normal, se trouvait sous mes ordres. Comme Européen je ne connais que le commandant Vissers.

Q: Les indigènes ne sont-ils jamais venus se plaindre de la violence de la répression?

R: Non, jamais.

Q: Vous n'aviez aucun moyen de contrôler les actions de vos inférieurs?

R: J'avais leurs rapports. En outre, autant que possible, nous mettions un agent territorial avec chaque gradé européen.

Ici prend fin l'interrogatoire du major Lebrun. Le rapporteur (Jungers) donne lecture et commente les notes établies par lui après la séance précédente de la Commission, où fut examiné le cas du major Lebrun, notes annexées au procès-verbal de la séance actuelle (et reproduites ci-après).

Le rapporteur maintient donc ses conclusions à l'égard du major Lebrun. Peut-être n'est-il pas seul en faute. Sa responsabilité peut être partagée par le commissaire de district Vanderhallen. Le rapporteur ne voit pas d'inconvénient à ce que, eu égard à la situation de famille du major Lebrun, on se contente d'écarter cet homme de la colonie.

(...)

Annexe au procès-verbal de la réunion du 8 février de la Commission

Notes de M. Jungers dont il aurait souhaité donner communication en début de séance

La caractéristique de cette opération militaire a été l'envoi systématique de patrouilles ou reconnaissances de 6 à 12 hommes commandées exclusivement par un gradé noir pour — je recopie le texte d'un des ordres donnés par le major Lebrun, ordre pris au hasard, celui daté de Kakobolo le 20.8.31 annexe 107:

«Faire fouiller les bandes boisées longeant les rivières Longele, Bwele, Lutshimā — Détruire tous les refuges construits en forêt afin d'obliger les indigènes à réintégrer leurs villages» et «poursuivre des fuyards» (voir autres ordres).

Le 23.8.31: *«Continuer à faire fouiller les bandes boisées dans toutes les directions afin de traquer les révoltés et les obliger à se soumettre. Eviter cependant les méprises entre patrouilles».*

Cette mission d'amener les indigènes en fuite à réintégrer leur village incombait au service territorial et non pas au commandant de l'opération militaire. Celui-ci n'avait qu'à diriger une action offensive contre des combattants.

Le commandant des troupes par une véritable aberration de jugement a considéré les indigènes enfuis et réfugiés dans les galeries boisées des rivières comme des insoumis et des rebelles, alors que c'étaient de véritables réfugiés, qui avaient quitté le village avec leurs jeunes filles et leur bétail par crainte des soldats.

Non content de traiter des réfugiés comme des rebelles, il a, contrairement aux instructions, systématiquement, sans aucune nécessité militaire, envoyé contre eux des patrouilles commandées exclusivement par des gradés noirs. Or, on sait comment les noirs comprennent la guerre — c'est-à-dire comme une lutte sans merci où tout y passe, hommes, vieillards, femmes, enfants, poules, etc. De là, le triste bilan de cette expédition dont je laisse la gloire aux héros qui l'ont commandée et aux valeureux officiers qui y ont participé — 500 indigènes tués au moins, pas un soldat tué — un seul Européen blessé, le lieutenant Van Ceulebroek, d'une éraflure par une flèche dans le derrière au combat de Kilamba, un des rares où les indigènes aient fait preuve de cran dans leur défense contre l'action offensive de la troupe.

Je n'ai pas voulu mettre en cause les sous-ordres du major Lebrun. C'est ce dernier seul qui doit être incriminé — ses subordonnés n'ont fait qu'exécuter ses ordres. Je maintiens énergiquement ma proposition de révocation, à moins que, en considération de ses services antérieurs et de sa situation de famille, vous n'estimiez possible d'accepter sa démission, car ce que j'envisage surtout comme but immédiat à atteindre c'est d'écarter de la Colonie un homme néfaste.

N.B. — Sarboer — Dans son raid du 27 août au 2 septembre, donc pendant 7 jours: 55 tués au minimum par des patrouilles envoyées pour nettoyer les bandes boisées où se trouvaient des réfugiés. — Chicotage.

Van de Putte — je tue tout ce que je vois.

Sincérité des rapports: plus que douteuse. En général tous ces rapports sont faux ou tendancieux. Voir lettre du Lieutenant Robin, publiée par *La Meuse*; Robinades! Sauvage de Van Inthout. Grotesque impression au Kwango.

Décoration? — ridicule.

Succession de raids: mâles aucun danger!

Jamais opération militaire n'a été menée avec des moyens pareils, contre une population aussi peu dangereuse, avec un résultat aussi honteux, avec un mépris aussi froid de la vie de nos indigènes. Elle constitue une honte pour l'administration et la F.P. au Congo.

Je le déclare seul, malgré, envers et contre tous.

J'ai dit.

Procès-verbal de la réunion du 16 février 1932
Audition de l'adjudant Sarboer

(...)

Q: Au cours de la récente opération militaire au Kwango, les détachements de la Force publique ont dû pénétrer sous bois, dans les galeries forestières. Accompagniez-vous les soldats?

R: Parfois, oui, quand c'était possible. Mais parfois il y avait des marais.

Q: Quand vous n'accompagniez pas, où étiez-vous?

R: A proximité.

Q: Vous n'étiez pas installé au village voisin?

R: Non.

Q: Pouviez-vous les surveiller?

R: Parfois on ne voyait plus les soldats; ils étaient dans la forêt.

Q: Pouviez-vous avoir confiance dans les gradés noirs?

R: Dans un caporal, oui.

Q: Vers quel moment avez-vous eu votre coup de soleil?

R: En 1930. Pendant la révolte, j'ai eu la fièvre de Kimputu — je souffre beaucoup de l'œil gauche. J'ai été très malade. A Léo, pendant un temps, il a dû y avoir un blanc et un noir en permanence dans ma chambre, m'a raconté ma femme. J'ai marché malgré ma maladie.

Q: Vous avez demandé à partir pour l'expédition?

R: Non, au contraire. Le major Jacobs [3] n'avait personne d'autre et m'a fait partir.

Q: Estimez-vous qu'il fallait aller dans les bandes boisées? Etait-ce nécessaire?

R: Je ne sais pas. Cela aurait duré plus longtemps si on n'y avait pas été.

Q: Mais n'y aurait-il pas eu de danger de voir les indigènes venir par derrière vous attaquer?

R: Si, j'ai eu le cas. Un jour on est venu me dire qu'il y avait 2 000 indigènes dans une bande boisée. La Cie de mitrailleuses est entrée dans la bande boisée.

Q: Quel ordre avez-vous reçu au sujet de ces bandes boisées?

R: Enlever les indigènes de la bande. En cas de résistance, les faire partir de force.

Q: Y a-t-il eu de la résistance?

R: Oui, on a tiré plusieurs coups de fusil à piston sur moi. J'ai eu des balles tirées dans le dos. Elles ne m'ont heureusement pas fait de mal.

Q: N'avez-vous jamais fait donner de la chicote?

R: Si, aux soldats. Il le fallait quand ils avaient mal fait.

Q: Et aux révoltés?

R: Non, je ne pense pas. Non.

Q: Il vous était prescrit d'être énergique?

R: Oui, car sinon on était mal vu. Ainsi quand j'ai demandé un tipoye, on a dit que je pouvais marcher comme les autres.

Q: Etes-vous passé par le village Zinga. Vous souvenez-vous du chef Zinga?

R: Non.

Q: Avez-vous eu des morts parmi les prisonniers?

R: Je pense que j'en ai eu 17 ou 27 parmi les prisonniers, les soldats et les porteurs réunis, depuis le début de l'opération.

Q: Les prisonniers ont-ils été maltraités par les soldats?

R: Il y avait parmi les soldats des gens dont on ne pouvait pas être certain. J'ai été tirer hors des cases des soldats qui voulaient avoir des rapports avec les femmes. Et les messagers aussi.

Q: Les révoltés vous ont-ils fait l'effet d'être méchants?

R: Parfois très méchants, parfois à moitié, parfois craintifs. Dans certains villages, on devait refuser les dons qu'ils apportaient.

Sarboer au rapporteur (Jungers): Vous avez été là aussi?

Le rapporteur: Oui.

R: Alors vous savez ce qui se passe avec les militaires.

Le rapporteur: Oui, je sais. Katshinga, vous le rappelez-vous?

R: Oui, c'était un vieux chef en sang que les soldats frappaient à coup de crosse.

Q: Pourquoi?

R: Il y avait des gens si obstinés qu'ils refusaient de l'eau, même aux porteurs.

Q: Connaissez-vous Yongo?

R: Je ne me souviens pas.

Le rapporteur (Jungers): Il avait un œil crevé.

R: Ah, oui, je me rappelle l'avoir vu.

Procès-verbal de la réunion du 7 mars 1932

Examen des sanctions à appliquer au major Lebrun et à l'adjudant Sarboer

Après lecture du passage du rapport Jungers qui traite de la sanction à appliquer au major Lebrun, la commission se livre à un échange de vues.

Le président: Cette proposition du rapporteur est basée sur le fait que les détachements noirs explorant les galeries forestières n'étaient pas commandés par des gradés européens. Dans ces conditions, il est étonnant que le rapporteur ait reconnu lui-même devant

la Commission qu'étant donné les circonstances locales, ces expéditions ne pouvaient être commandées par des gradés européens.

Quant à la nécessité d'explorer les galeries forestières, il s'agit là d'une considération militaire. Le major Lebrun a expliqué qu'il ne lui était pas possible de laisser derrière les troupes, des groupes d'insoumis qui venaient attaquer les soldats par-derrière.

Un membre: Oui, mais sommes-nous liés par le chef d'accusation du rapporteur? Les opérations militaires sont réglementées par des instructions précises comme les opérations de police. Pour ma part, je vois dans l'expédition du major Lebrun, une expédition punitive, c'est-à-dire une opération interdite conduite comme une opération de guerre. J'en trouve la preuve dans la disproportion des tués, les soldats n'ayant pas eu une seule victime dont la mort ait été causée par les armes.

Le président: Cette disproportion de tués prouve surtout que les insoumis ne savaient pas faire la guerre, ni se servir d'armes perfectionnées. Ainsi, dans le combat de Kilamba, où les insoumis se sont emparés de toutes les mitrailleuses et ont fait reculer la troupe de 600 m, il n'y a pas eu un seul soldat tué, alors que les assaillants ont subi des pertes considérables. Cela est dû à la disproportion entre les armes automatiques et les armes rudimentaires des indigènes.

Le 2^e membre: D'ailleurs, le major Lebrun a eu à faire face à une mission bien déterminée. Il ne lui appartenait pas de choisir entre les moyens; il n'avait pas à choisir entre une opération militaire, une opération de police ou l'occupation. L'opération militaire avait déjà été décidée par l'autorité territoriale quand il a pris le commandement des troupes. Quand le major Lebrun a délogé les indigènes des galeries forestières, ce sont les obligations militaires qui l'ont forcé à ne pas laisser d'indigènes armés derrière lui.

Le 1^{er} membre: Cependant, il me semble qu'il n'y avait pas de sagesse à employer des moyens aussi violents que ceux du major Lebrun. Il fallait que les indigènes reviennent sur le plateau. Mais il n'était pas nécessaire d'agir par la force. Je trouve que le major Lebrun ne s'est pas conformé à la réglementation sur la matière.

Le 2^e membre: Les instructions ne prévoient pas tous les cas particuliers. Si j'avais la preuve que dans un cas particulier le major Lebrun a dépassé la mesure, je n'hésiterais pas à proposer n'importe quelle sanction. Mais jusqu'à présent j'attends qu'on m'en apporte la preuve.

Le 1^{er} membre: Les instructions prévoient que l'on ne peut faire usage des armes que lorsqu'on se trouve dans la «nécessité» d'en faire usage. Je n'ai vu nulle part cette nécessité. Je trouve même la preuve du contraire, d'abord dans la disproportion des tués et ensuite dans les télégrammes du major Lebrun lui-même qui parle de «faible résistance», ou même de «résistance nulle». Ce qui n'empêche pas que dans tous ces engagements, les insoumis avaient des tués.

Le président: Il n'est pas possible de se rendre compte d'Europe, de la nécessité où le major Lebrun a pu se trouver de faire usage des armes qu'il avait à sa disposition. Les

mots «faible résistance» sont trop peu explicites pour qu'on puisse en tirer une conclusion.

A la suite de cet échange de vues, la Commission, par deux voix contre une, estime que des éléments du dossier il ne résulte pas qu'il faille infliger une sanction au major Lebrun.

La Commission passe ensuite à l'examen du cas Sarboer. Le président indique que ce sous-officier est en disponibilité et qu'il y a une instruction judiciaire ouverte à sa charge. Dès lors, ne serait-il pas opportun d'agir à son égard comme à l'égard de tous les autres fonctionnaires qui sont dans ce cas, c'est-à-dire de suspendre toute mesure administrative jusqu'à la clôture de l'instruction judiciaire?

La Commission en décide ainsi.

La Commission décide ensuite, sur la proposition d'un des membres, qu'il y a lieu de faire des observations au Gouvernement d'Afrique à propos de la désignation de Sarboer pour l'opération du Kwango. Cette désignation paraît avoir été faite avec beaucoup de légèreté. En effet, il résulte des documents qui sont parvenus à la Commission que le major Jacobs dont dépendait Sarboer avait été prévenu par la propre femme de ce dernier (Sarboer aurait eu une rechute de son mal 15 jours avant l'expédition).

En outre, un autre sous-officier européen avait offert de remplacer Sarboer. Mais le major Jacobs a déclaré que la désignation de Sarboer avait été faite par le général commandant la Force publique et qu'il ne lui appartenait pas de la changer. La Commission estime que ces faits nécessitent une enquête.

NOTES

[1] AA - AE / II / 3268, 1728, 14.

[2] Le plus haut grade accessible aux gradés indigènes.

[3] Commandant le 3^e Bataillon de Léopoldville.

ANNEXE 3

PV d'audition du nommé Shakindungu [1]

L'an mil neuf cent trente et un le vingt-sixième jour du mois de septembre par-devant nous Vandewalle, J.B.C., officier de police judiciaire nous trouvant à Kakobola, a comparu le nommé Shakindungu, fils de Kavula dcd et de Katunda dcd, originaire du village Katshinga sur Lufuku et résidant à Muenga près de Bangui, lequel a répondu comme suit à notre interrogatoire.

Pour ne pas allonger inutilement ce p.v. les questions ne sont pas reproduites et nous avons adopté la forme narrative.

Katshinga est mon oncle maternel. Etant très vieux et de souche noble, il a toujours prétendu être le grand chef de la région y compris la chefferie Yongo. Je devais hériter de ses droits. Arrêté pendant la révolte, il vient de mourir en prison. J'étais chef du village Muenga près de Bangui en territoire de Kikwit. Je suis de race Bapendé.

Avant l'assassinat de M. Balot il existait des beach dans ma région. Celui de Bangui fut construit longtemps avant celui de Kilamba. Celui de Kitengo également. C'est à Kitengo, près de Bangui, que Mundele-Fundji reçut sa formation spéciale pour la révolte. Moi, le chef Bangui, le chef Kitengo, la femme Kavundji fille de Mabwa, et d'autres l'avions instruit. Kavundji est morte au cours d'un combat. Elle fut mise au courant par Kage du village Kisenzele-Kesa. C'est Mundele-Fundji qui parvint à faire adopter ses idées par Kwilu de Ndela Ngulungu près Indele. Ceux qui disent le contraire mentent.

Nos anciens Lemba ou Mbuta furent les vrais instigateurs secrets. Déjà avant les combats de M. Weekx à Bangui et Kisenzele fin mai 1931, les indigènes de cette région avaient déchiré leurs carnets d'impôt et jeté leurs acquits. Ils ne voulaient plus payer parce que l'impôt était trop élevé et les ressources diminuées. Ce sont les Lemba de ces deux villages qui instiguèrent leurs sujets. Ils avaient fait répandre le bruit qu'ils reprendraient eux-mêmes les pouvoirs de l'Etat et procureraient des ressources d'une façon plus agréable que le travail. Les sombolo ou beach firent leur apparition après les premiers combats. L'organisation s'était répandue très vite car basée sur la croyance aux revenants et le culte des ancêtres. Je participai au premier combat de Bangui (Note de l'O.P.J.: le plateau de Kibo est depuis longtemps un foyer de révolte).

Une semaine après la cérémonie de Kitengo, dirigée par le chef Bangui, Mundele-Fundji alla chez M. Collignon à Bangui CK, lui fit une palabre et le mordit. Nous devions tuer les blancs. Le jour où M. Balot s'était annoncé à Kilamba, la palabre de l'agent CK devait être examinée. Mundele-Fundji fit prévenir les villages des environs et beaucoup d'adeptes de la secte, particulièrement ceux de Bangui et leurs voisins répondirent à son

appel. Le chef Bangui était là également. Lorsque feu Balot arriva, on le pria de s'en aller mais il ne voulut rien entendre (Note de l'O.P.J.: 8.6.31).

Je fus le principal auteur de l'assassinat, mais si je ne l'avais fait, d'autres auraient tué le Blanc de l'Etat. Comme j'avais conseillé à Mundele-Fundji de tuer le Blanc et qu'il ne l'exécuta que partiellement, c'est moi qui ai achevé l'Européen. Après que Mundele-Fundji avait frappé le Blanc avec son couteau, moi, Fumu-shiko et Matamuheka lui avons tiré chacun une flèche. Feu Balot s'était enfui et c'est alors que nos flèches le percèrent. Nous étions tous trois suivis par nos hommes. Je tirai la première flèche à bout portant du côté gauche de la poitrine. Elle sortait par le dos. Le Blanc avançait encore mais très lentement. Fumushiko lui lança une flèche à bout portant dans le dos. Elle sortait devant du côté droit de la poitrine. Feu Balot tomba en criant de douleur. Matamuheka lui tira alors toujours à bout portant une flèche dans le côté droit. Elle sortait du côté gauche. Le Blanc remuait encore ouvrant parfois les yeux et la bouche. Il était étendu sur le dos. Je posai alors mes genoux entre ses jambes et regardai les blessures. Les yeux et la bouche ne bougeaient plus. J'ouvris la chemise et constatai de faibles battements de cœur. Le Blanc n'était donc pas mort. Je voulus alors m'attribuer le titre de grand chef et coupai la tête. J'étais inondé de sang. J'enlevai la chemise et le pantalon pour y emballer la tête. En même temps Mundele-Ndjila de Kitengo coupa le bras gauche à l'articulation de l'épaule. Ce qui restait de feu Balot fut alors abandonné sur place. Le lendemain Kondji de Kitengo coupa le bras droit à l'articulation du coude, Kinaka de Kilamba coupa le bras droit supérieur. Mazika de Binga coupa la jambe droite près du genou et Katende de Kitondolo coupa la cuisse droite. Mundele-Fundji coupa le membre inférieur gauche près du bassin. Pela de Mindele prit une partie droite de la cage thoracique. Kitenga de Maholo coupa un morceau du côté gauche de la poitrine. Mongao de Gita coupa le côté droit du dos. Muhungu de Indele s'attribua la partie gauche du dos. Mundele-Fundji prit encore le cœur et les poumons qu'il donna à la femme Kavundji parce qu'elle l'avait instruit. Il prit également les intestins qu'il distribua aux nombreux indigènes présents. Kuvulula prit les parties génitales. On se rua sur le cadavre comme sur celui d'une antilope tuée à la chasse. Chacun voulut un morceau. Ceux qui n'avaient rien coupèrent des morceaux de ce que les prénommés essayaient d'emporter pour eux seuls. Une grande quantité d'autres se partagèrent les bagages du Blanc.

Lorsque le premier jour je fis part à Mundele Fundji, qui n'avait pas suivi le Blanc pendant sa fuite, de la mort de notre victime et lui montrai la tête, il la réclama. Une querelle eut lieu à ce sujet car je ne la céda pas. Je lui répondis que je l'avais conseillé, que j'étais moi-même devenu grand chef et par conséquent Bula Matari. Kavundji ne lui avait fait connaître que les pratiques du beach. Il y eut d'autres rivalités de ce genre.

J'étais le grand chef de toute cette affaire car Mundele-Fundji n'a fait qu'exécuter partiellement ce qu'on lui avait conseillé de faire. C'est à Bangui que nous avons complété. Ce chef était d'ailleurs là aussi et ses gens furent les plus résolus. Je cachai la tête à Kilamba, en terre, pour la donner à mon Lemba Katshinga. Je ne l'emportai pas à Muenga car j'avais peur que les gens de Bangui la volent en cours de route.

Lorsque le Blanc arriva à Kilamba et qu'il se vit en danger, il tira d'abord un coup de fusil de chasse en l'air. Puis Ilunga tira un coup de feu et peu après Mundele un autre

coup de feu [2]. En tout trois. Je n'ai pas entendu ce que le Blanc disait, car en ce moment j'étais trop loin. Je n'ai vu aucun blessé. C'est à cause de cela que nous avons du courage.

Par la suite je pris part à plusieurs combats mais les choses tournaient mal pour nous et j'allai me cacher à Katshinga. Ce dernier, mis au courant, avertit toute la région. Je trouvai un sombolo en arrivant. Sangu alias Muluba était déjà venu. (Sangu, convoqué, reconnaît que Katshinga l'avait appelé pour expliquer comment il se faisait que l'argent n'affluait pas dans le sombolo. Ce dernier avait été construit sur ordre de Katshinga.) Je recommandai aux gens de Katshinga de tuer un autre Blanc. J'obtins l'adhésion de tous les villages environnants en faisant remarquer que les Blancs avaient peur d'aller chez ceux qui possédaient la tête de la victime. Ils étaient souvent passés pas loin de Katshinga. Le jour où la première colonne arriva, moi et Katshinga avec nos hommes étions postés devant le beach pour attendre le combat. Aux premières balles, j'avais beau frapper le sol avec le Mukuba, tout le monde s'enfuyait. Katshinga et moi étions donc obligés de suivre les autres. Peu après, au passage de la Lufuku en face de Kanzongo, le nommé Kahimbu de Lukula tira un coup de fusil à piston sur le Lieutenant Lambert. Nous voulions absolument tuer un autre Blanc.

Plus tard je cachai Katshinga à Kimbuende où il fut arrêté. J'allai ensuite me constituer prisonnier à Kakobola mais ne racontai rien. Le messager Kipwamba de Shimuna remarqua une plume rouge de Ndua à mon poignet. Je l'avais cachée sous mon bracelet, mais un mouvement brusque la fit découvrir. J'avouai donc très vite que j'avais tué le Blanc à Kilamba. Aucun indigène ne se trompait à ce signe. La plume de Ndua (petit faisceau rouge-bleu) est portée dans les cheveux par tout indigène qui tue un grand animal, un lion, un léopard, ou un ennemi. C'est une coutume de nos ancêtres. De même, les frères d'un homme tué en combat placent une de ces plumes dans leurs cheveux. La plume de Ndua est signe de courage et de mérite.

Après lecture, le comparant déclare persister mais être illettré et ne pouvoir signer avec nous. De tout quoi avons dressé le présent p.v. aux jours, mois et an que dessus. Je jure le présent p.v. sincère.

L'officier de Police Judiciaire
(Sé) VANDEWALLE

NOTES

[1] AA - AI / 4729 / FXXI.

[2] Ilunga et Mundende sont respectivement un soldat et un messager qui accompagnaient Balot.

ANNEXE 4

Province du Congo-Kasaï 1931 – Organigramme partiel

	<i>Personnel territorial</i>	<i>Personnel militaire</i>	<i>Unité militaire</i>
Province du Congo-Kasaï	Beernaert Vice-gouverneur général	Major Jacobs Commandant De Rijcke Adjudant Sarboer Aspirant Eloy	3 Bn (Léopoldville) 1 Cie 3 Bn
	Wauters Commissaire général	Lieutenant Aerts Cdt Hynderick de Ghelcke Adjudant De Cock Capitaine Poppe Aspirant Houyet Aspirant Cousheir Lieut. Van Ceulebroeck Adjudant Blavier Lieutenant Robin Adjudant-chef Mesure Aspirant Vandeputte Major Lebrun	Groupe TSF (Léopoldville) Cie du 2 Bn (ex N'Gule) Cie du 2 Bn (Luluagare) Cie Mi du 2 Bn (Charlesville) Cie Cycliste (Charlesville) Bn ST (Léopoldville)
<i>District du Kwango</i>	CD Vanderhallen	Commandant Vissers	Cie ST du Kwango (Bandundu)
(Bandundu)	CDA Dewilliamort CDA Lorrain ATP Vandewalle	Adjudant-chef Faucon Lieut. Van de Wiele	(jusqu'au 13 juillet 1931) (à partir du 5 août 1931)
<i>Territoire</i>			
Kikwit	AT Weekx AgT Michiels AgT Gauthier AgT Mons		
Kandale	AT Van Inthout AgT Balot AgT Burnotte Aspirant Rousseaux		
Moyen-Kwenge (Feshi)	AT Moulin		
Haut-Kwilu (Kahemba)	AT De Noyette		
Haut-Kwango (Panzi)			
Ia Lukula (Masi-Manimba)	AT Huygen		
<i>District du Kasaï</i> (Luebo)	CD Vallaëys CDA Sterckx	Lieutenant Lambert Adj-t-chef Van Raemdonck	Cie ST du Kasaï (Luebo)
<i>Territoire</i>			
Idiofa	AT Jobart		
des Bapende (Kilembe)	AT Severeyns AgT François AgT Van Steenwinckel		
des Bakuba (Mushenge)			
<i>District du Sankuru</i> (Lusambo)	CD Wenner		

ANNEXE 5

Renseignements biographiques sommaires

Source: Ministère des Colonies – Annuaire officiel 1931

	Dates de		
	Nomination	Entrée au service de la Colonie	Naissance
<i>Président de Cour d'appel</i>			
Jungers , Eugène, Jacques, Pierre, Louis	14.05.1930	08.04.1911	19.07.1889
<i>Procureur général</i>			
Gaspar , Armand, Ghislain, Joseph	13.06.1930	01.06.1914	09.10.1890
<i>Procureur du roi</i>			
Pinet , Jérôme, Marie, Pierre, Joseph	13.06.1930	07.03.1923	15.05.1898
<i>Vice-gouverneur général</i>			
Beernaert , Joseph, Edouard, Louis	19.10.1929	16.09.1909	21.04.1883
<i>Commissaire général assistant du gouverneur de province</i>			
Wauters , Constant, Joseph, Antoine	01.04.1930	29.09.1910	25.04.1889
<i>Commissaire de district de 1^{re} classe</i>			
Wenner , François	01.01.1929	04.07.1920	19.07.1889
<i>Commissaire de district de 2^e classe</i>			
Vanderhallen , Jules, Adolphe	01.01.1930	04.09.1917	02.12.1892
Vallaëys , Emile, Louis, Alphonse, Charles	01.01.1930	14.04.1910	27.01.1884
<i>Commissaire de district-adjoint</i>			
Lorrain , Robert, Benjamin	01.07.1929	08.09.1916	01.05.1894
Dewilliamort , Omer, Ghislain, Joseph	01.01.1930	26.02.1920	10.02.1892
Sterckx , René, Julien, Bernard, Désiré	01.01.1930	05.05.1922	04.02.1896
<i>Administrateur territorial principal</i>			
Vandewalle , Jean, Baptiste, Constant	01.07.1929	19.02.1922	27.07.1896
Huygen , Louis, Henri, Georges	01.01.1930	09.09.1923	08.11.1898
<i>Administrateur territorial de 1^{re} classe</i>			
Severeyns , Florent	06.03.1928	12.10.1924	06.10.1900
Verbist , Joseph, Léonard, Marie	01.01.1930	12.02.1917	21.01.1888
De Noyette , René, Oscar	01.01.1930	26.02.1920	28.03.1891
Weekx , Gustave	01.01.1930	06.02.1921	12.01.1894
<i>Administrateur territorial de 2^e classe</i>			
Jobart , Alfred, Julien, Félix	01.07.1922	07.07.1913	09.10.1888
Moulin , Charles, Emile, Louis	01.01.1929	27.05.1926	03.12.1903
<i>Agent territorial de 1^{re} classe</i>			
Balot , Maximilien, Norbert	02.08.1930	14.04.1913	29.05.1890
<i>Agent territorial de 2^e classe</i>			
Michiels , Lichel, Gabriel, Marie, Joseph	01.01.1929	27.05.1926	12.07.1901
Gaspard , Georges, Edmond, Joseph	01.01.1930	15.01.1926	01.05.1900
Mons , Xavier, Jukien, Marie, Alphonse, François	03.07.1930	22.07.1930	07.12.1907
<i>Agent territorial de 3^e classe</i>			
Gauthier , Gérard, Charles, Joseph	01.01.1930	24.05.1927	18.10.1905
Burnotte , Edouard, Joseph	01.07.1930	02.05.1928	11.09.1903
<i>Major</i>			
Lebrun , Alfred, Emile, Ernest, Alexandre	01.01.1928	24.11.1925	02.01.1894
Jacob , Raouo, Edmond, Marcel, Auguste	01.07.1930	16.05.1927	20.11.1893

Capitaine-commandant

Hynderick de Ghelcke, Jacques, Charles, Edmond 01.01.1927 14.10.1929 13.07.1891
(Chevalier)

De Rijcke, Armand, Alphonse 01.07.1928 04.09.1917 08.10.1888

Vissers, François, Joseph, Jérôme 01.01.1929 21.08.1915 03.10.1888

Capitaine

Poppe, Jules, Camille 01.01.1929 27.05.1923 10.07.1896

Lieutenant

Lambert, Clément, Louis, Joseph 26.12.1925 11.02.1927 03.01.1895

Robin, Boniface, Poerre 04.10.1926 11.04.1929 28.07.1898

Van de Wiele, Raymond, Henri 22.07.1927 17.05.1930 19.03.1898

Aerts, Raymond, Jean, Baptiste, François 10.11.1927 24.03.1930 15.04.1901

Van Inthout, Léonard, Elise, Hector 01.01.1929 03.06.1927 31.10.1903

Van Ceulebroeck, Maurice, Valentin, Emile 21.05.1928 24.08.1930 01.05.1902

Adjudant-chef

Faucon, Zéphir, Georges, Jules 01.01.1925 26.02.1920 03.06.1895

Van Raemdonck, Julien 01.01.1930 06.05.1923 10.09.1898

Mesure, Georges, Henri, Joseph 01.01.1930 19.08.1923 28.09.1901

Adjudant

Blavier, Etienne, Guillaume, Florimond, René 01.01.1928 05.01.1925 30.03.1902

Sarboer, Philippe, Théodore 01.01.1929 19.01.1920 09.06.1902

De Cock, Hubert 01.01.1929 15.01.1926 19.11.1906

Aspirant de 1^{re} classe

Cousheir, Bernard, Alphonse 26.04.1927 24.05.1927 30.03.1900

Houyet, Joseph, Jean, Guillaume, Antoine, Emile 24.09.1929 23.05.1929 02.01.1908

Vandeputte, Camille, Léon, Victor, Hercule 01.10.1929 24.10.1929 02.03.1907

Aspirant de 2^e classe

Eloy, Paul, Robert 01.03.1930 24.03.1930 02.03.1904